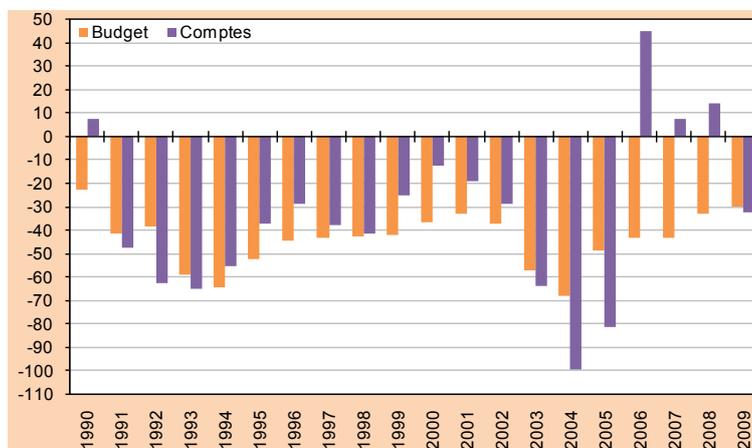


COMPTES 2009 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Mars 2010

Département de l'économie

Service de l'économie

Office de la statistique

Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Service financier

Service des communes

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
1. INTRODUCTION	5
2. DONNÉES FINANCIÈRES	7
2.1 Vue d'ensemble	7
2.2 Compte de fonctionnement	8
2.3 Compte des investissements	10
2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen.....	12
2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement	15
2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement.....	17
2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	19
2.8 Bilan	22
3. INDICATEURS FINANCIERS	24
3.1 Degré d'autofinancement	24
3.2 Capacité d'autofinancement.....	26
3.3 Quotité des intérêts.....	28
3.4 Quotité de la charge financière	30
3.5 Degré de couverture des charges	32
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants	34
3.7 Poids des intérêts passifs	36
3.8 Effort d'investissement	38
3.9 Dette par habitant	40
TABLEAUX ANNEXES	42
PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	51
PLAN COMPTABLE DU BILAN	52
LEXIQUE	53

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter pour la première fois un rapport portant sur la statistique financière du canton à l'appui des comptes annuels de l'Etat.

Cette publication constitue un deuxième volet statistique après la publication, l'an dernier et pour la première fois aussi, d'une statistique fiscale.

Dans une période de crise et de réforme, il importe plus que jamais d'assurer la conduite du navire Etat. Or, pour pouvoir conduire de manière efficace, il faut comprendre d'où l'on vient, savoir lire et analyser les turbulences que l'on traverse et connaître sa destination de manière à pouvoir déterminer et tenir un cap.

La présente analyse statistique de la situation financière de l'Etat de Neuchâtel doit être un outil pour le Conseil d'Etat et le Grand conseil leur permettant d'atteindre ces objectifs.

L'action politique nécessite de disposer de repères fiables sur la base desquels il est ensuite possible de se fixer des objectifs et de les comparer avec la situation prévalant dans les autres cantons.

La publication régulière de cette statistique financière offrira aux personnes et autorités en charge de la conduite de notre canton des indicateurs importants sur l'efficacité des mesures prises et, plus généralement, permettra de suivre l'évolution des politiques publiques mises en place. Ainsi, cet outil constituera également une aide précieuse lorsqu'il s'agira de déterminer des champs d'action nouveaux ou de réorienter des actions entreprises.

Avec l'appui du Grand Conseil, le Conseil d'Etat ouvre ce printemps le vaste et considérable chantier du redressement de nos finances et de la réforme de l'Etat. Dans ce contexte, il est notamment prévu d'instaurer une planification financière quadriennale roulante. La conjonction de cette mesure et du nouvel outil statistique que nous vous présentons ici doit nous permettre de maîtriser et, plus encore, d'anticiper les développements à venir plutôt que de les subir.

Et au-delà de l'indispensable outil de conduite que représente cette statistique financière, ce document s'adresse également aux citoyennes et citoyens de notre canton ainsi qu'à toute personne s'intéressant à la gestion d'une collectivité publique. Convaincu que les citoyennes et citoyens ont le droit de savoir, nous poursuivons avec cette publication également un objectif de transparence sur la santé financière de l'Etat de Neuchâtel pour lui-même et en comparaison intercantonale.

Nous adressons ici nos chaleureux remerciements aux services du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) ainsi que du Département de l'économie (DEC), qui, par leur collaboration efficace, ont rendu cette publication possible.

Frédéric Hainard, conseiller d'Etat
Chef du Département de l'économie

Jean Studer, conseiller d'Etat
Chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

1. INTRODUCTION

Considérations générales

Jusqu'à présent, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets ainsi que dans les rapports de gestion. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'Etat et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009.

Statistique financière en tant qu'outil de pilotage du Conseil d'Etat

L'évolution récente de la gestion des collectivités publiques est caractérisée par l'introduction de mécanismes de frein à l'endettement, l'harmonisation des modèles comptables et l'examen attentif que portent les instituts financiers à la santé financière des dites collectivités. La bonne maîtrise des données et indicateurs financiers est donc devenue indispensable au pilotage d'une administration. Non seulement la présentation des comptes mais aussi les indicateurs de santé financière deviennent communs à toutes les collectivités publiques. En regard de ces développements, le Conseil d'Etat a souhaité disposer d'un outil de pilotage adéquat pour illustrer et comparer la santé financière des collectivités publiques neuchâteloises et permettre des comparaisons avec les autres cantons suisses.

La statistique financière fait désormais l'objet d'un rapport annuel qui sera disponible peu après la publication des comptes de l'Etat. Elle regroupe les tableaux, graphiques et indicateurs financiers utilisés communément par les collectivités pour mesurer leur santé financière. Les informations sont disponibles sur Internet, également sous la forme de cartes, pour les données communales. Ces dernières seront actualisées chaque automne suite à l'adoption des comptes communaux.

Au vu de la complexité de certains termes utilisés, un lexique situé aux pages 53 et suivantes est à disposition.

Source des données cantonales et remarques

Les données financières 2009 proviennent du rapport annuel des comptes du 22 février 2010. Ce rapport présente la situation après opérations de clôture proposées par le Conseil d'Etat. Celles-ci doivent toutefois encore être approuvées par l'autorité législative. Cela signifie que les chiffres 2009 peuvent encore être amendés par le Grand Conseil lors de la session dévolue à l'approbation des comptes (avril 2010).

Les années 2005 et 2006 ont été marquées par des opérations comptables extraordinaires ayant eu des incidences importantes. En 2005, la Banque nationale suisse (BNS) a effectué des versements extraordinaires aux cantons suite à la vente d'or excédentaire. L'Etat de Neuchâtel a reçu un montant de 425,8 millions de francs qui a été comptabilisé en revenu du compte de fonctionnement dans les parts à des recettes sans affectation. Du côté des charges, il a été décidé de procéder à un amortissement du découvert pour 362 millions de francs et à des attributions aux financements spéciaux pour 63,8 millions de francs (dont 35 millions dans un fonds destiné à réduire l'excédent de charges de l'exercice 2006). Charges et revenus augmentant au final du même montant, le résultat du compte de fonctionnement de l'exercice 2005 (excédent de charges de 81,5 millions) n'est pas influencé par ces opérations extraordinaires. Par contre, le solde de financement s'en trouve considérablement amélioré (excédent de financement de 354,3 millions en lieu et place d'une insuffisance de financement de 71,5 millions). En 2006, les 35 millions de francs mis en réserve pour améliorer les comptes ont été prélevés comme cela était prévu (augmentation des prélèvements aux financements spéciaux).

L'exercice 2006, a marqué le passage au principe d'échéance. Les dépenses sont dorénavant comptabilisées au moment où elles sont engagées et les recettes lorsqu'elles sont facturées. Avec l'ancien principe de caisse (comptabilisation lors de l'encaissement ou du décaissement effectif), plusieurs charges et revenus étaient enregistrés avec une année de décalage. Le passage au principe d'échéance a donc influencé à la hausse les charges et les revenus concernés (rattrapage du décalage). Au final, l'excédent de revenus du compte de fonctionnement après principe d'échéance (8,5 millions) est plus faible que le résultat avant principe d'échéance (45,1 millions). Il en va de même de l'excédent de financement.

Pour une meilleure comparabilité dans le temps, il n'a pas été tenu compte de ces incidences lors du calcul des indicateurs financiers et pour la présentation graphique des données financières (les montants sont donc

considérés sans Or BNS et avant principe d'échéance). Les tableaux à la fin du document précisent toutefois les montants avant et après comptabilisation de ces opérations extraordinaires.

Les données financières utilisées pour les comparaisons intercantionales sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales (Fachgruppe für kantonale Finanzfrager – FkF) qui sont publiées sur le site Internet de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Les comparaisons intercantionales doivent être interprétées avec un certain prudence. Même si les modèles comptables ont tendance à s'harmoniser, des spécificités entre cantons existent toujours. Une comparaison des tendances dans la durée doit plutôt être privilégiée. Les cantons retenus (FR - VS - SO - LU - SG) pour comparer graphiquement les indicateurs financiers l'ont été sur la base de plusieurs similitudes avec le canton de Neuchâtel. Mentionnons la taille, la division du territoire en régions distinctes, l'importance du tissu industriel (secteur des machines-outils) et des exportations ou encore les processus de réforme et de redressement des finances ayant déjà été entrepris dans ces cantons.

Les indicateurs financiers de l'Etat de Neuchâtel peuvent présenter des différences selon qu'ils soient calculés sur la base des données financières internes (rapport des comptes) ou sur la base des chiffres du FkF. Ces écarts ne s'expliquent pas par des chiffres différents entre les deux sources mais par les masses comptables à disposition pour effectuer les calculs. En effet, les données cantonales publiées par le FkF ne mentionnent pas chaque groupe de charges et de revenus, au contraire des données disponibles par le biais du rapport des comptes. Pour prendre un exemple, les données relevant du FkF englobent les subventions à redistribuer avec d'autres catégories (en l'occurrence parts à des recettes sans affectation, dédommagements et subventions acquises), il n'est donc possible de soustraire celles-ci du total des revenus pour calculer les revenus déterminants.

Les chiffres concernant la dette par habitant des cantons sont calculés par l'Administration fédérale des finances. Ils sont publiés dans le recueil statistique "Finances publiques en Suisse" qui est édité chaque année par l'office fédéral de la statistique. Les données définitives sont publiées dans le courant de l'été avec un décalage de deux ans.

Source des données communales

Les données financières des communes proviennent des rapports des comptes communaux approuvés par les Conseils généraux des différentes communes, après examen par le service des communes et approbation par le département de la justice, de la sécurité et des finances. Les indicateurs financiers harmonisés ont été définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, laquelle publie chaque année ces indicateurs consolidés par canton. La situation des communes diffère de celle de l'Etat en ce sens qu'elles ne sont pas autorisées à présenter un déficit budgétaire supérieur à la fortune de la commune. Aucune d'entre elles ne présente de découvert au bilan.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1 Vue d'ensemble

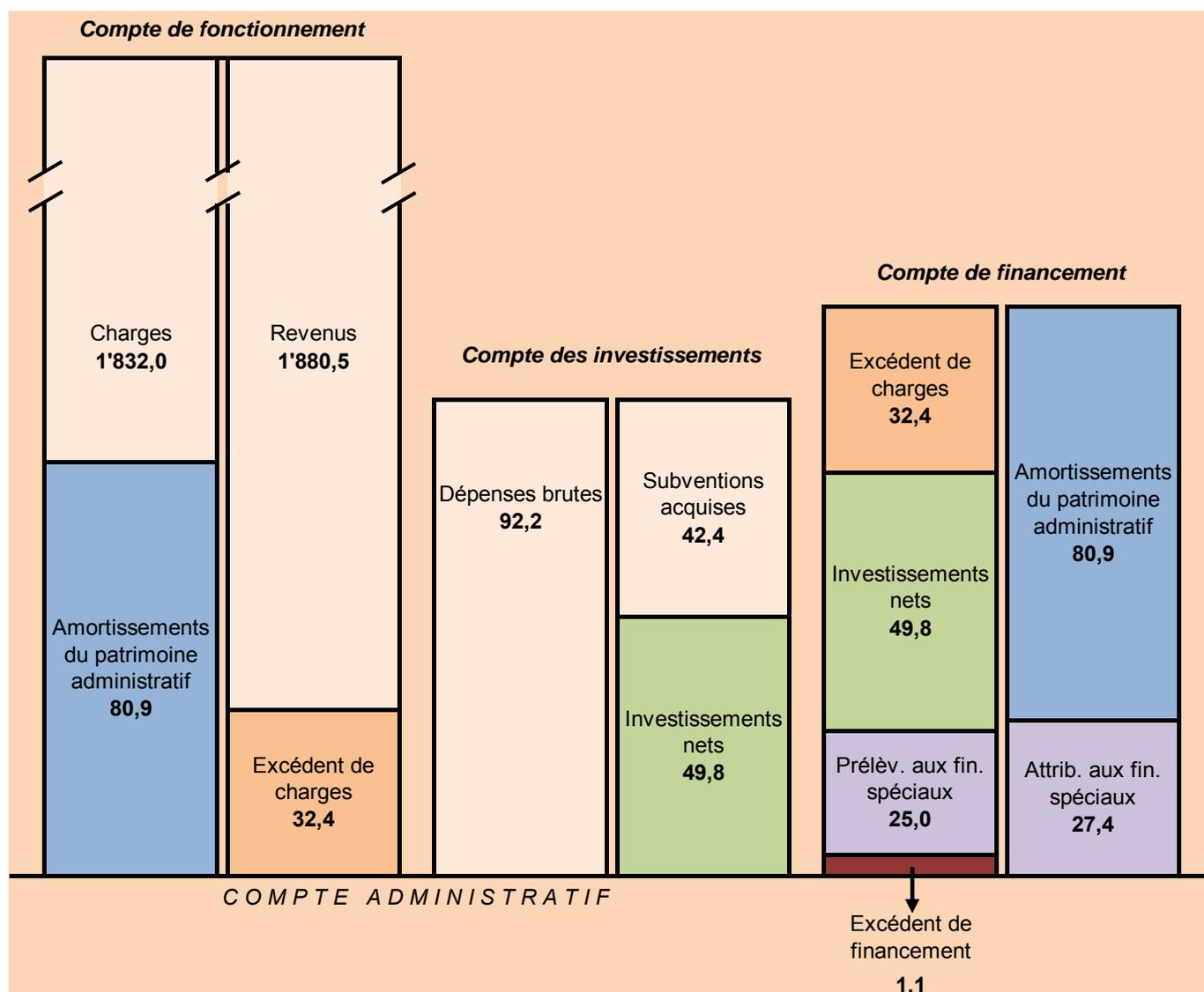
Les comptes de l'Etat se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres.

Le compte de fonctionnement 2009 boucle avec un déficit de 32,4 millions de francs. Les charges brutes se sont montées à 1,913 milliard de francs alors que les revenus ont atteint 1,880 milliard de francs. Le degré de couverture des revenus déterminants est ainsi de 1,85%. Pour rappel, la limite maximale autorisée par le frein à l'endettement est de 2%.

Les investissements nets ont été de 49,8 millions de francs, ce qui situe le degré d'autofinancement à 97,4%, soit largement au-dessus de la limite minimale autorisée de 70%. Ces notions sont détaillées dans la partie concernant les indicateurs financiers.

Le compte de financement permet de calculer, compte tenu des mouvements sur les financements spéciaux (attributions et prélèvements aux fonds), le solde de financement. Une insuffisance de financement traduit une augmentation de la dette pour la collectivité publique alors qu'un excédent de financement signifie, en principe, une diminution de celle-ci en fin d'exercice. Les comptes 2009 de l'Etat de Neuchâtel découlent sur un léger excédent de financement de 1,1 million de francs. Ce résultat positif résulte du faible niveau des investissements nets et des attributions aux fonds et réserves plus importantes que prévues au budget.

Vue d'ensemble des trois comptes 2009 de l'Etat, en millions de francs

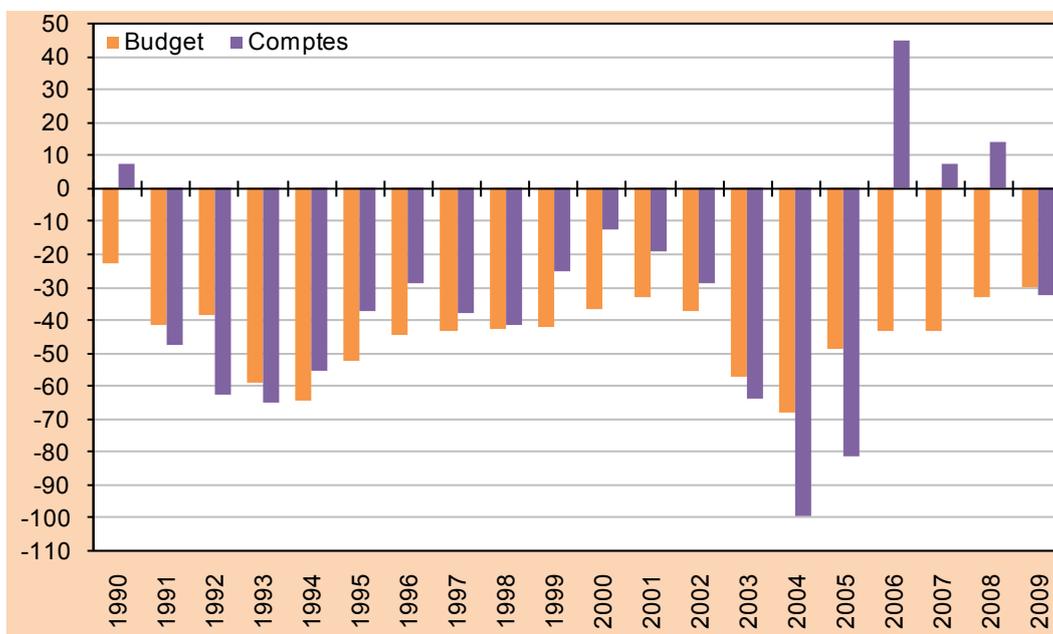


Remarque: Ce graphique n'est pas à l'échelle

2.2 Compte de fonctionnement

L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 32,4 millions de francs en 2009. Il s'agit du premier résultat déficitaire depuis 2005. La détérioration de la situation s'explique par le contexte actuel de crise où les recettes fiscales diminuent (particulièrement en ce qui concerne les personnes morales) et les dépenses sociales augmentent. Elle met aussi en évidence la fragilité des finances du canton de Neuchâtel face à de tel retournement conjoncturel. Le résultat 2009 est conforme aux prévisions budgétaires.

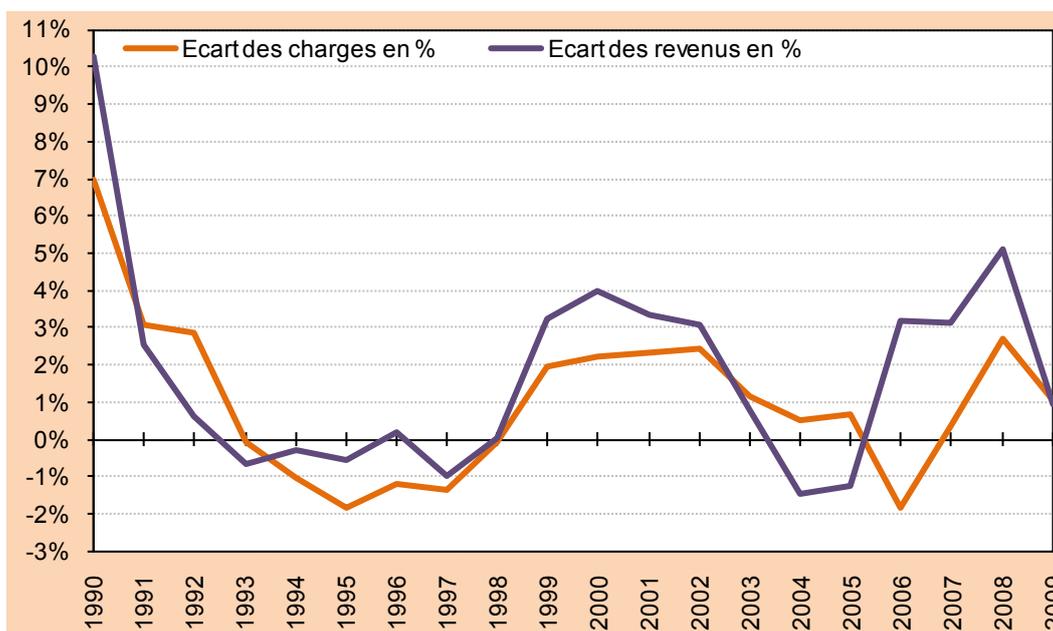
Excédents de charges (-) et revenus (+) du compte de fonctionnement, en millions de francs



Remarque: Avant principe d'échéance pour l'année 2006

Le graphique ci-dessous montre que lorsque l'écart entre les revenus budgétés et réels est plus élevé que l'écart entre charges budgétées et réelles, il s'installe une dynamique vertueuse qui conduit à des comptes positifs. Cette dynamique s'était instaurée durant les années 2006 à 2008. En 2009, cette dynamique a pris fin. Les charges sont de quelque 1,0% supérieures au budget alors que les revenus dépassent le budget d'environ 0,9%. Les écarts sont donc proches. La situation est similaire à celle de 2002 qui marquait le début d'une période douloureuse pour les finances cantonales.

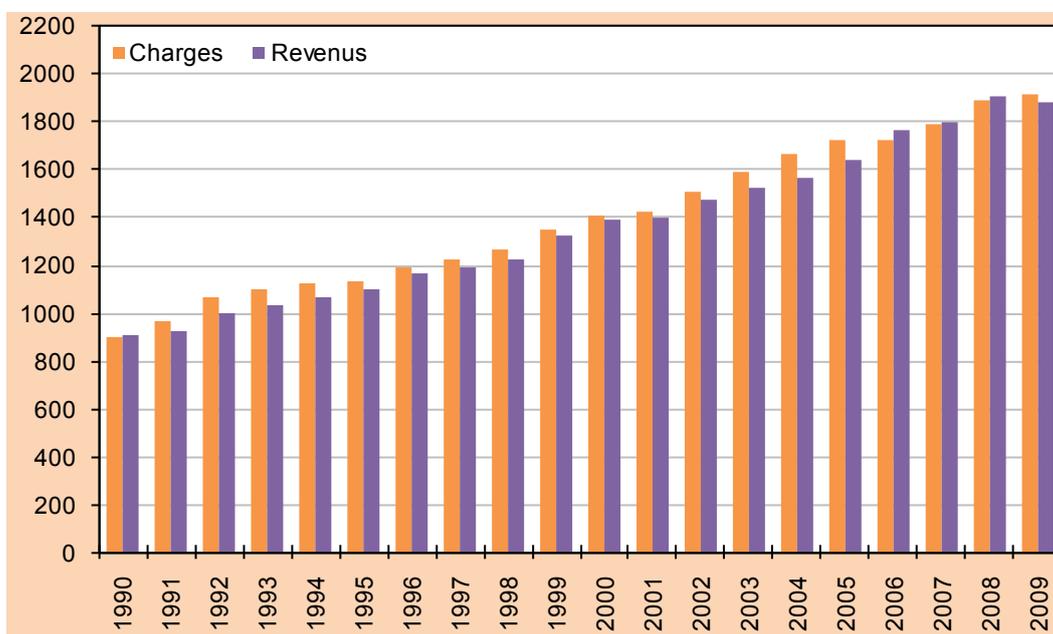
Écarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement, en pourcent



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

En 2009, c'est la première fois que les revenus totaux diminuent par rapport à l'année précédente. La progression des charges et des revenus a jusqu'ici toujours été régulière. A noter que les années 2001 et 2005 ont donné lieu à un désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

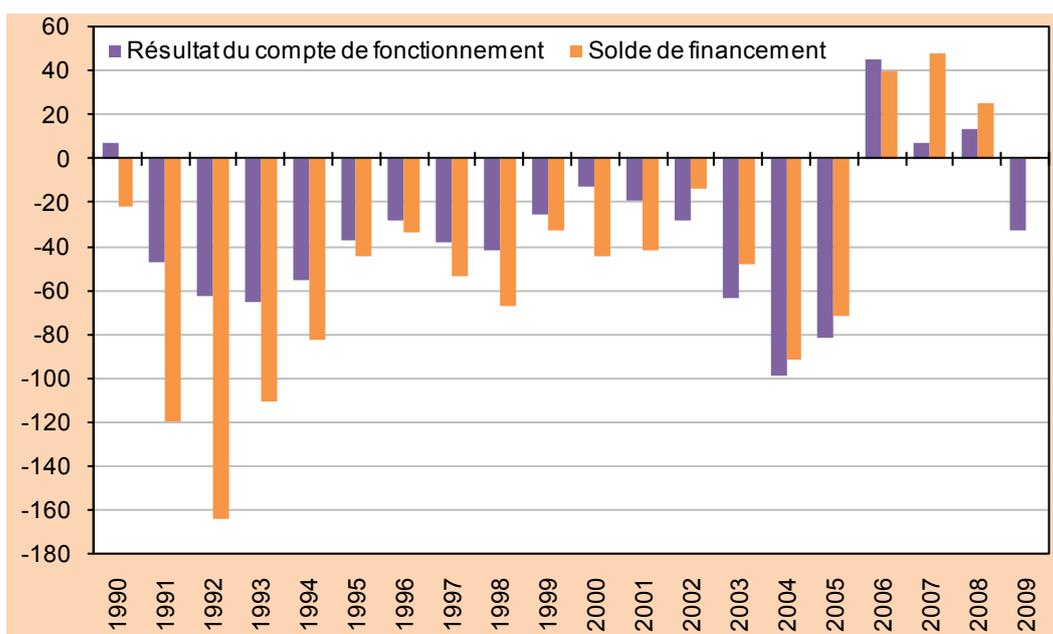
Charges et revenus du compte de fonctionnement, en millions de francs



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

Malgré un compte de fonctionnement déficitaire, la situation 2009 présente un léger excédent de financement de 1,1 million de francs. Cette situation est assez paradoxale et ne s'est jamais produite auparavant. Elle s'explique par des investissements nets particulièrement faibles. Les insuffisances de financement très importantes du début des années 90 traduisent un effort particulier au niveau des investissements.

Résultat du compte de fonctionnement et du solde de financement, en millions de francs

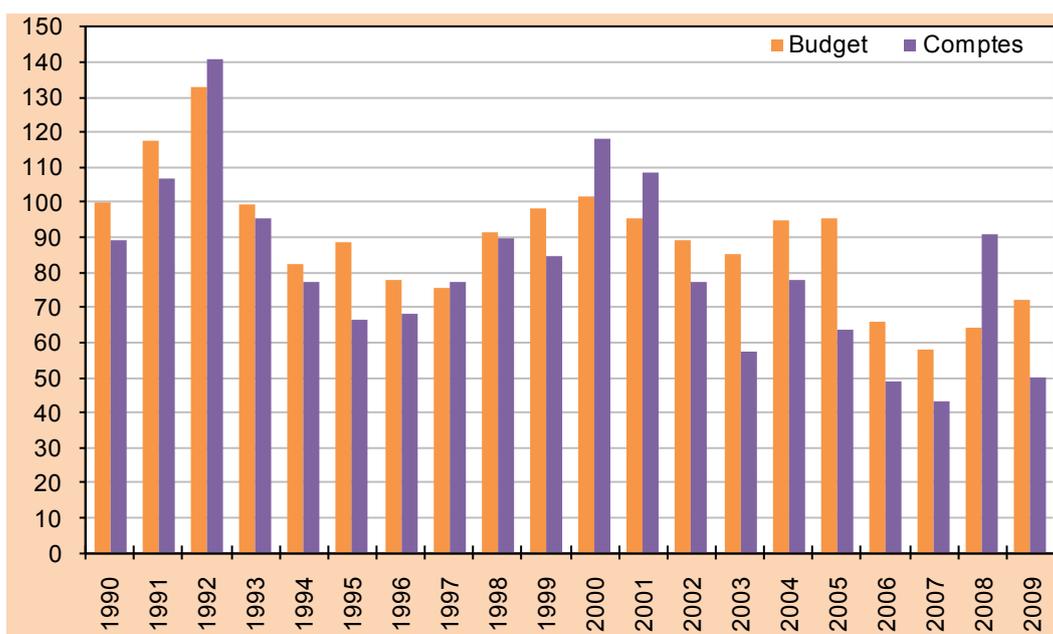


Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

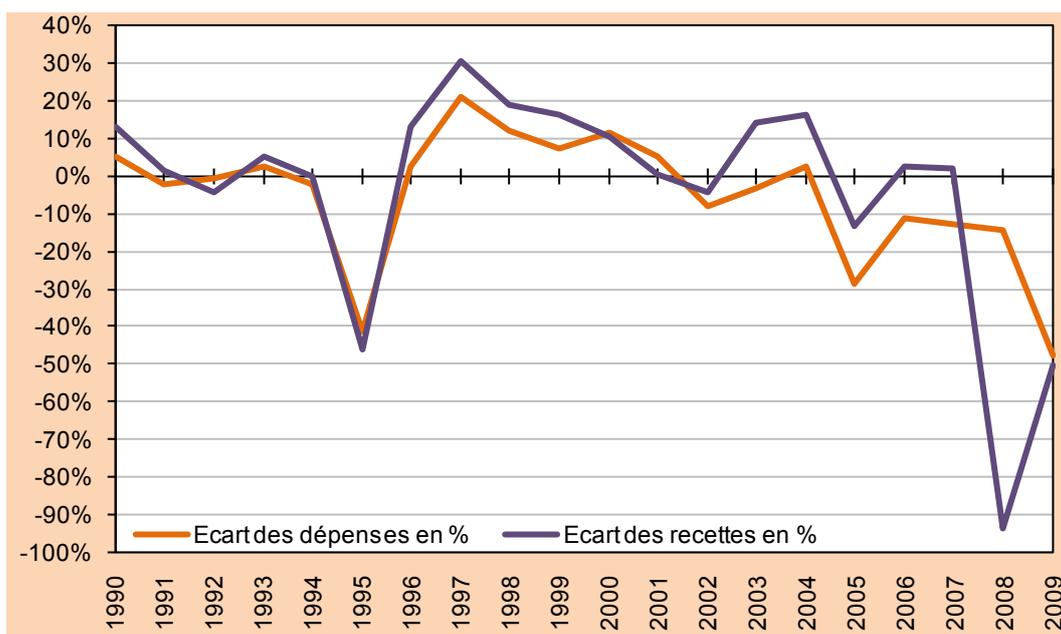
2.3 Compte des investissements

En 2009, les investissements nets se montent à 49,8 millions de francs au lieu de 72,3 millions de francs prévus au budget. Depuis 2002, à l'exception de l'année 2008 (anticipation du remboursement intégral de près de 40 millions des prêts accordés par les villes pour l'acquisition des bâtiments du secondaire 2), les investissements réels sont systématiquement inférieurs au budget. L'écart 2009 est particulièrement préoccupant. La substance du patrimoine cantonal n'est ainsi pas renouvelée. Les difficultés financières rencontrées au niveau du compte de fonctionnement lors de l'établissement des budgets ne permettent pas de dégager des marges suffisamment importantes pour l'acquisition et la réalisation de biens durables.

Investissements nets selon les budgets et les comptes, en millions de francs



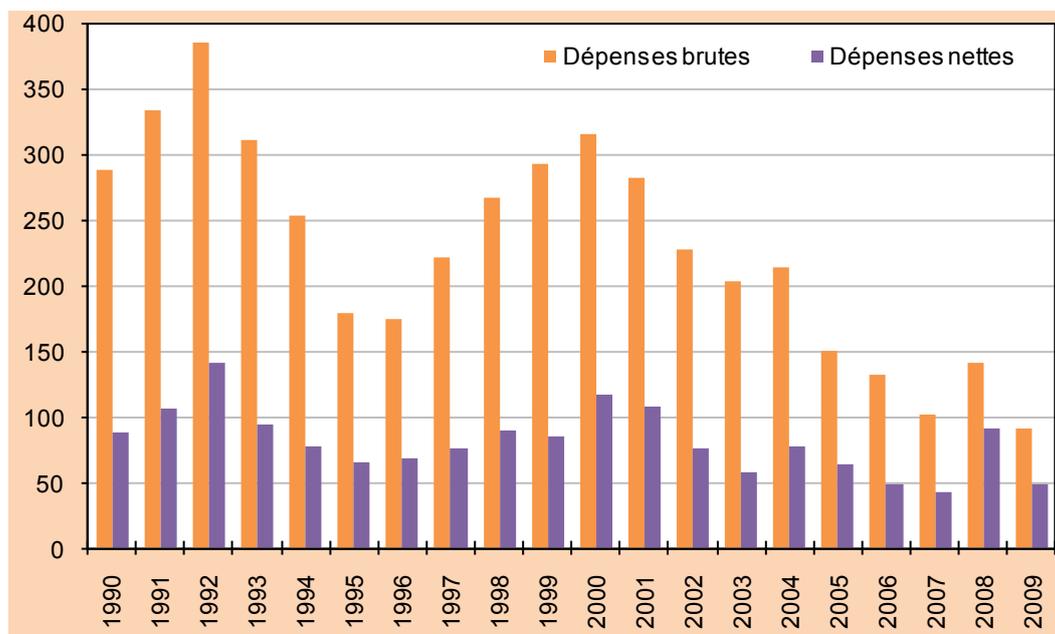
Écarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte des investissements, en pourcent



Le graphique ci-dessus traduit également toutes les difficultés que rencontre le canton pour établir des prévisions fiables concernant ses dépenses et ses recettes d'investissements. L'écart particulièrement important pour les recettes 2008 découle de dépenses beaucoup plus faibles que prévu dans le domaine des routes. Cela a pour conséquence de diminuer la participation fédérale attendue.

Le début et la fin des années 90 s'accompagnent de dépenses d'investissement particulièrement élevées. Des efforts soutenus avaient été entrepris pour améliorer les infrastructures du canton. Les travaux entrepris à l'époque dépassaient de loin, en terme d'incidences financières, ce que le canton connaît actuellement.

Dépenses brutes et nettes du compte des investissements, en millions de francs



2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen

Considérée au sens large, la dette du canton de Neuchâtel s'élève à un peu moins de 1,558 milliard de francs à fin 2009. Elle diminue pour la cinquième année de suite. Cette nouvelle baisse par rapport à 2008 s'explique principalement par une diminution importante de 42,7 millions de francs des engagements courants et par une diminution des engagements envers les entités particulières. Cette dernière diminution concerne le solde du compte courant en faveur de la Caisse de pensions de l'Etat qui, de 16 millions de francs au passif en 2008 passe à 5,4 millions de francs à l'actif en 2009.

Considérée au sens étroit (reconnaisances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés uniquement), la dette est de 1,355 milliard de francs à fin 2009. Malgré un excédent de financement de 1,1 million de francs, la dette augmente légèrement par rapport à la situation de fin 2008 (1,314 milliard). Cette évolution s'explique par le fait que l'Etat a contracté un emprunt en fin d'année 2009 pour couvrir l'insuffisance de financement prévue au budget (et confirmée par le résultat probable du mois de septembre). Vu l'excédent de financement finalement dégagé, il s'est retrouvé en surplus de liquidités à la fin de l'année. Cette situation a rapidement été régularisée puisque ce surplus a permis de rembourser un emprunt de 100 millions de francs arrivant à échéance en janvier 2010 sans recourir à un nouvel emprunt.

Le détail des rubriques comptables du passif du bilan figure en annexe.

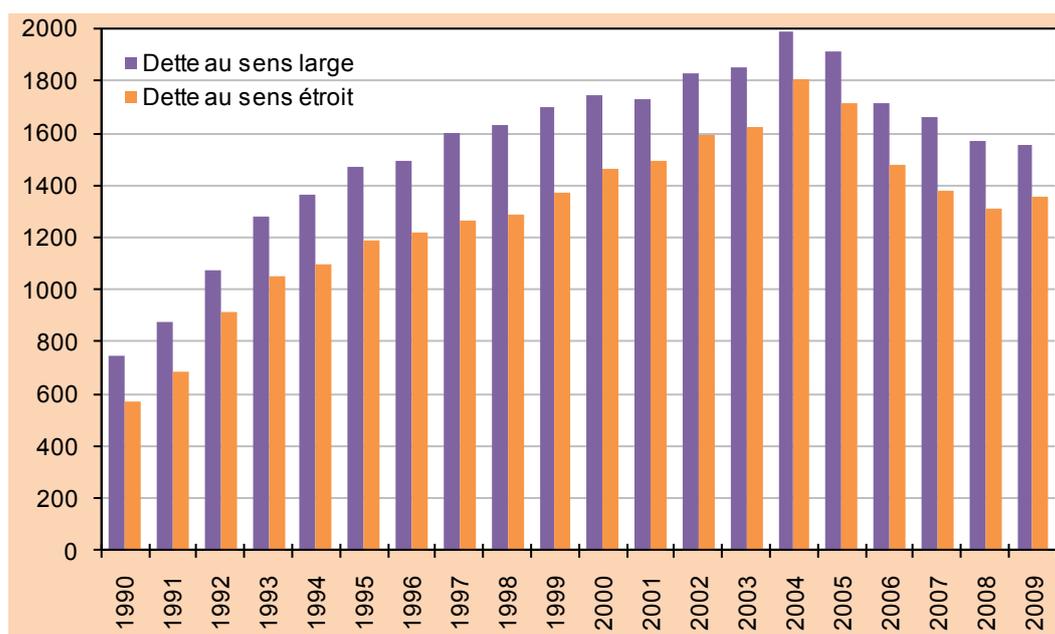
Définition de la dette

Reconnaisances de dettes	} dettes à moyen et long terme
+ Emprunts par obligations	
+ Emprunts privés	
= Dette au sens étroit	
+ Autres dettes à moyen et long terme *	
+ Dettes à court terme	
+ Engagements courants	
+ Engagements envers entités particulières **	
= Dette au sens large	

* Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et d'exploitations paysannes

** Fonds et fondations gérés par l'Etat

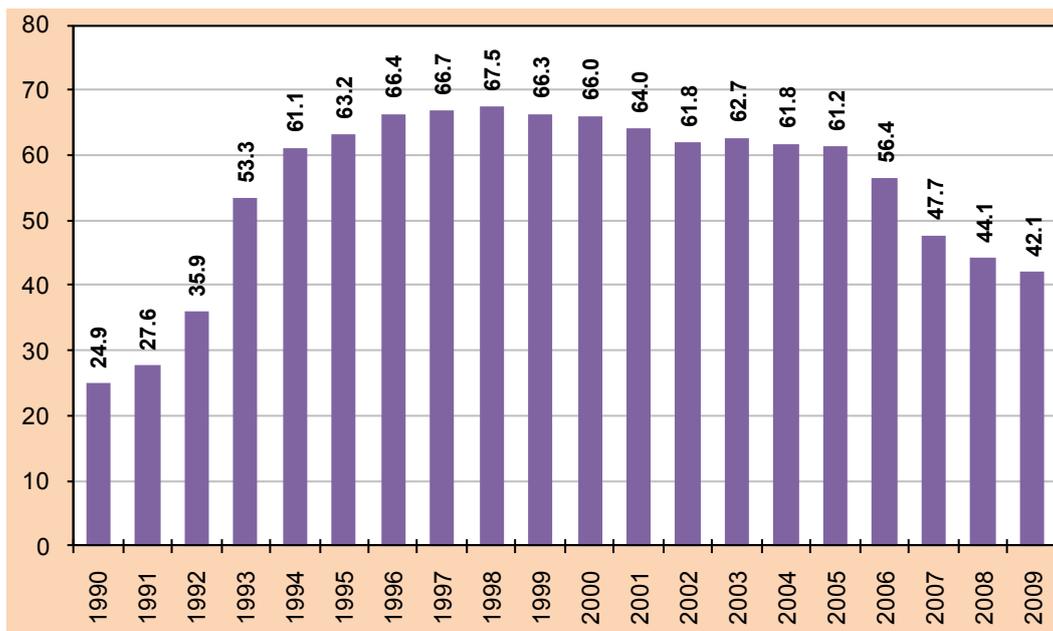
Dette au 31 décembre, en millions de francs



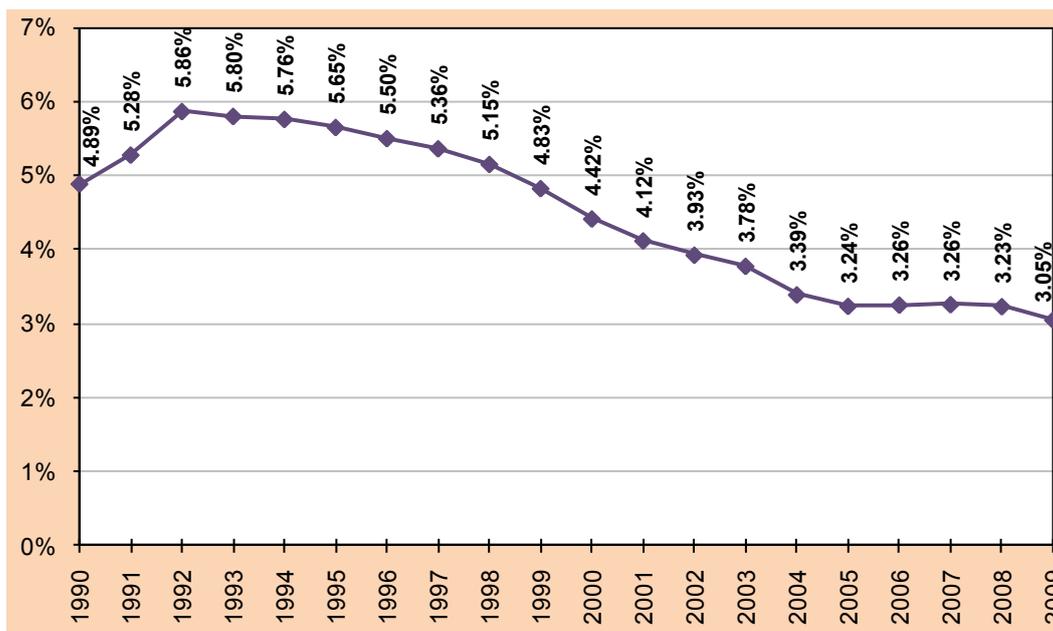
Au sens large comme au sens étroit, le niveau le plus élevé de la dette a été atteint en 2004. L'augmentation a été particulièrement importante au début des années 90 dans la mesure où les comptes clôturaient avec des insuffisances de financement très élevées. Le versement de la BNS suite à la vente d'or excédentaire en 2005 (425,8 millions pour le canton de Neuchâtel) a permis de procéder à un amortissement du découvert et de faire diminuer la dette malgré un résultat déficitaire du compte de fonctionnement cette année-là.

Les intérêts passifs figurant dans le graphique ci-dessous concernent uniquement les dettes à moyen et long terme. La différence avec le total des intérêts passifs repris dans le tableau annexe (N° 5 charges par nature) représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

Intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme, en millions de francs

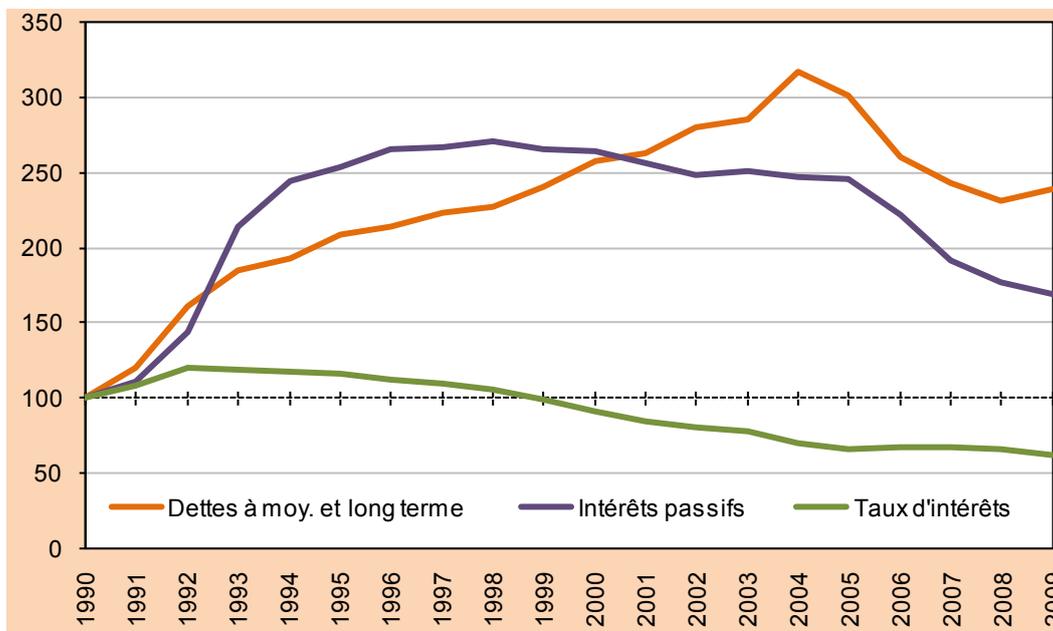


Taux d'intérêts moyen sur les emprunts à moyen et long terme, en pourcent



Les intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme s'élèvent à 42,1 millions de francs en 2009. Ceux-ci ont connu une baisse significative à compter de l'année 2005 en raison du niveau moins élevé de la dette totale d'une part (versement au canton en 2005 de sa part au produit de la vente d'or de la BNS et bons résultats découlant sur des excédents de financement sur la période 2006-2008) et à la diminution des taux d'intérêts sur le marché des emprunts d'autre part. Le taux d'intérêts moyen de la dette consolidée est de 3,053% en 2009. Celui-ci a continuellement baissé depuis 1992.

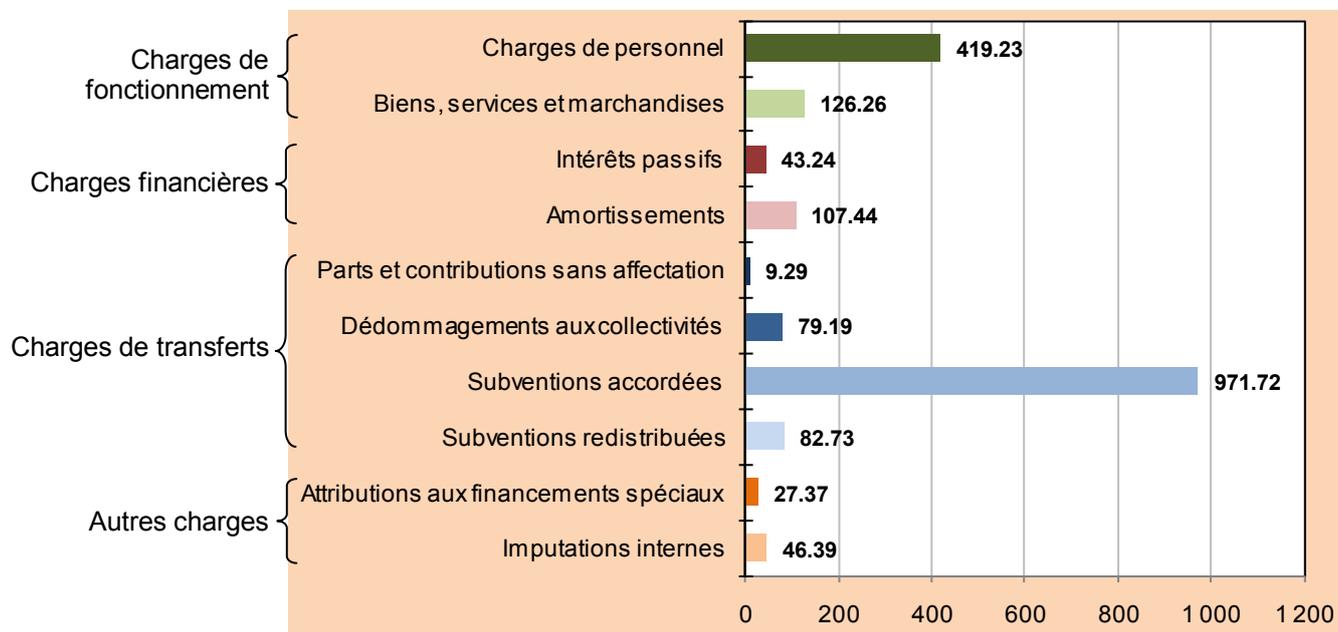
Indice des dettes à moyen et long terme, des intérêts passifs et du taux d'intérêts moyen (base 1990=100)



2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement

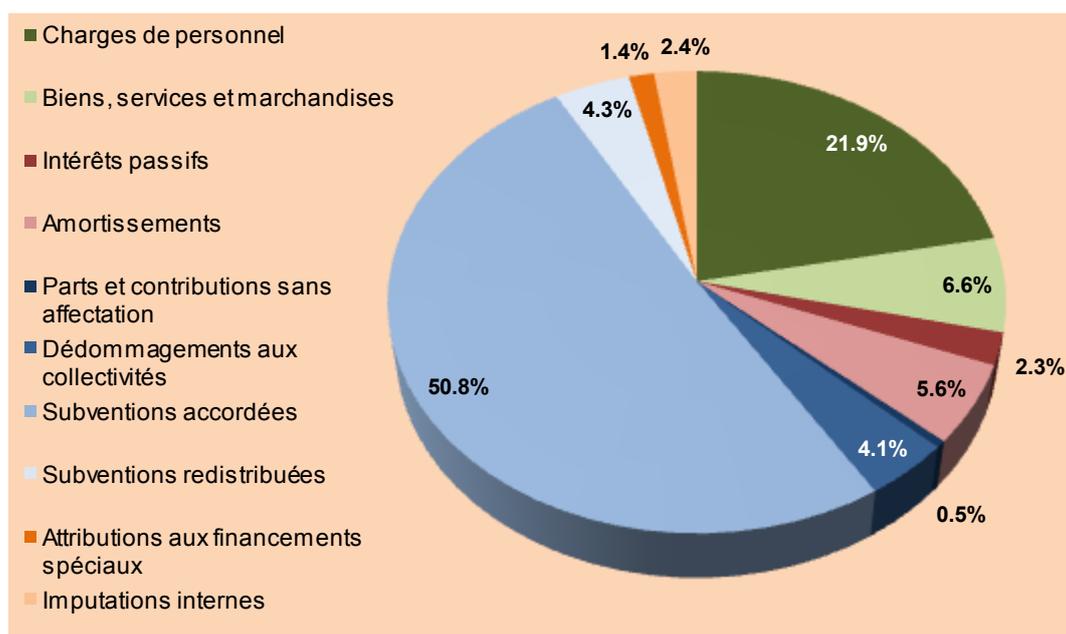
La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées. Le détail des rubriques comptables du compte de fonctionnement par nature figure en annexe.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2009, en millions de francs

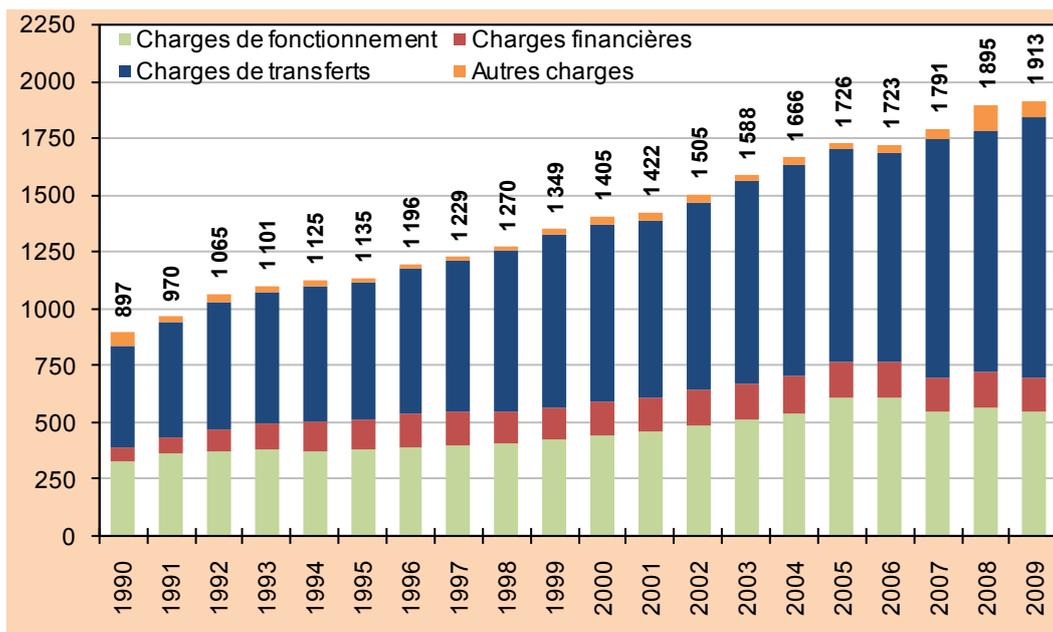


En comparant les différents groupes de charges, on remarque d'emblée le poids très important des subventions accordées. En 2009, celles-ci représentent plus de la moitié des charges totales. L'évolution des subventions est une problématique récurrente pour l'Etat de Neuchâtel. Les principaux destinataires de subventions sont les propres établissements (hôpitaux, Université), les institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile) et les personnes physiques (assurance-maladie, aide matérielle). Rappelons toutefois que, dans certains cas, les subventions sont assumées en partie par les communes (augmentation du groupe de revenus des subventions acquises). Bien derrière les subventions, ce sont les charges de personnel (419,2 millions en 2009) qui représentent le groupe de charges le plus important.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2009, en pourcent



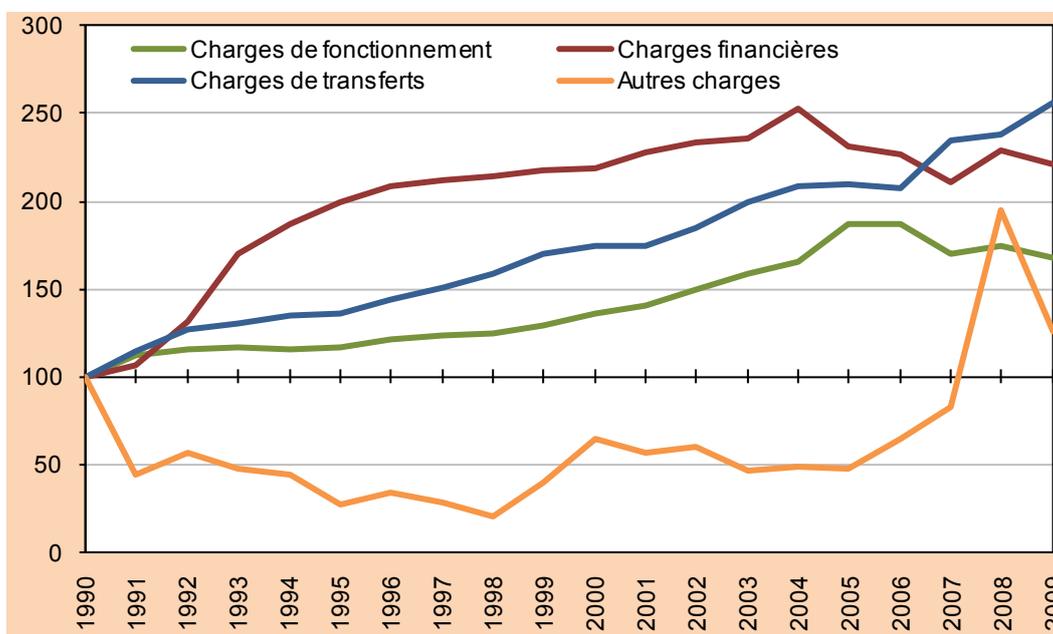
Charges par nature du compte de fonctionnement, en millions de francs



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

L'évolution dans le temps des différentes charges par nature montre l'importance des charges de transfert (dont font partie les subventions). La variation importante de la catégorie "autres charges" en 2008 résulte des attributions supplémentaires aux financements spéciaux (fonds d'intégration professionnelle et fonds de promotion de l'économie pour 30 millions au total) qui ont été décidées lors des opérations de clôture, en raison de la crise financière.

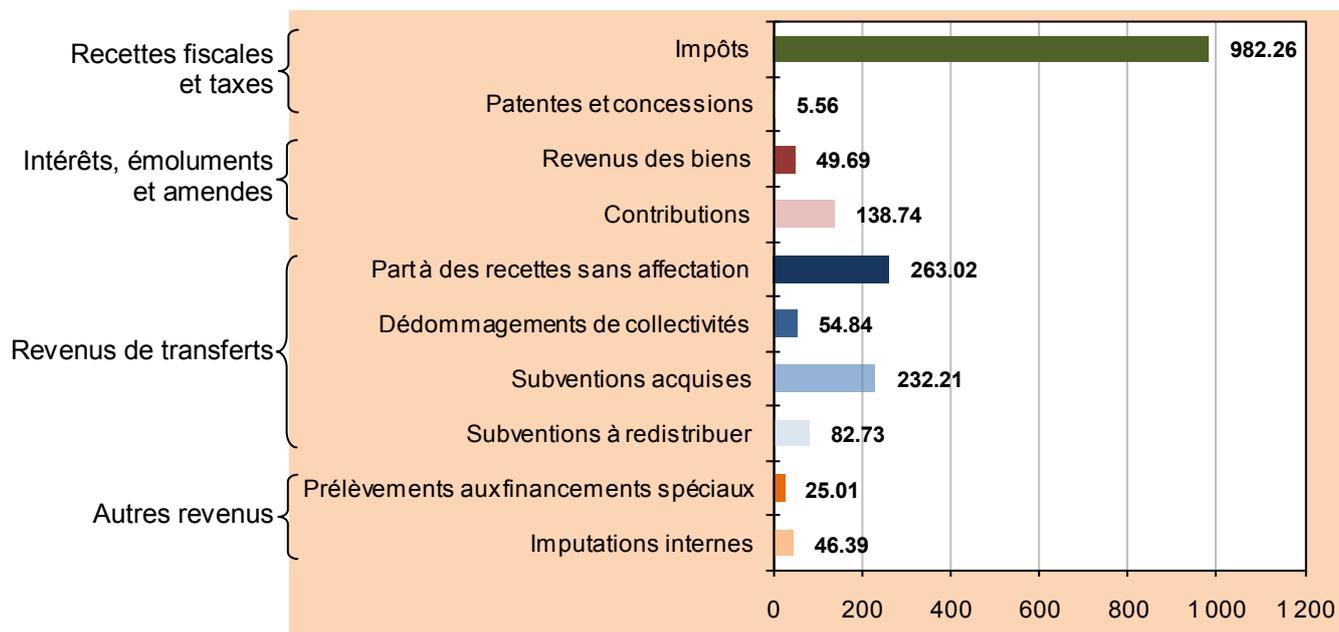
Indice des charges par nature (base 1990=100)



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement

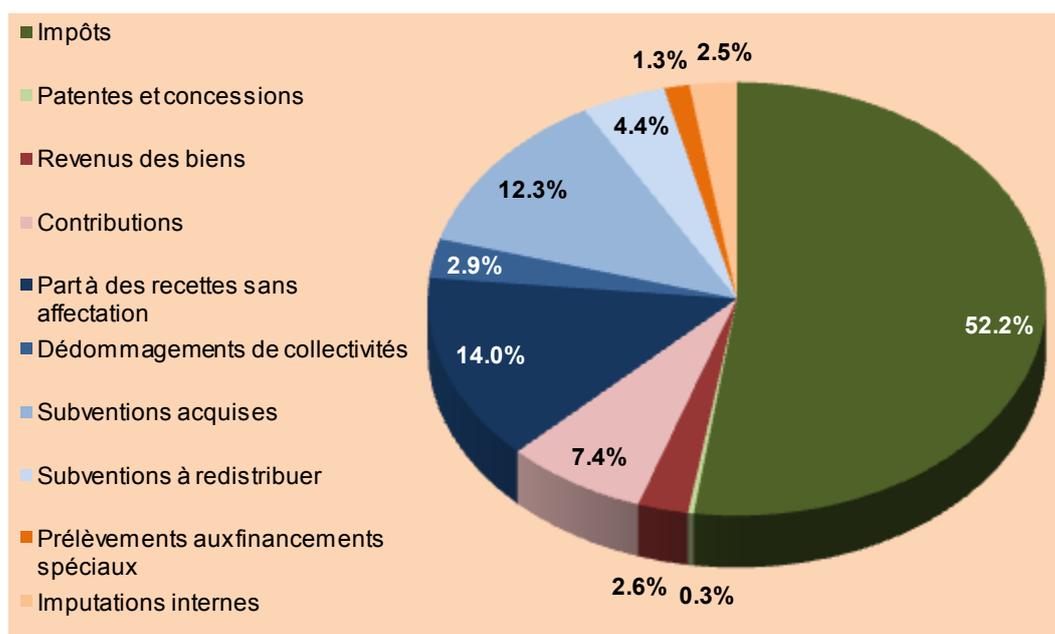
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2009, en millions de francs



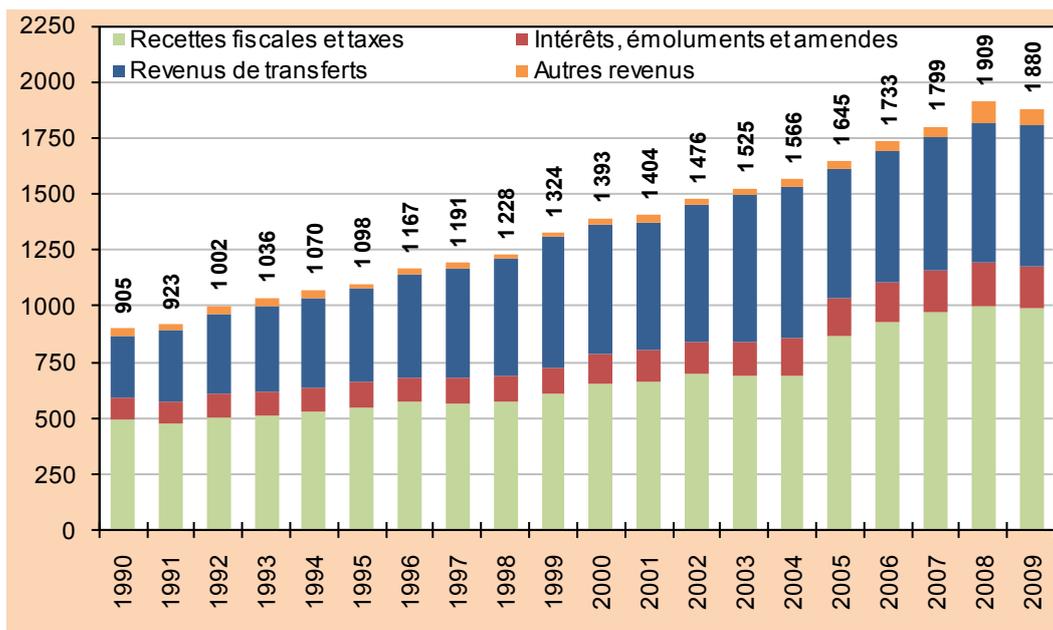
Sans surprise, on constate sur ces deux graphiques que les impôts constituent la source principale de revenus pour l'Etat de Neuchâtel (un peu plus de 52% des revenus totaux en 2009). Cette catégorie comprend principalement les recettes fiscales concernant les personnes physiques (751 millions) et les personnes morales (107 millions). Dans cette catégorie, on trouve notamment encore les taxes sur véhicules et bateaux qui rapportent près de 43 millions de francs à l'Etat.

Dans les parts à des recettes sans affectation sont compris les versements au titre de la péréquation fédérale (un peu moins de 148 millions), l'impôt fédéral direct (46 millions) et la part au bénéfice de la Banque nationale suisse (37 millions).

Revenus par nature du compte de fonctionnement 2009, en pourcent



Revenus par nature du compte de fonctionnement, en millions de francs

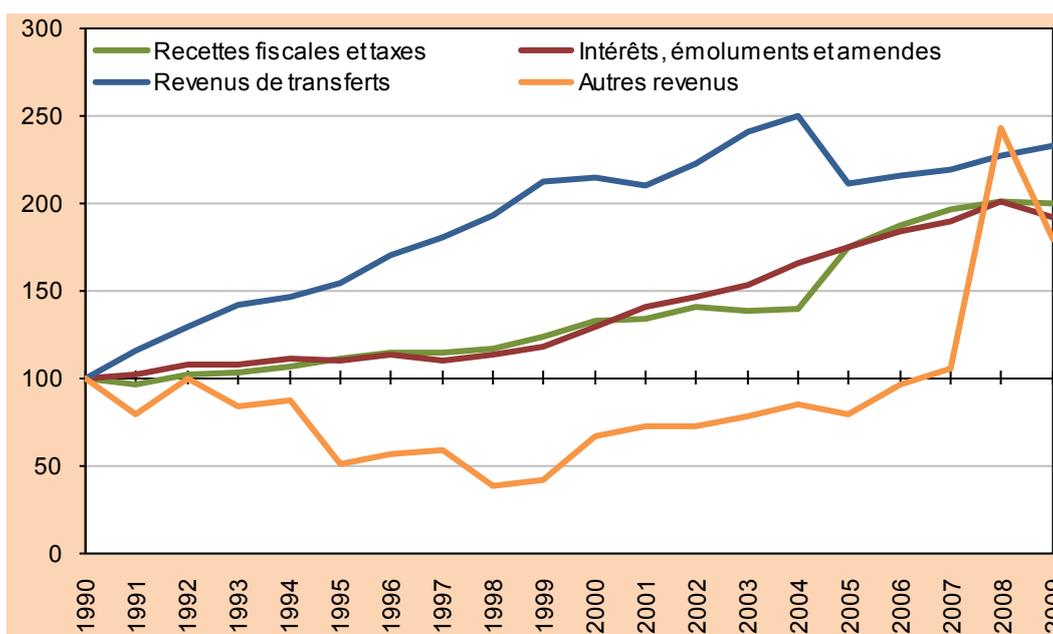


Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

Entre 2004 et 2005, la diminution des revenus de transferts et l'augmentation des recettes fiscales et taxes sont les conséquences du deuxième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Ce dernier a en effet induit une baisse importante des subventions acquises au titre des parts communales sur des charges co-financées (suppression de la participation des communes aux charges hospitalières, aux homes pour personnes âgées et aux établissements spécialisés).

L'augmentation des "autres revenus" en 2008 découle surtout de deux prélèvements aux financements spéciaux (dissolution de la provision RPT AI et de la provision pour l'aide hospitalière) qui ont été décidés lors des opérations de clôture.

Indice des revenus par nature (base 1990=100)

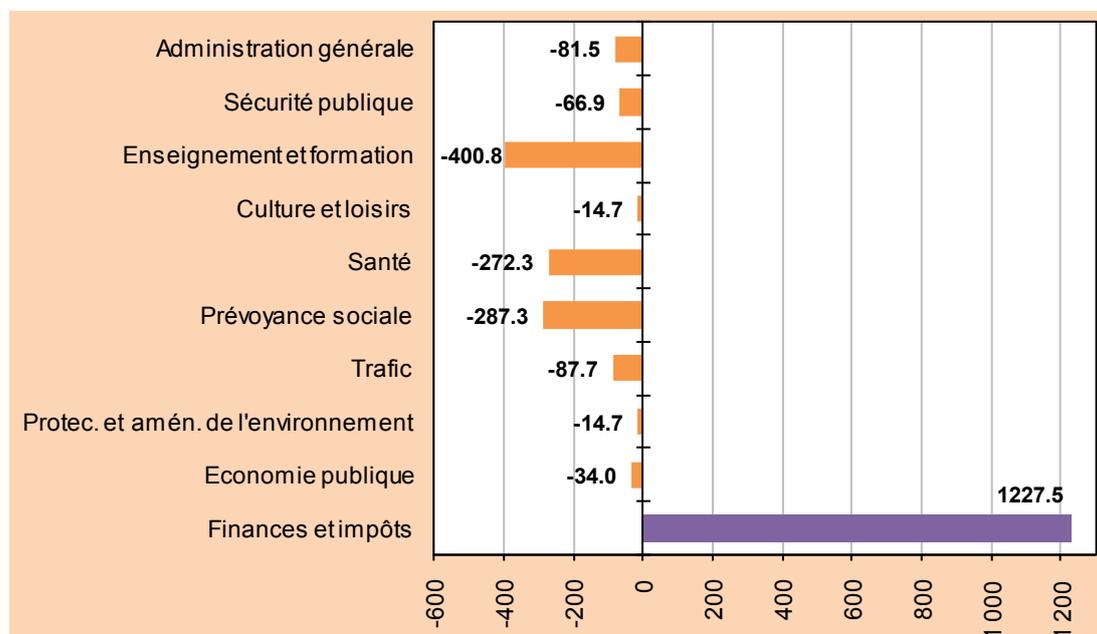


Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

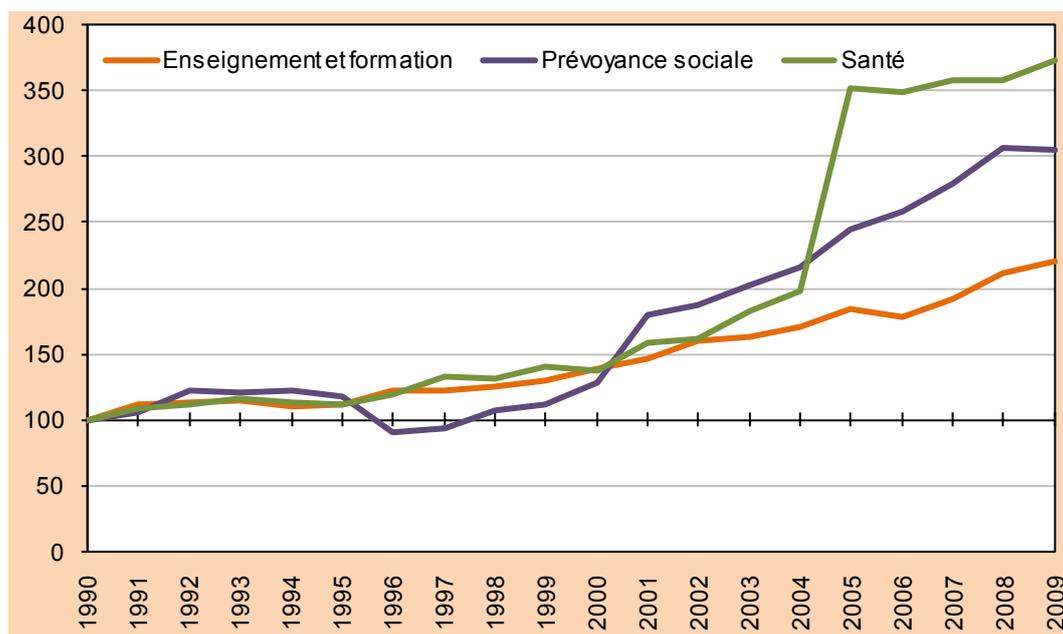
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales également) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

Compte de fonctionnement 2009 selon la classification fonctionnelle, en millions de francs



Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent un peu plus des trois quarts des charges nettes totales (sans considérer la catégorie "Finances et impôts"). L'augmentation importante du domaine de la santé entre 2004 et 2005 résulte du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (suppression de la participation de ces dernières aux charges hospitalières). On remarque que l'évolution des charges de prévoyance sociale est très dynamique sur ces dix dernières années, conséquence entre autre de l'augmentation des charges d'aide matérielle.

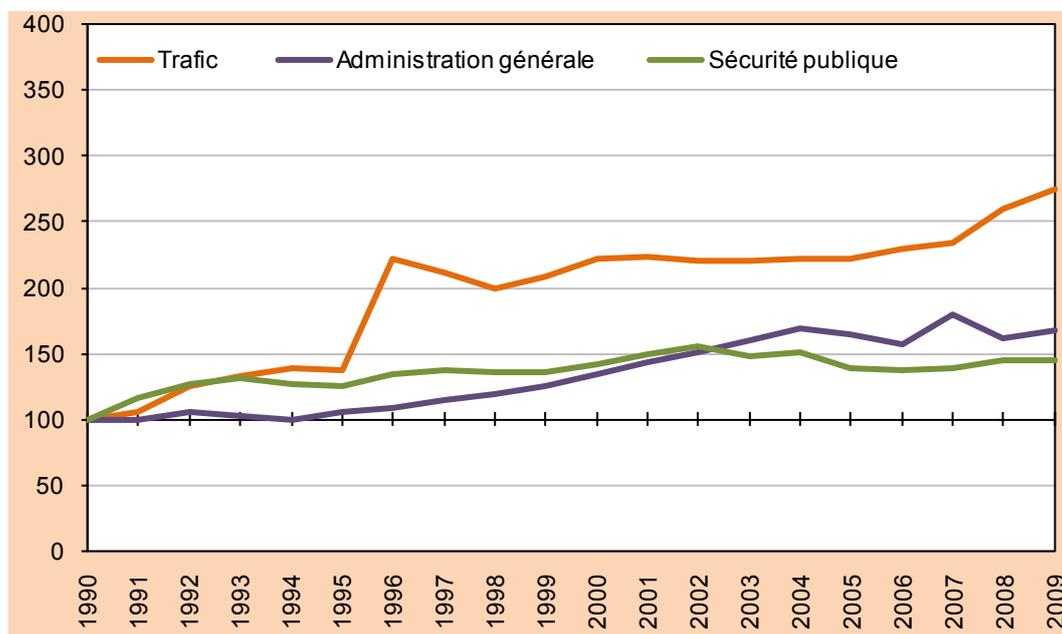
Indice des postes "enseignement et formation", "prévoyance sociale" et "santé" (base 1990=100)



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

L'augmentation entre 1995 et 1996 des dépenses nettes pour le domaine "Trafic" est due à l'introduction de la nouvelle loi sur les chemins de fer ainsi qu'à l'augmentation des charges liées aux routes nationales.

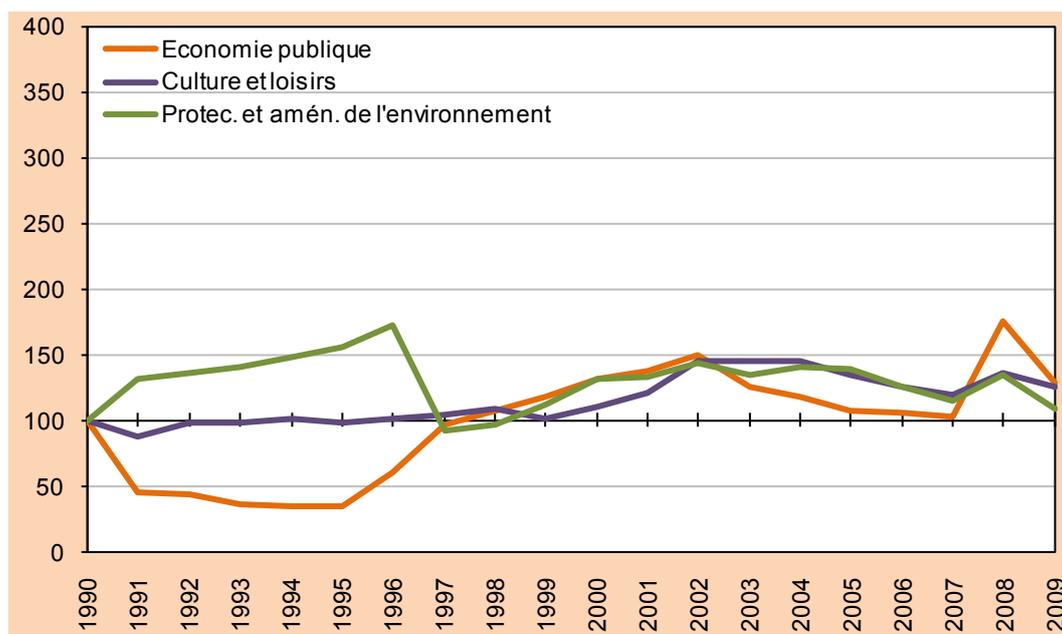
Indice des postes "trafic", "administration générale" et "sécurité publique" (base 1990=100)



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

L'augmentation du domaine "Economie publique" en 2008 résulte de l'attribution supplémentaire au fonds de promotion de l'économie pour 15 millions de francs qui a été décidée lors des opérations de clôture. L'évolution de ce domaine est souvent tributaire de l'importance de la bonification budgétaire à ce fonds.

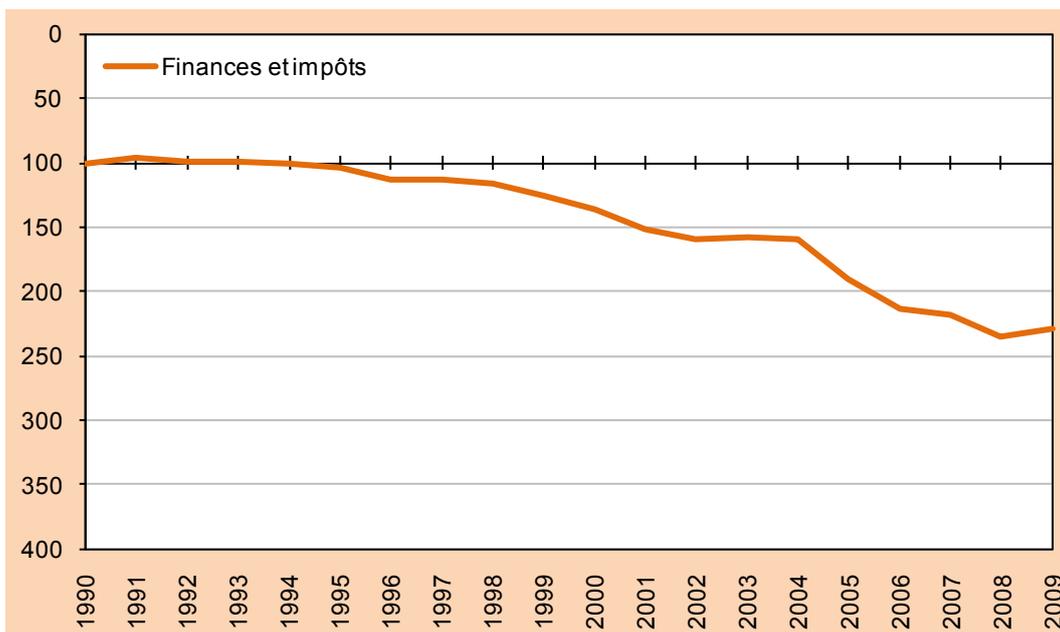
Indice des postes "économie publique", "culture et loisirs" et "protection et aménagement de l'environnement" (base 1990=100)



Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

La fonction "Finances et impôts" regroupe les principales rubriques de recettes telles que les impôts sur les personnes physiques et morales, les taxes sur véhicules à moteur ou les parts à des recettes fédérales.

Indice du poste "finances et impôts" (base 1990=100)

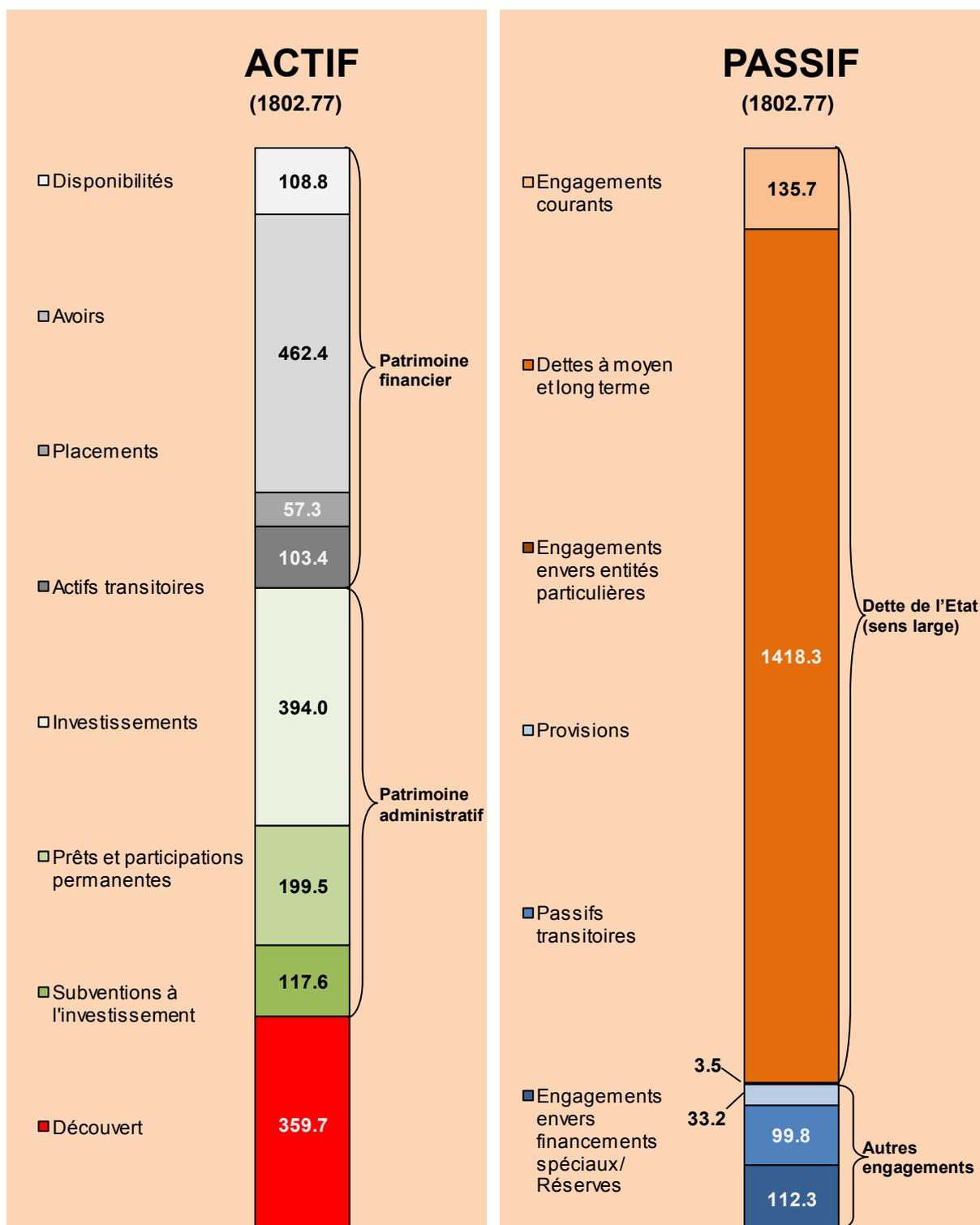


Remarque: Sans l'or de la BNS pour l'année 2005 et avant principe d'échéance pour l'année 2006

2.8 Bilan

Les engagements figurant au passif du bilan s'élèvent à 1,803 milliard de francs en 2009. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1,443 milliard de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 360 millions de francs, qui représente un cinquième (20%) du total du bilan

Bilan 2009, en millions de francs

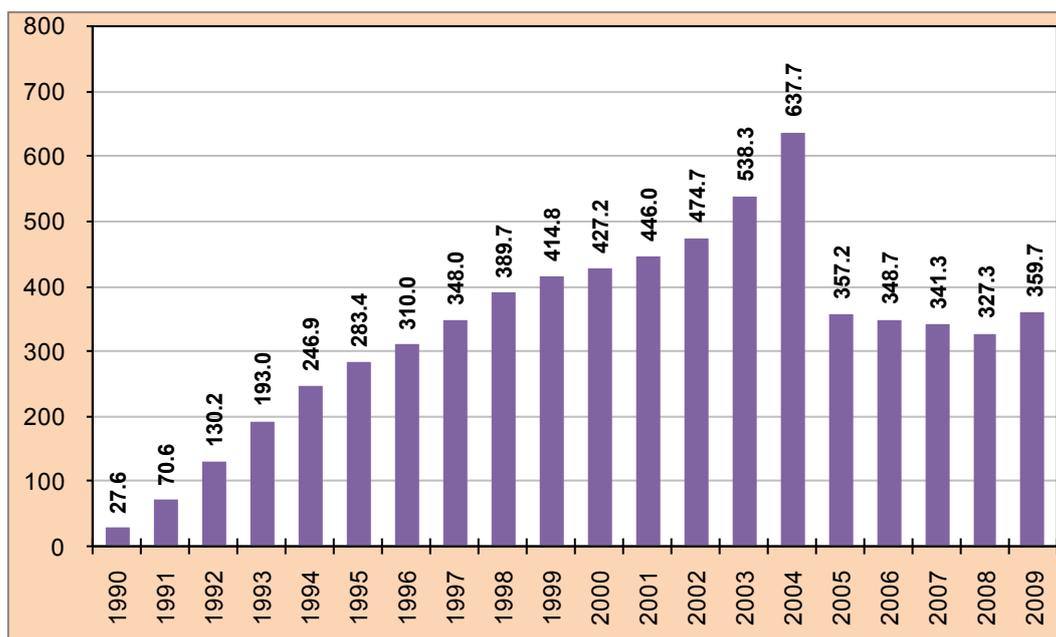


De 1990 à 2004 le découvert de l'État augmente de manière assez similaire à l'évolution de la dette (voir point 4). L'importante diminution en 2005 résulte d'un amortissement extraordinaire du découvert de 362 millions de francs suite au versement de la Banque nationale suisse concernant la vente d'or excédentaire. Les diminutions suivantes résultent des excédents de financement 2006-2008.

En 2009, le découvert augmente de 32,4 millions de francs par rapport à 2008, soit le montant du déficit constaté au compte de fonctionnement. Signalons que le découvert d'environ 360 millions de francs à fin 2009 est partiellement atténué par quelque 112 millions de francs d'engagements envers les financements spéciaux au titre des fonds appartenant à l'État. Ces derniers sont assimilables à de la fortune, mais leur utilisation est limitée par des lois. La situation reste très différente de celle d'autres cantons comme Fribourg ou Lucerne présentant des fortunes nettes (excédent d'actif) de respectivement 1,331 milliard de francs (46% du total du bilan) et 452 millions de francs (20% du total du bilan) à la fin de l'année 2008.

Le détail des rubriques comptables du bilan figure en annexe.

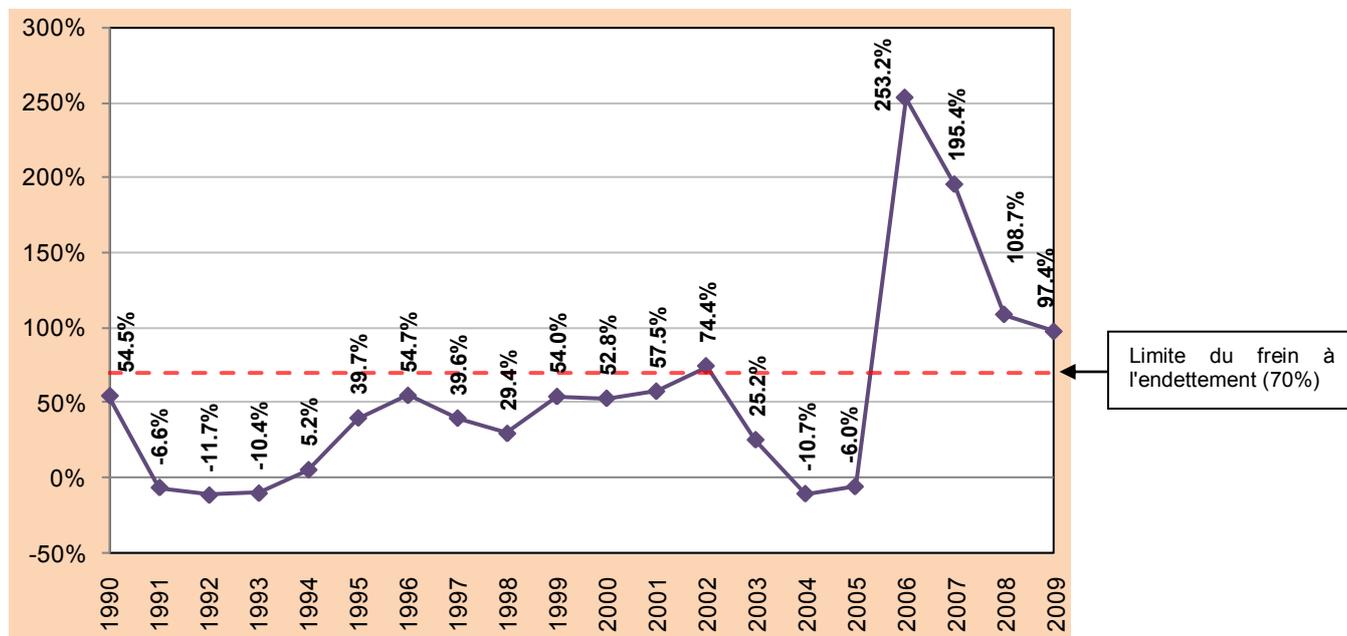
Découvert, en millions de francs



3. INDICATEURS FINANCIERS

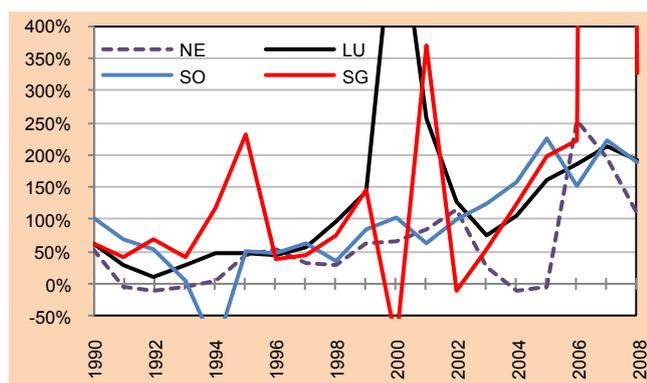
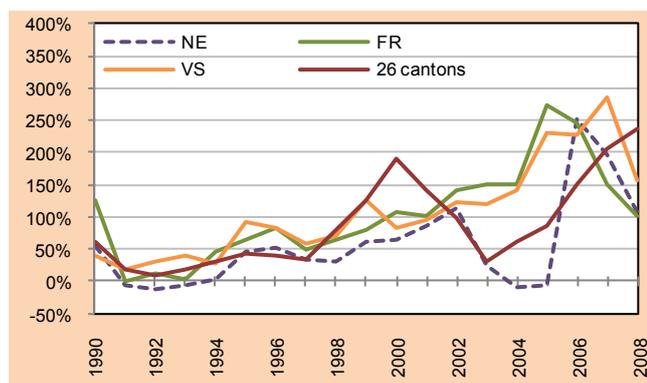
3.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

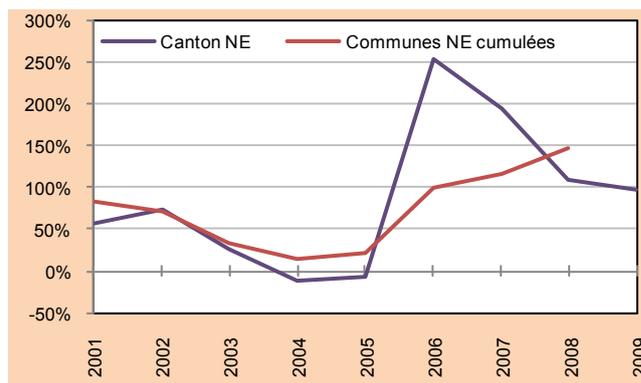
Commentaires

En 2009, le degré d'autofinancement est de 97,4%. Le frein à l'endettement stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. L'exigence légale est par conséquent respectée. Toutefois, en examinant l'évolution récente de cet indicateur, on remarque que la situation se détériore chaque année depuis 2006.

Le graphique montre que l'Etat a connu à cinq reprises un degré d'autofinancement supérieur à 70% depuis 1990, dont les quatre dernières années (2006 à 2009). Outre l'introduction du mécanisme du frein à l'endettement lors du budget 2006, ces résultats reflètent la croissance robuste de l'économie suisse, l'amélioration de la conjoncture (forte amélioration sur les recettes fiscales des personnes morales en 2007 et des personnes physiques en 2008) et les mesures prises pour maîtriser les évolutions des charges sur le plan cantonal (facteur structurel concernant principalement les charges de personnel ou les dépenses en biens, services et marchandises). Le degré d'autofinancement pour 2009 est élevé malgré un excédent de charges du compte de fonctionnement (32,4 millions). Toutefois ce résultat est surtout la conséquence d'investissements nets particulièrement faibles (49,8 millions). Un degré d'autofinancement négatif, comme lors des périodes 1991-1993 et 2004-2005, implique que l'Etat finance une partie de ses

charges de fonctionnement au moyen de l'emprunt. La situation financière préoccupante au début des années 90 résulte du ralentissement économique déclenché par la crise sur le marché immobilier, des allègements fiscaux accordés aux contribuables à la fin des années 80, de l'augmentation des charges salariales, des tâches nouvelles confiées à l'Etat et de l'effort d'investissement réalisé pour améliorer les infrastructures du canton. A des déficits importants du compte de fonctionnement se sont ajoutés des investissements nets particulièrement élevés. Les importants excédents de charges du compte de fonctionnement constatés en 2004 (99 millions) et 2005 (81 millions) traduisent les effets du fort ralentissement économique intervenu après le 11 septembre 2001 et ont pour conséquence un degré d'autofinancement négatif pour ces deux années-là.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



Source: Service financier et service des communes

La situation des communes

En 2008, le degré d'autofinancement de l'ensemble des 53 communes neuchâteloises est de 146,1%, alors qu'il avait flirté avec la barre des 20%, chiffre préoccupant s'il en est, au milieu de la décennie écoulée. Les bons résultats financiers des communes neuchâteloises enregistrés en 2008 expliquent ce résultat. Tout comme la diminution de plus de la moitié du volume des investissements annuels enregistrés en 2008 (-54 millions) en comparaison des montants investis au cours des exercices 2002 à 2005 (environ 120 millions par an).

Il convient aussi de noter que le degré d'autofinancement varie fortement d'une commune à l'autre. Ce dernier a été largement supérieur à 100% dans les deux villes du Haut, soit 214,9% en Ville de La Chaux-de-Fonds et 223,7% au Locle. Il a atteint le chiffre de 86,1% en Ville de Neuchâtel et de 63,4% dans la nouvelle commune de Val-de-Travers.

Calcul de l'indicateur

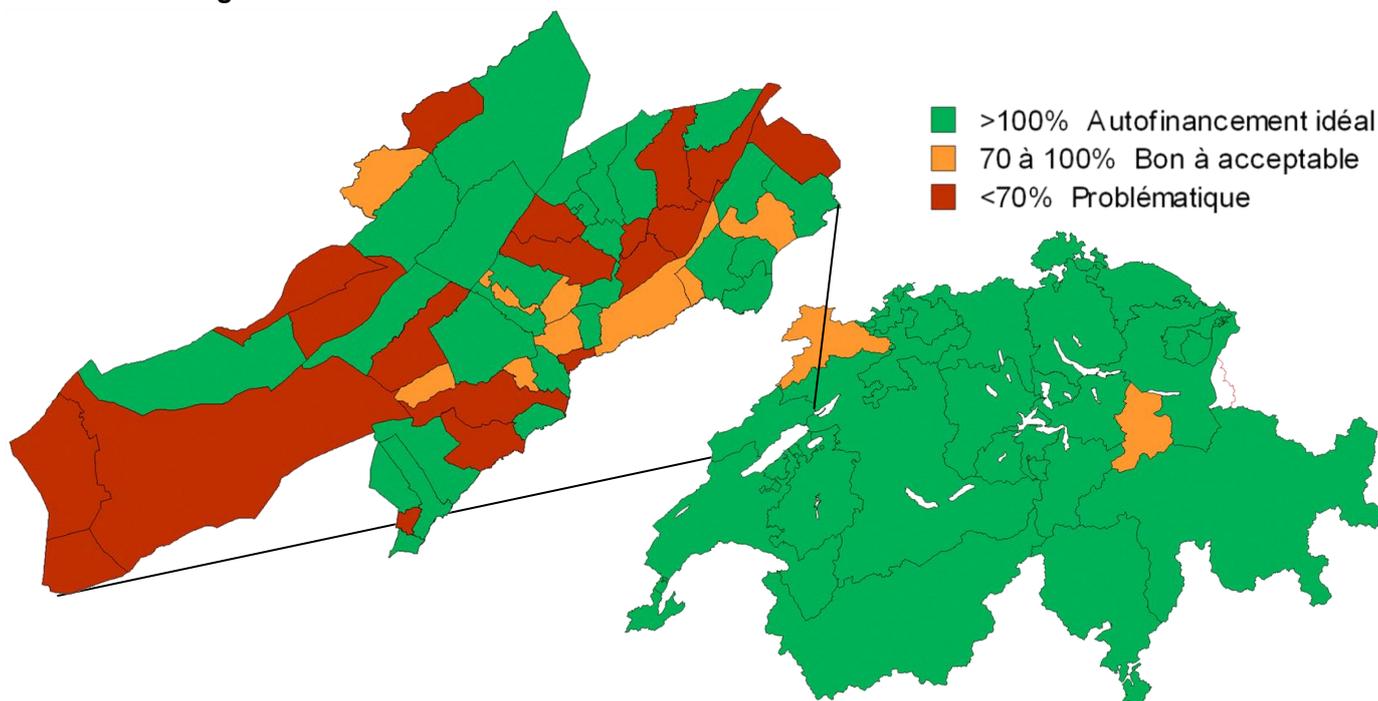
$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

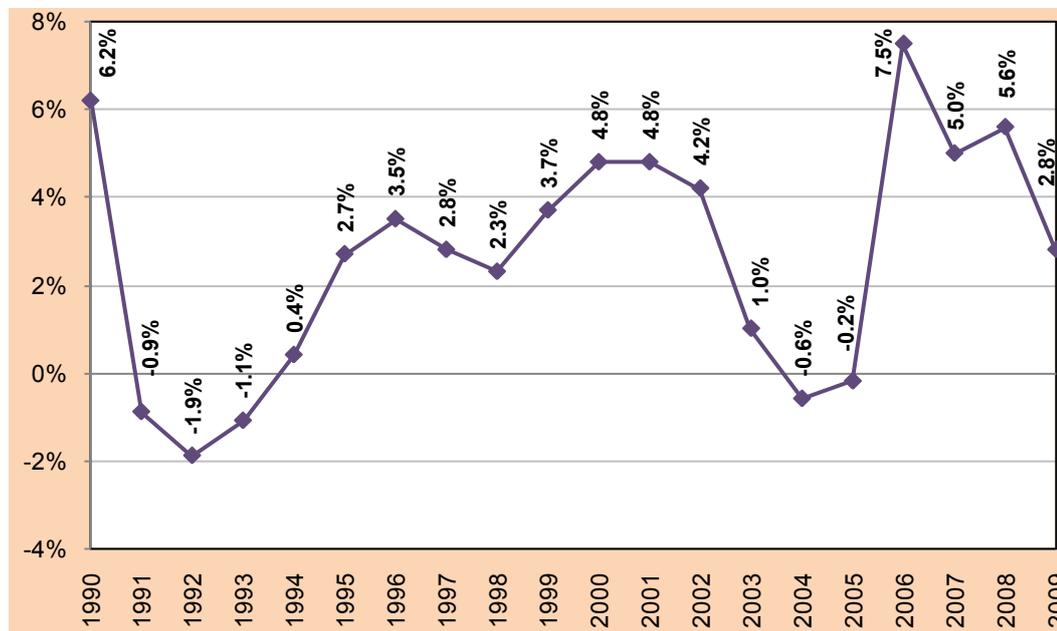
Les chiffres ci-dessus correspondent aux rubriques qui figurent en annexe (plans comptables du compte de fonctionnement et du bilan)

Degré d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2008



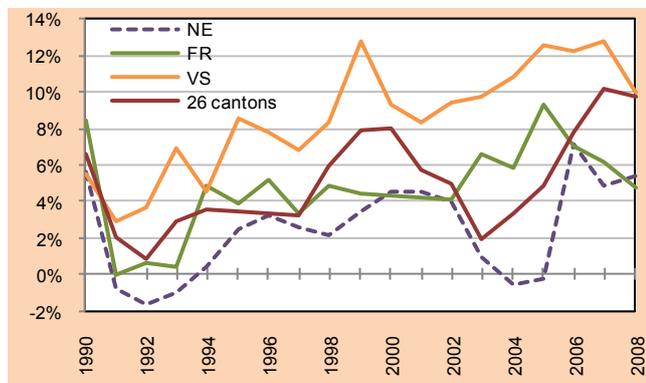
3.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.



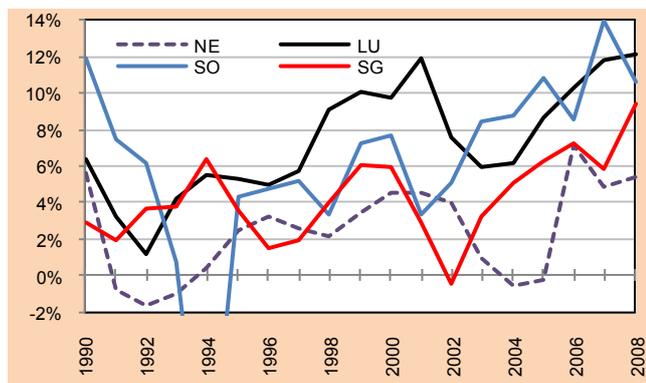
Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Commentaires

En 2009, la capacité d'autofinancement est de 2,8%. Depuis 1990, ce taux est systématiquement inférieur à 10%. Cela signifie que le canton dispose, une fois les charges courantes du compte de fonctionnement couvertes par les revenus encaissés, d'une faible capacité pour l'acquisition ou la réalisation de biens durables. Il s'agit d'un problème récurrent pour l'Etat de Neuchâtel même si disposer d'une bonne capacité d'autofinancement n'est pas nécessairement le gage d'une pleine utilisation de celle-ci. Dans la situation actuelle, des emprunts supplémentaires constituent une condition nécessaire pour augmenter le volume des investissements. A l'image du degré d'autofinancement, le graphique ci-dessus met en évidence les deux périodes marquées par d'importantes difficultés financières (1991-1993 et 2004-2005). La capacité d'autofinancement est négative durant ces années-là (on peut parler de sous-capacité d'investissement).



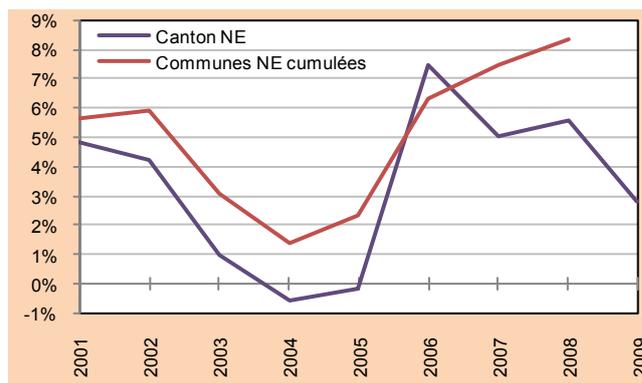
Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

La situation des communes

De 2001 à 2008, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes a été faible, à l'image de celle du canton.

En 2008, la capacité d'autofinancement moyenne de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 8,4%. Cette moyenne regroupe toutefois des disparités importantes entre communes. La Ville du Locle affiche une capacité d'autofinancement de 17,5%, tandis que celle de la capitale cantonale s'élevait à 4,5%, la Ville de La Chaux-de-Fonds et la nouvelle commune de Val-de-Travers se situant entre ces deux valeurs à respectivement 10,3% et 8%. La commune de Valangin pour sa part est la seule parmi toutes les communes à bénéficier d'une capacité d'autofinancement considérée comme bonne, avec un taux de 28,6%. Ce chiffre s'explique par les montants importants perçus au titre des amendes en relation avec les installations fixes de contrôle du trafic automobile.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



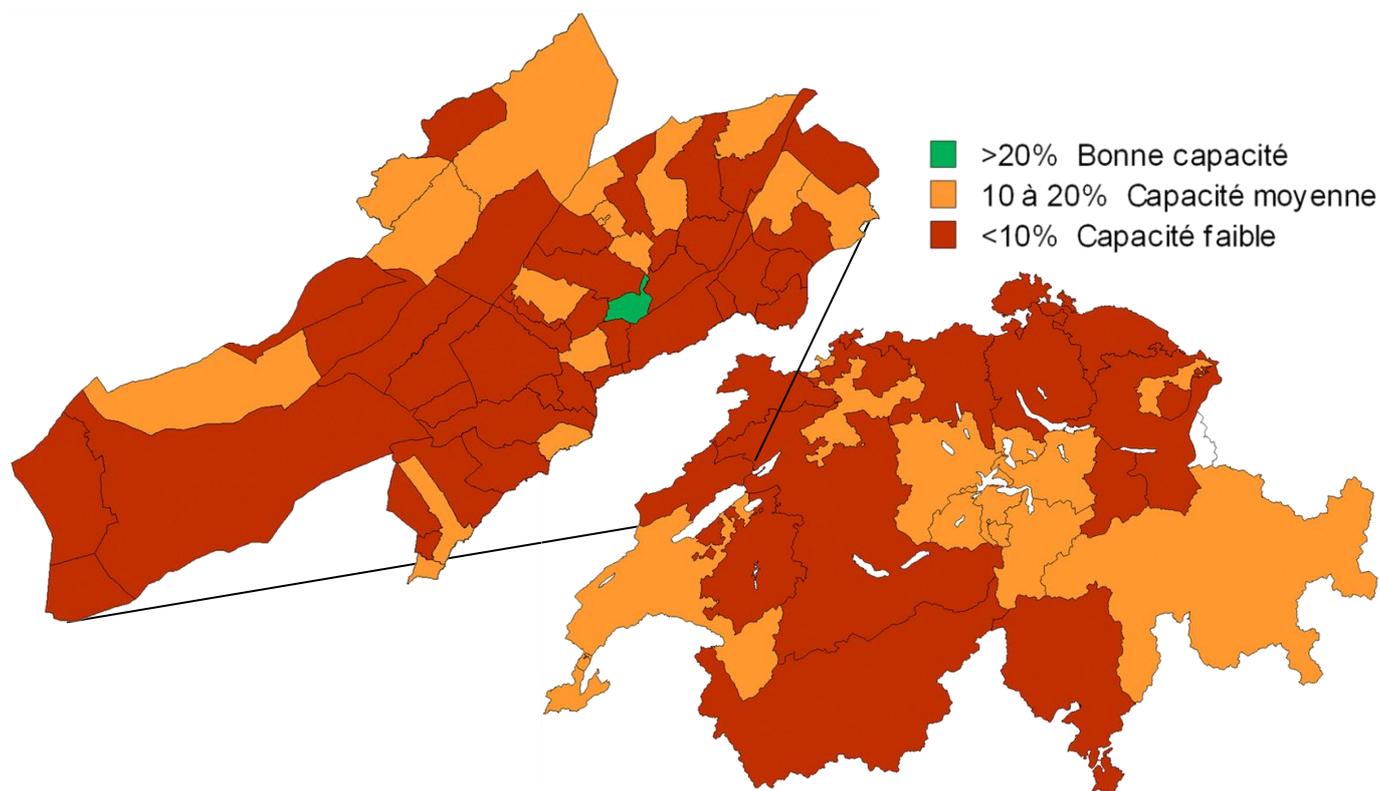
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

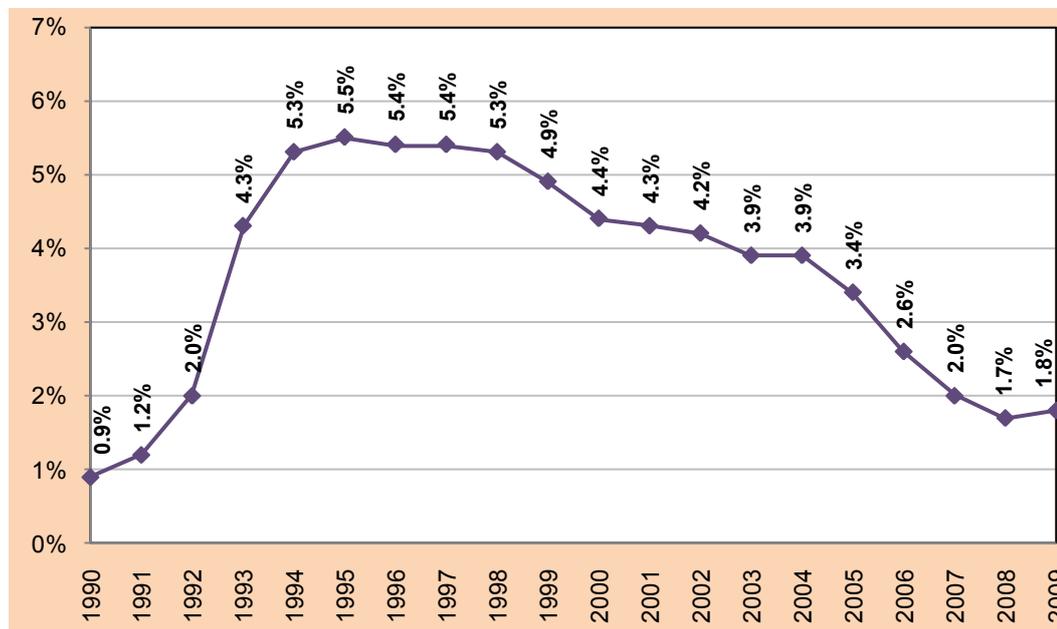
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Capacité d'autofinancement des cantons et des communes neuchâtelaises en 2008



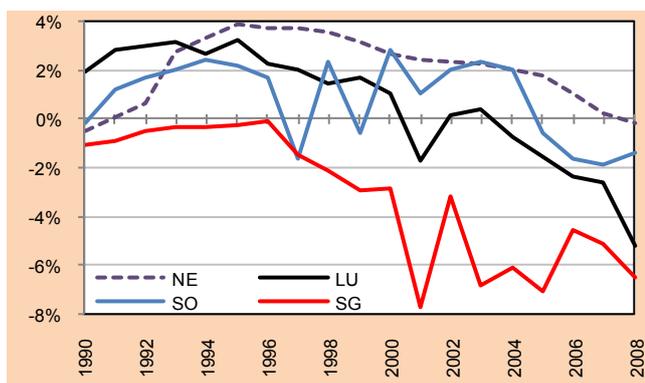
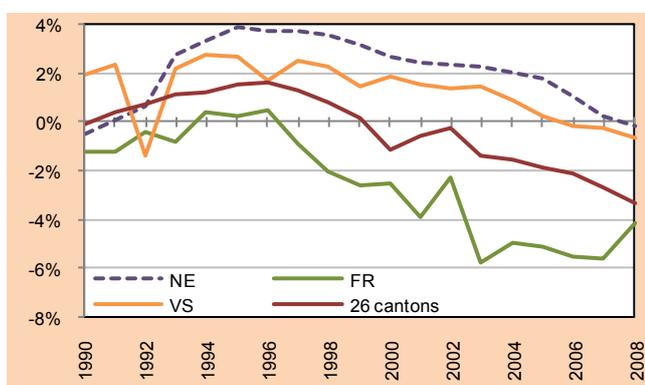
3.3 Quotité des intérêts

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2009, la quotité des intérêts est de 1,8%. C'est la première fois depuis 15 ans que ce taux est plus élevé que l'année antérieure (1,7% en 2008). Bien qu'assez faible, le taux est néanmoins toujours positif, ce qui signifie que la collectivité publique doit consacrer une partie de ses ressources au paiement des charges nettes d'intérêts. Cette allocation de moyens financiers se fait bien évidemment au détriment du financement des tâches publiques.

En examinant l'évolution du graphique ci-dessus, il apparaît que la quotité des intérêts a rapidement atteint un pic en 1995. L'augmentation quasi exponentielle de la dette au début des années 90 a engendré une quotité supérieure à 5%, ce qui signifiait que les charges nettes d'intérêts entraînaient alors des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques (marge de manœuvre financière très fortement réduite). Dès 1995, la quotité des intérêts a diminué régulièrement. Jusqu'en 2008, cet abaissement trouve sa justification non seulement dans l'accroissement des revenus, mais également dans la baisse des taux d'intérêts. Dès 2005, la réduction de la dette (versement or BNS et excédents de financement 2006-2008) et, partant, des intérêts passifs, a contribué à accélérer la tendance baissière de ce ratio. Les écarts importants entre les valeurs du premier graphique et les valeurs obtenues pour le canton de Neuchâtel dans les comparaisons

intercantonales proviennent du fait que, pour ces dernières, l'intégralité des revenus des biens (groupe 42) est prise en considération dans le calcul des intérêts nets (les chiffres provenant du FkF ne mentionnent pas le détail des rubriques de ce groupe de revenus). Les taux d'intérêts négatifs constatés dans les comparaisons intercantonales s'expliquent donc par des revenus d'intérêts plus élevés que les charges d'intérêts. Les valeurs indicatives définies ci-dessous doivent donc être interprétées avec prudence dans le cas des comparaisons intercantonales. Cette remarque est aussi valable pour l'indicateur suivant (quotité de la charge financière) qui fait également référence aux intérêts nets.

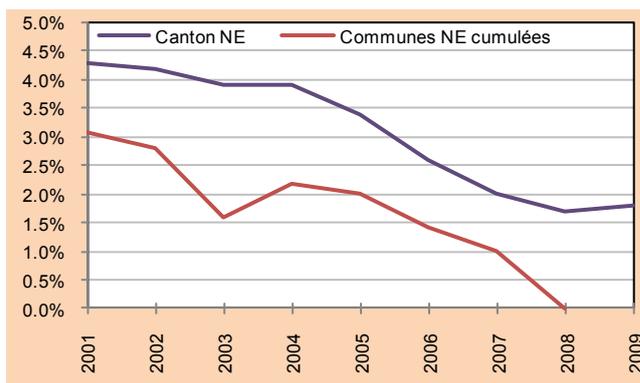
La situation des communes

De 2001 à 2008, la quotité moyenne des intérêts de l'ensemble des communes neuchâteloises n'a cessé de baisser pour atteindre le chiffre de 0% en 2008.

En sus de la baisse des taux d'intérêt observée au cours de ces dernières années, la vente des hôpitaux des Villes à l'Etat en 2005, suivie en 2008 par la création de Viteos, et la vente des bâtiments du secondaire 2 à l'Etat ont contribué à fortement diminuer le montant de la dette des communes neuchâteloises, et, par ricochet, celui des intérêts nets.

C'est ainsi qu'en 2008, la quotité des intérêts était même négative pour les Villes de Neuchâtel (-1,6%) et de La Chaux-de-Fonds (-0,8%), tandis qu'elle était de 2,4% pour la Ville du Locle et de 0,6% pour la commune de Val-de-Travers.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



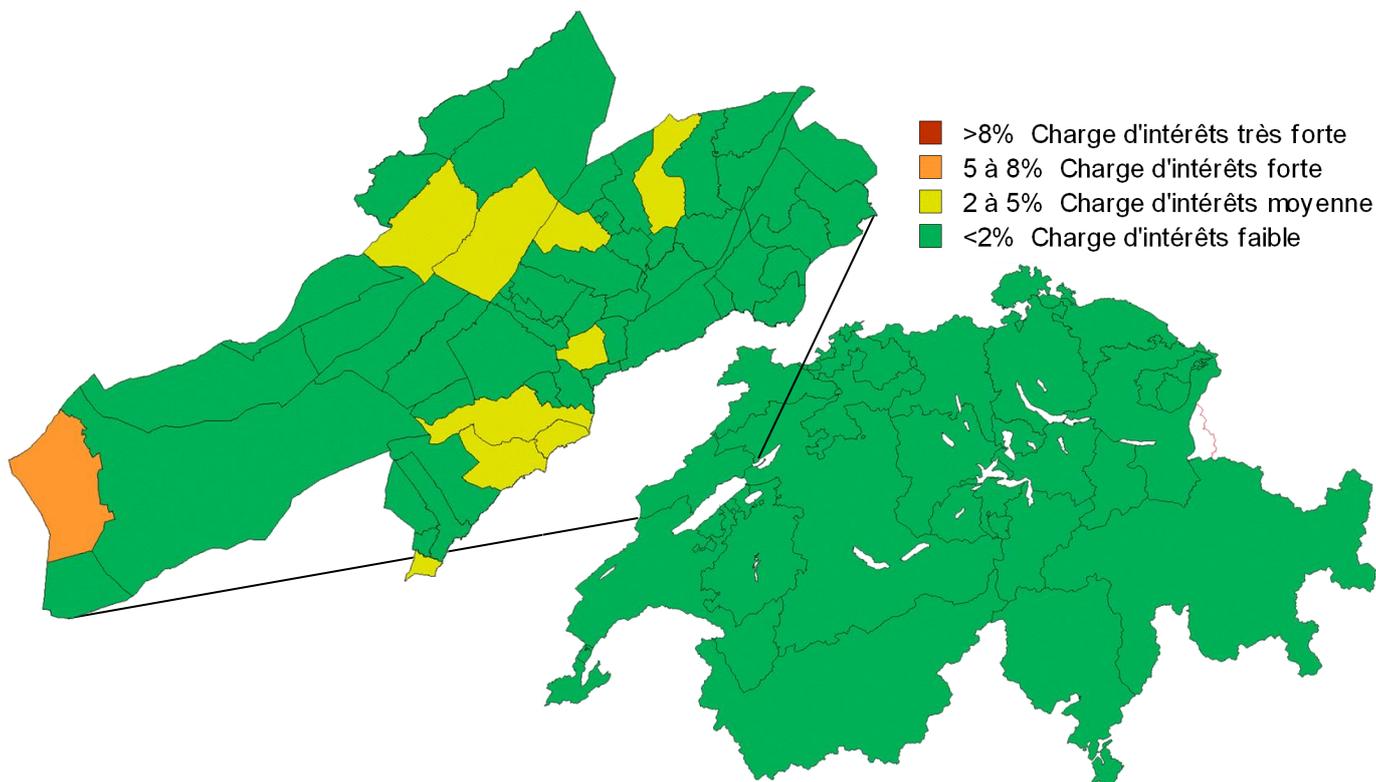
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

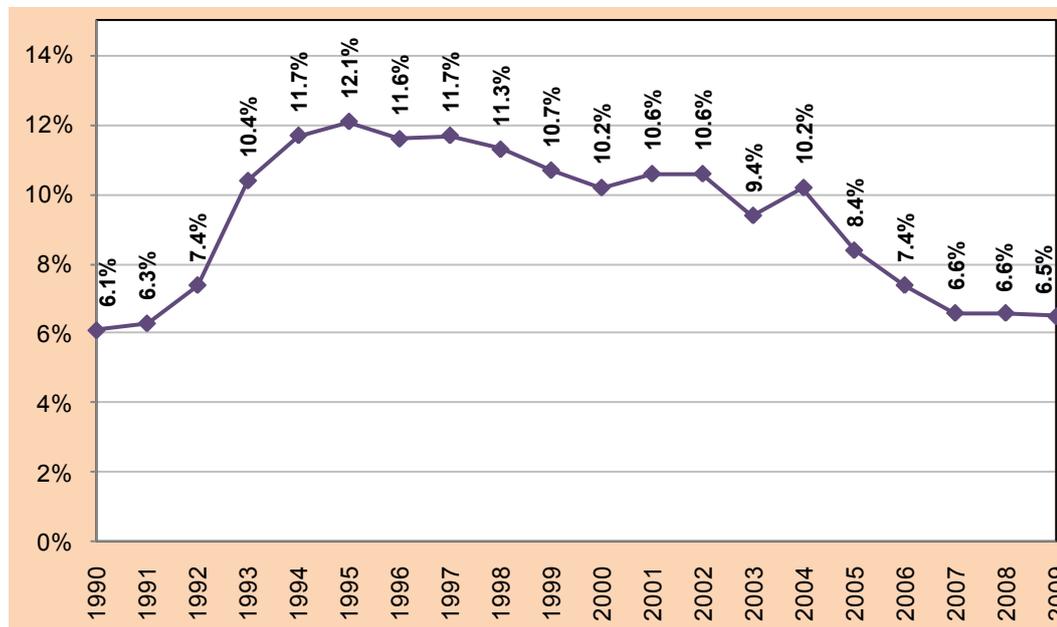
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Quotité des intérêts des cantons et des communes neuchâteloises en 2008



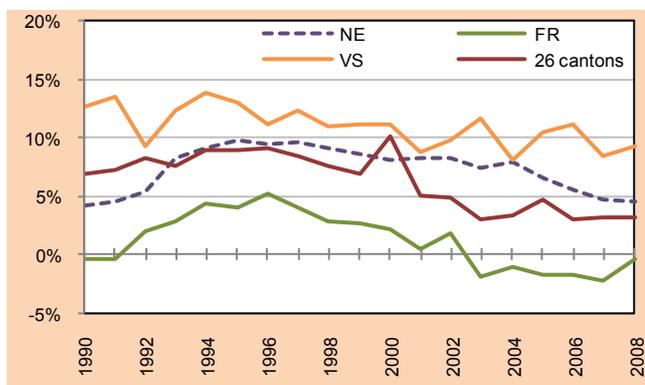
3.4 Quotité de la charge financière

L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.



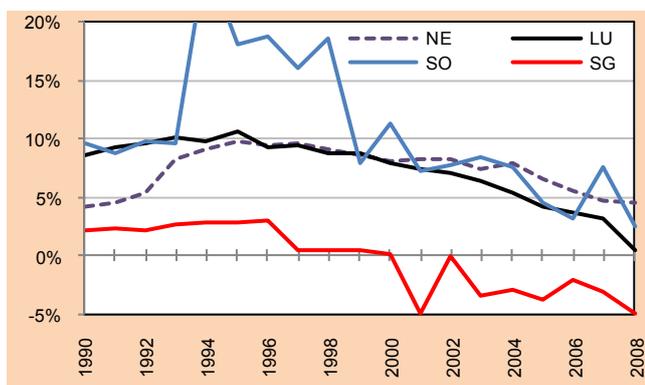
Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Commentaires

Comme expliqué ci-dessus, cet indicateur est très proche de la quotité des intérêts. En 2009, si les charges nettes d'intérêts représentent 1,8% des revenus déterminants (voir indicateur précédent), ce pourcentage passe à 6,5% si l'on tient encore compte, en plus, des amortissements du patrimoine administratif. Il s'agit ici du taux le plus faible depuis les 6,1% de 1990. Selon les valeurs indicatives définies par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, le canton fait donc face à une charge financière qui est définie comme supportable.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

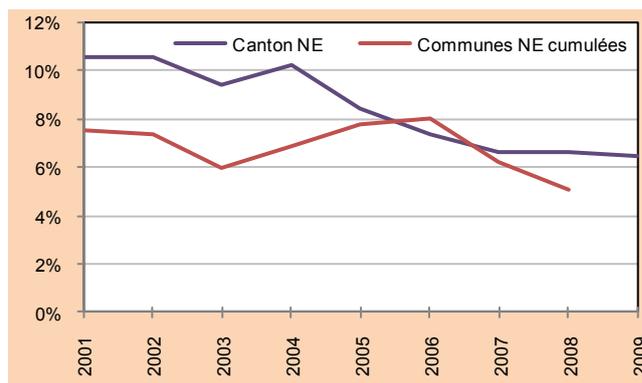
Les amortissements du patrimoine administratif, qui dépendent avant tout des dépenses effectuées en matière d'investissements, ne présentent pas une tendance régulière au fil des ans, contrairement aux intérêts nets qui ont globalement diminué depuis le début des années 2000. L'évolution dans le temps des deux quotités (charge financière et intérêts) reste toutefois, à leur niveau, assez similaire.

La situation des communes

Sur l'ensemble de la décennie, la charge financière moyenne de l'ensemble des communes peut être considérée comme supportable. Elle a diminué de 3 points entre 2006 et 2008 pour atteindre le chiffre de 5,1% en 2008.

Ce chiffre est l'expression d'une moyenne. Ainsi, la quotité de la charge financière des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, avec respectivement 4,5% et 3,2%, représente une charge financière faible au regard des indicateurs harmonisés de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. La quotité de la charge financière des communes de Val-de-Travers et du Locle atteint respectivement 5,6% et 7,1%.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

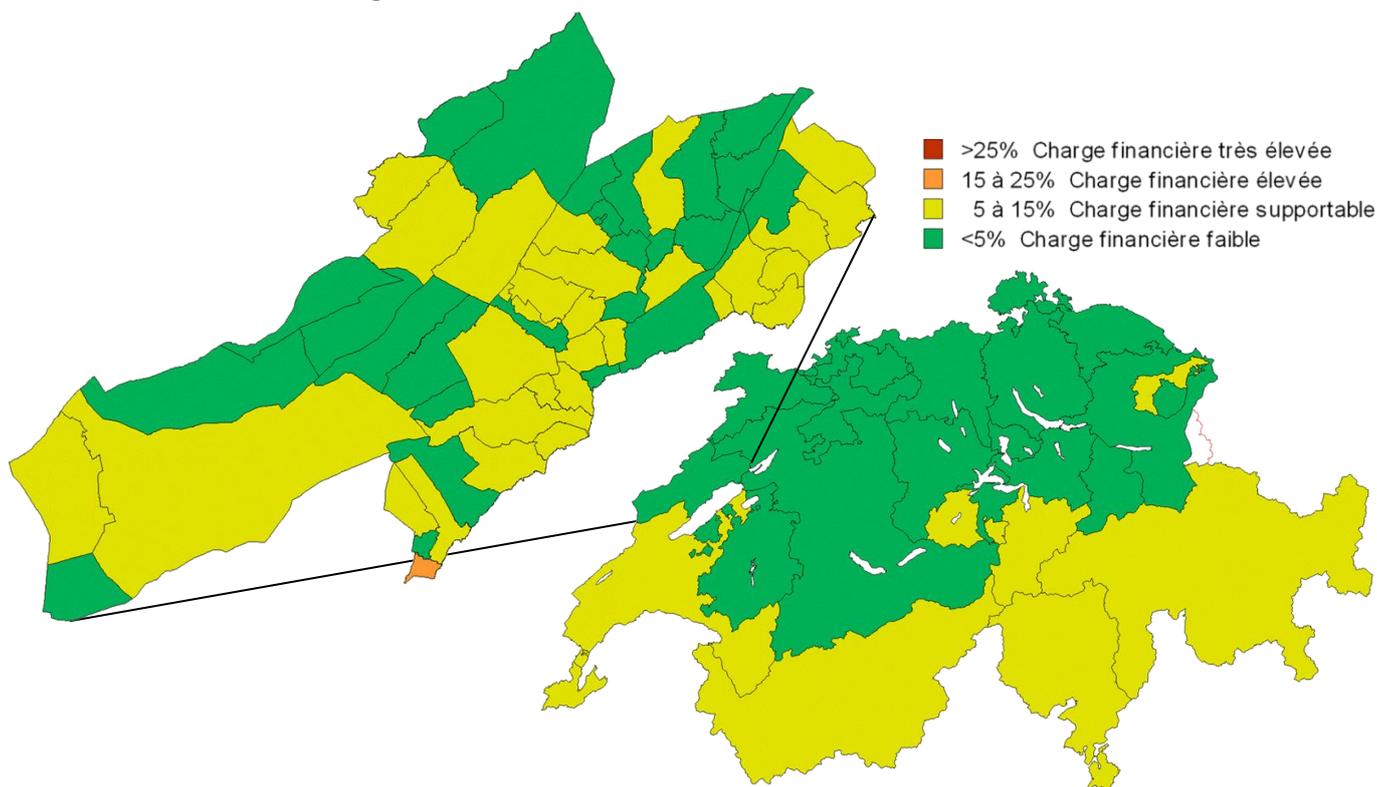
$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Amortissements du patrimoine administratif : [331]

Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]

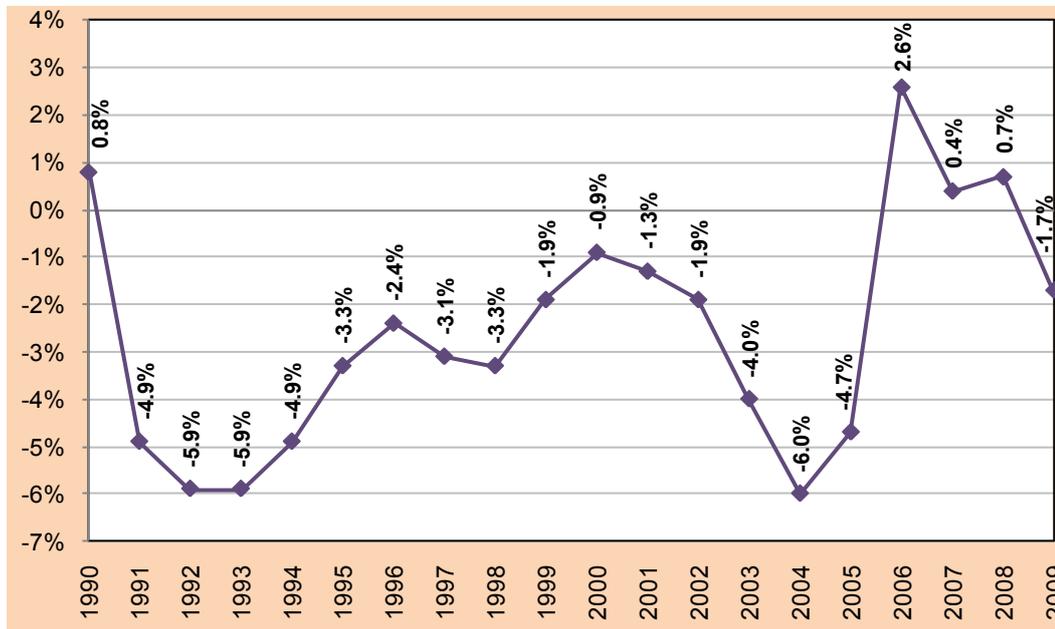
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Quotité de la charge financière des cantons et des communes neuchâteloises en 2008



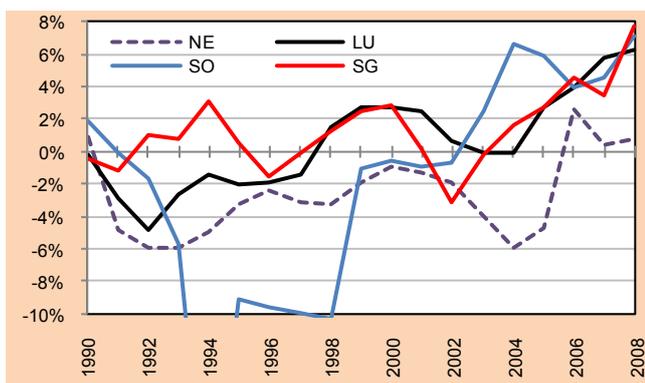
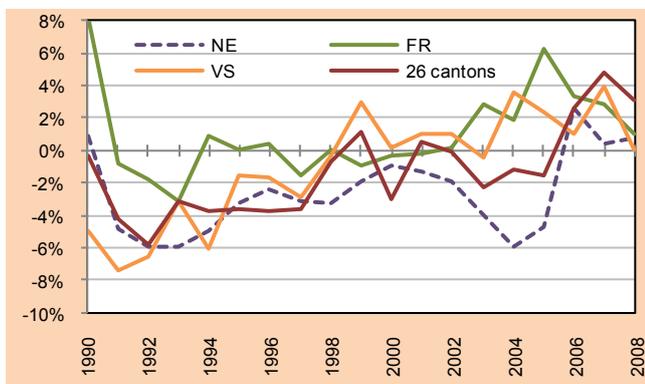
3.5 Degré de couverture des charges

Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre, un déficit ou un bénéfice du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Celles-ci devraient par conséquent diminuer d'autant pour atteindre une situation équilibrée.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2009, le degré de couverture des charges est négatif (-1,7%), ce qui signifie que le compte de fonctionnement présente un déficit (qu'on peut qualifier de modéré au vu des limites définies). L'évolution négative de cet indicateur par rapport à 2008 résulte de la baisse des revenus (recettes fiscales) et de l'augmentation des charges (subventions accordées).

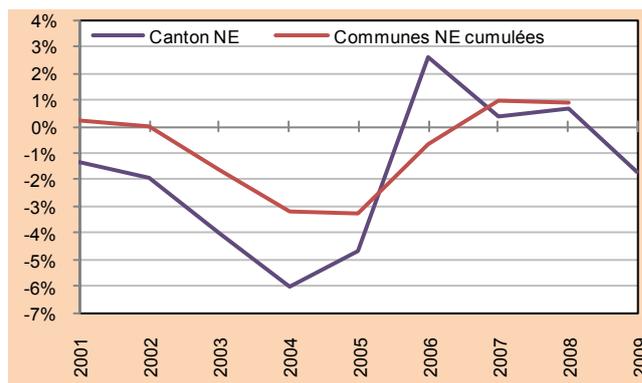
Le graphique met en évidence les difficultés financières importantes et les déséquilibres plus ou moins marqués entre les charges et les revenus au cours des deux dernières décennies. Les années 1992, 1993 et 2004 illustrent une situation particulièrement préoccupante avec un taux avoisinant les -6%. L'excédent de charges est alors considéré comme très problématique : il diminue fortement (voire rend impossible) la capacité de la collectivité à financer les investissements par ses propres ressources. Après une situation de déficits modérés au début des années 2000 et des taux fortement négatifs en 2003-2005, les comptes 2006, 2007 et 2008 présentent des chiffres positifs correspondant à des excédents de revenus. Comme déjà dit, ces résultats reflètent, outre l'introduction du frein à l'endettement, l'amélioration de la conjoncture (augmentation des recettes fiscales) et les mesures prises pour maîtriser l'évolution des charges sur le plan cantonal.

La situation des communes

Le graphique illustre l'évolution similaire observée entre la situation de l'Etat et des communes considérées dans leur ensemble au cours de la décennie écoulée. Après quatre années de déficits entre 2003 et 2006, le degré de couverture des charges des communes considérées dans leur ensemble, devenu positif en 2007, a atteint le chiffre de 0,9% en 2008, traduisant un résultat consolidé pour l'ensemble des communes de 8,6 millions de francs. Ce résultat masque cependant de grandes différences entre les différentes communes.

Ainsi, si le degré de couverture des charges a été, au cours de la dernière année de référence, de 8% en Ville du Locle, il a été de 0,9% en Ville de La Chaux-de-Fonds, de 0% à Val-de-Travers et de -1,5% en Ville de Neuchâtel.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



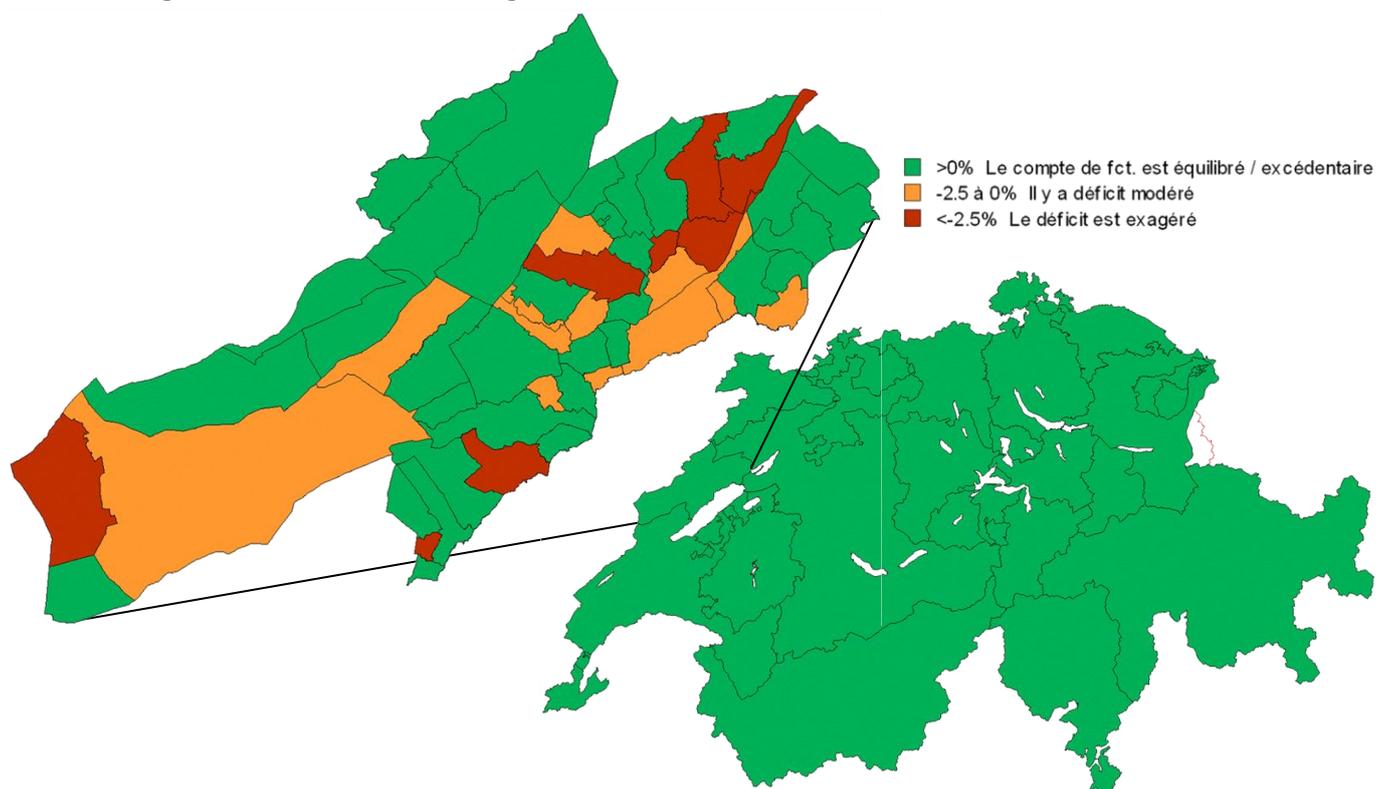
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

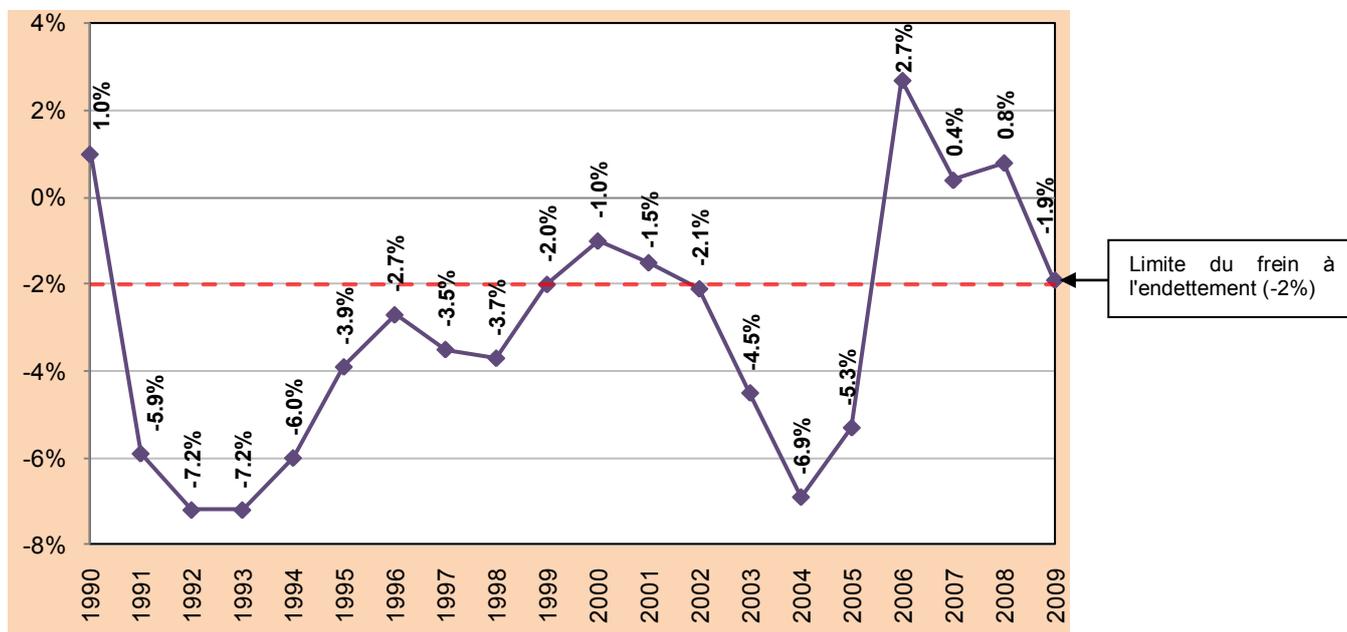
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Total des charges : [3]

Degré de couverture des charges des cantons et des communes neuchâteloises en 2008



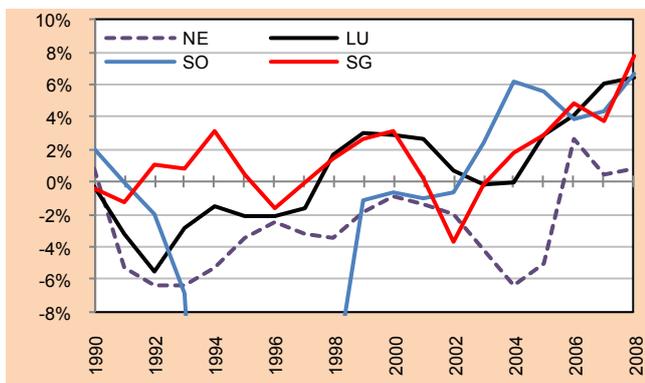
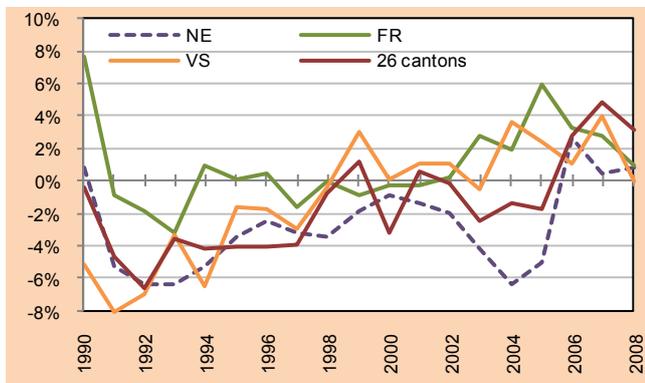
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants

Cet indicateur correspond au résultat du compte de fonctionnement exprimé en pourcent des revenus déterminants. Par exemple, si le degré de couverture des revenus déterminants est égal à 5%, cela signifie que les revenus doivent augmenter d'autant pour atteindre une situation équilibrée du compte de fonctionnement. Plus le pourcentage est élevé plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2009, l'excédent de charges du compte de fonctionnement représente 1,9% des revenus déterminants. Le frein à l'endettement stipule que le déficit ne doit pas dépasser 2%. L'exigence légale est par conséquent respectée de justesse. L'importance du déficit par rapport à des revenus en baisse par rapport à 2008 explique la diminution de cet indicateur.

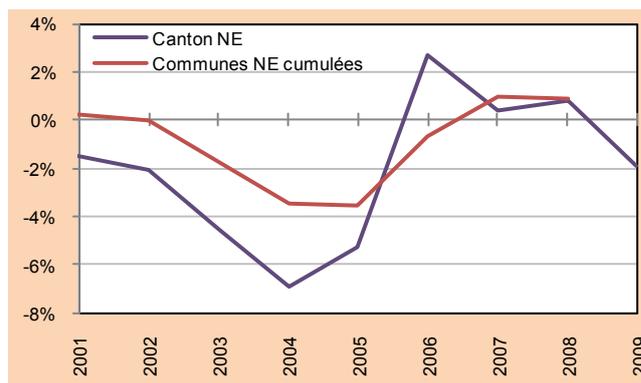
De 1991 à 2005 le degré de couverture des revenus déterminants est négatif (situation de déficit). Seules les années 1999, 2000 et 2001 auraient permis de satisfaire aux exigences du frein à l'endettement si celui-ci avait existé à l'époque. De 2006 à 2008 le degré de couverture des revenus déterminants est positif (situation de bénéfice). L'évolution dans le temps de cet indicateur est quasi similaire à celle du degré de couverture des charges, ce qui est assez logique au vu des éléments pris en considération dans le calcul (le total des charges et le total des revenus déterminants sont plus ou moins identiques).

La situation des communes

La situation des communes présente de grandes similitudes avec celle du canton. Ainsi, nombre de communes n'auraient pas satisfait aux exigences du frein à l'endettement mis en place par le canton au cours de la décennie écoulée, particulièrement en 2004 et 2005. Il est vrai qu'à l'instar du canton la situation financière des communes s'est notablement améliorée en 2007 et 2008, par la grâce d'une conjoncture en plein essor et de mesures de maîtrise des dépenses prises par nombre d'entre elles.

Dans le détail, les Villes auraient satisfait aux exigences du frein à l'endettement mis en place par le canton en 2007 et 2008. Pour ce qui est des années antérieures, la Ville du Locle y aurait satisfait au cours de la décennie écoulée, à l'exception de 2004, celle de La Chaux-de-Fonds également, à l'exception de 2004, 2005 et 2006. La capitale cantonale pour sa part y aurait également satisfait à l'exception des exercices 2003 et 2004.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



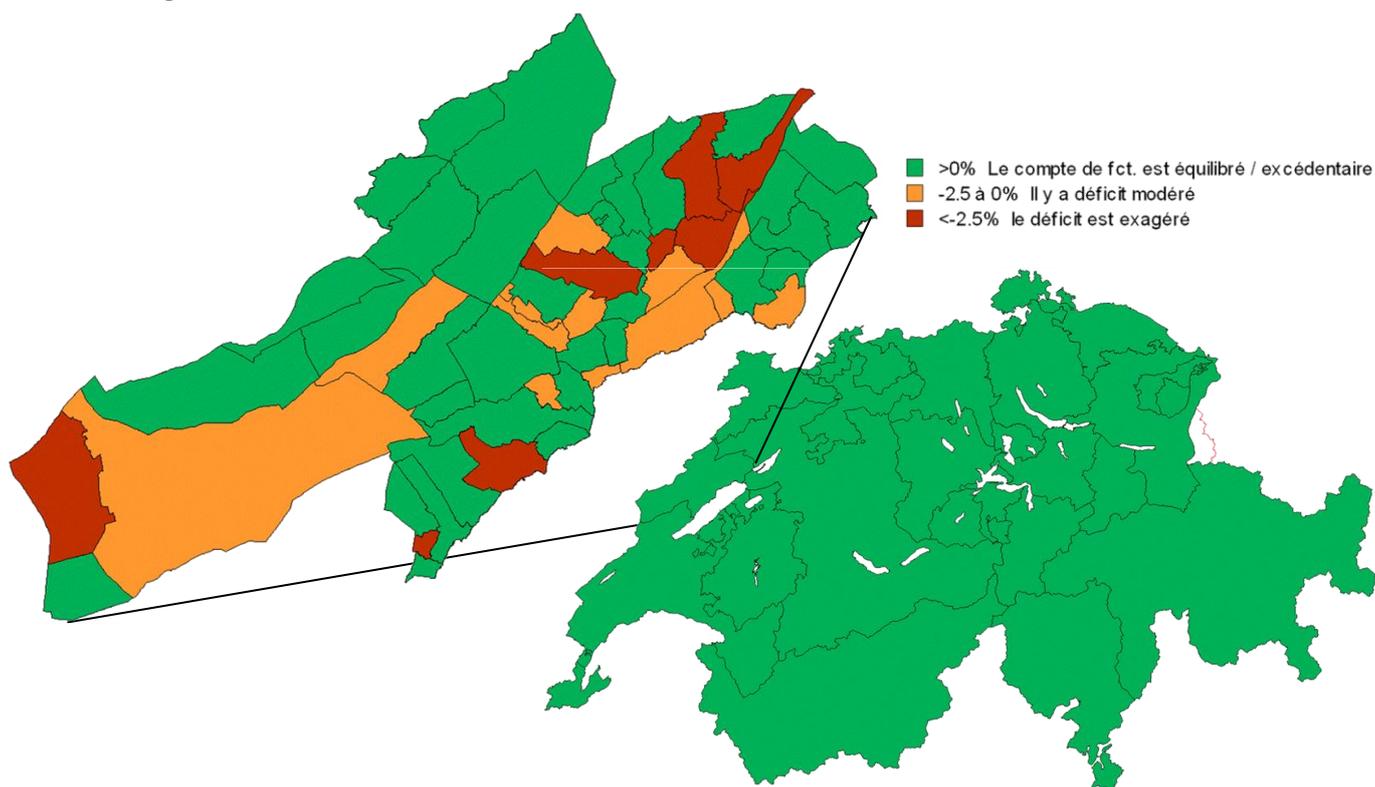
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

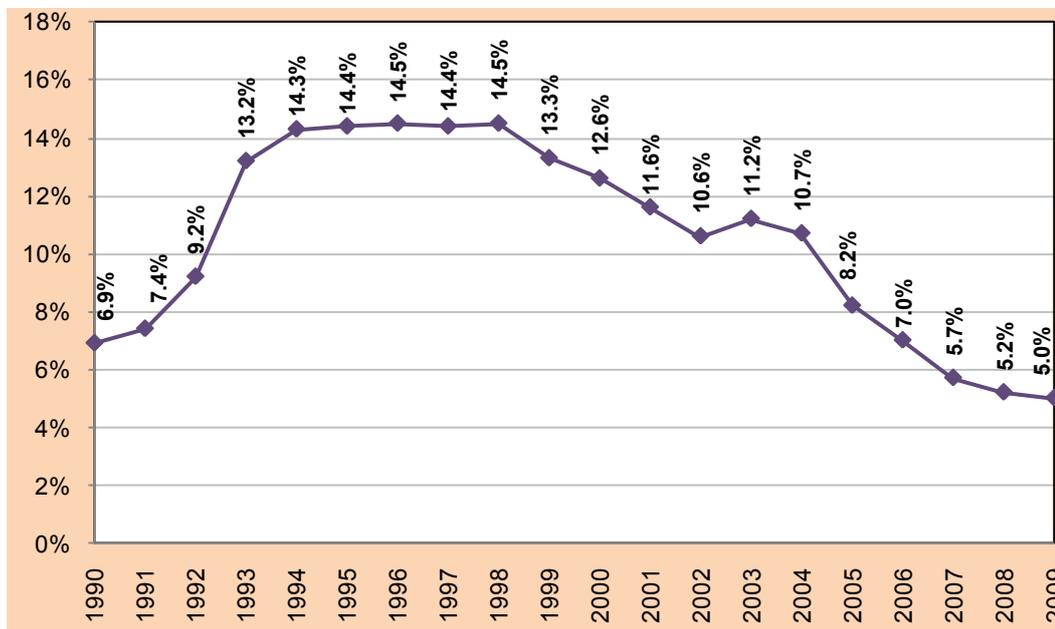
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Degré de couverture des revenus des cantons et des communes neuchâteloises en 2008



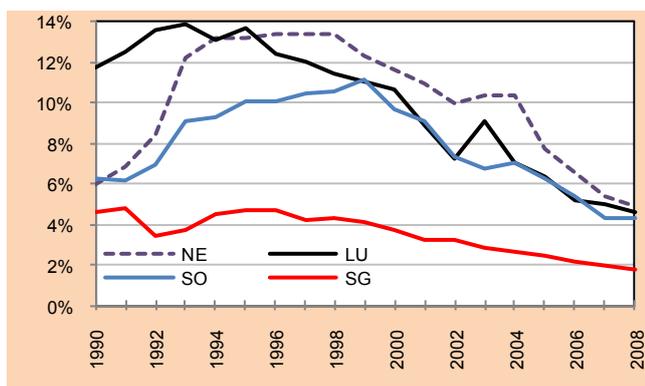
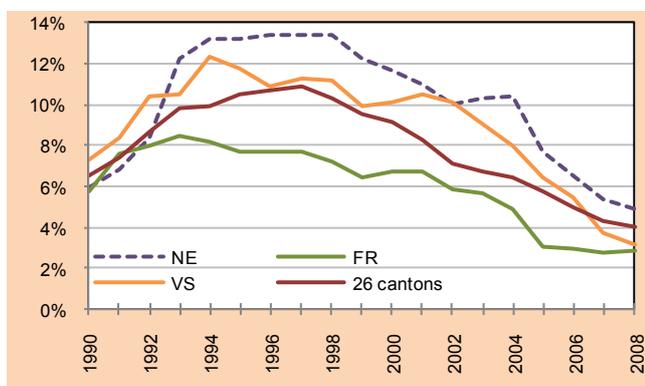
3.7 Poids des intérêts passifs

Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 5%, cela signifie que 5% des recettes fiscales directes sont utilisées pour financer les charges d'intérêts passifs.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2009, le poids des intérêts passifs est de 5%. Il s'agit du taux le plus faible depuis 1990. Au vu des valeurs indicatives définies, l'endettement du canton s'accompagne donc d'un poids des intérêts moyen (presque faible). Le taux d'intérêt moyen de la dette consolidée de 3,053% en 2009 (3,234% en 2008) explique en partie la situation actuelle.

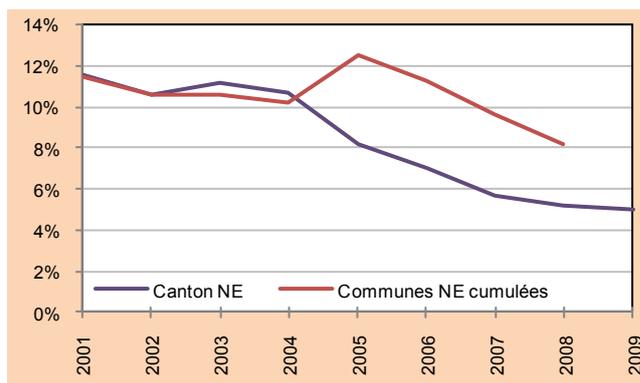
Deux facteurs ont pour conséquence la baisse progressive de cet indicateur depuis la fin des années 90 : la diminution des intérêts passifs d'une part et l'augmentation des recettes fiscales directes d'autre part. Durant la période 1996-1999, les intérêts passifs dépassaient les 67 millions de francs par année. Une baisse importante des taux d'intérêt ainsi que la diminution des dettes à partir de 2005 (versement or BNS et excédents de financement 2006-2009) ont permis d'atteindre un niveau d'intérêts passifs de 43 millions de francs en 2009. Quant aux recettes fiscales directes, à l'exception de l'année 2003 (augmentation du poids des intérêts passifs cette année-là), celles-ci ont progressivement augmenté depuis 1990 (365 millions) jusqu'en 2008 (871 millions). A noter que les recettes fiscales directes 2009 atteignent 858 millions de francs et sont donc inférieures à celles de 2008.

La situation des communes

Avec un taux moyen supérieur à 8% au cours des 9 dernières années, le seuil d'endettement des communes doit être considéré comme moyen. Il est cependant supérieur à celui du canton.

En 2008, le poids des intérêts passifs de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 8,2%. Celui des Villes de Neuchâtel, avec 10,3%, et de La Chaux-de-Fonds, avec 9,7%, affichaient un taux supérieur à la moyenne. La ville du Locle, avec 7,7%, et la commune de Val-de-Travers, avec 5,7%, affichaient quant à elles un taux inférieur à la moyenne cantonale.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



Source: Service financier et service des communes

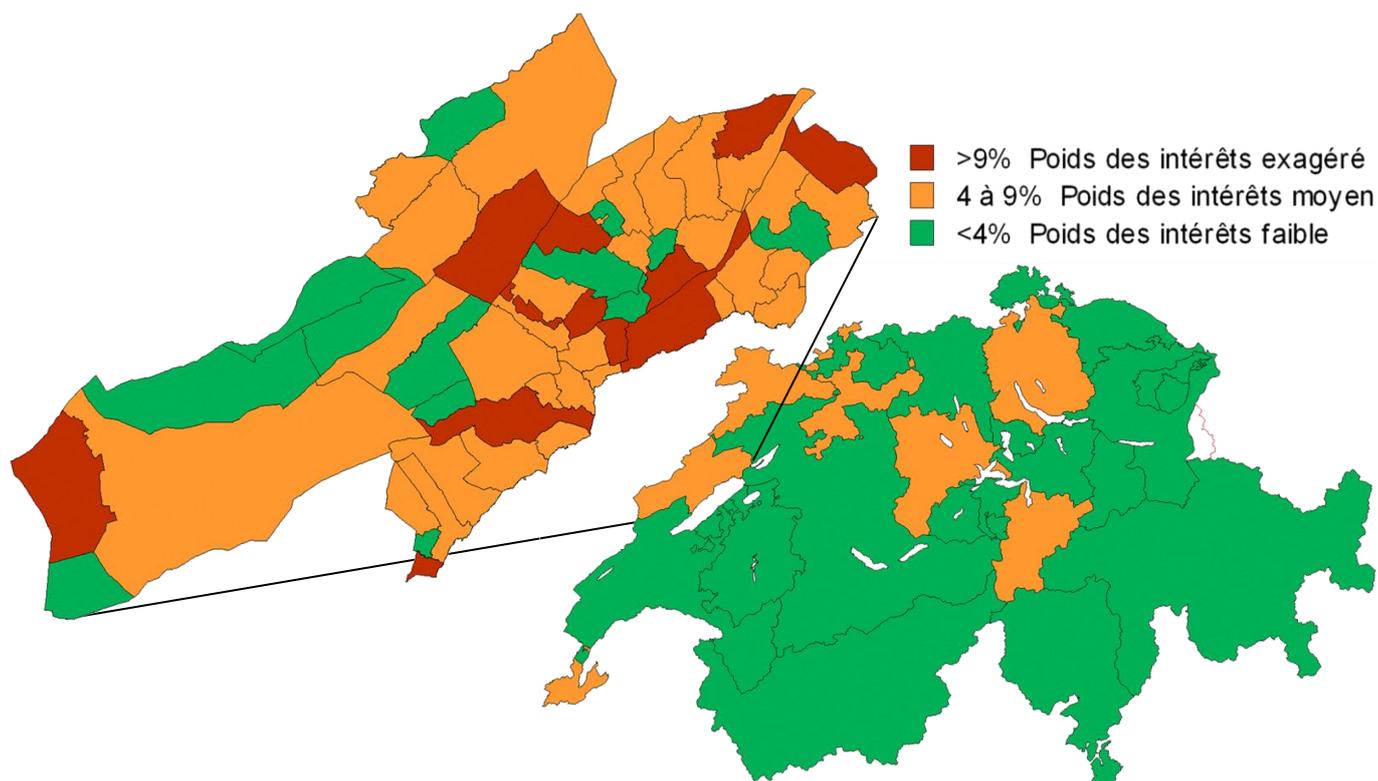
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]

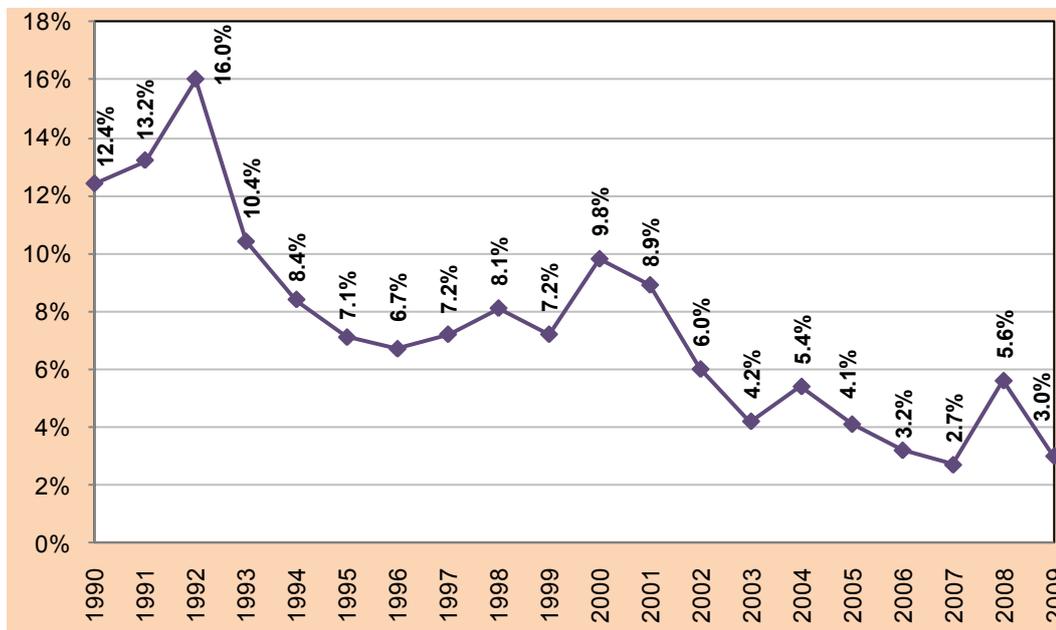
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

Poids des intérêts passifs des cantons et des communes neuchâtelaises en 2008



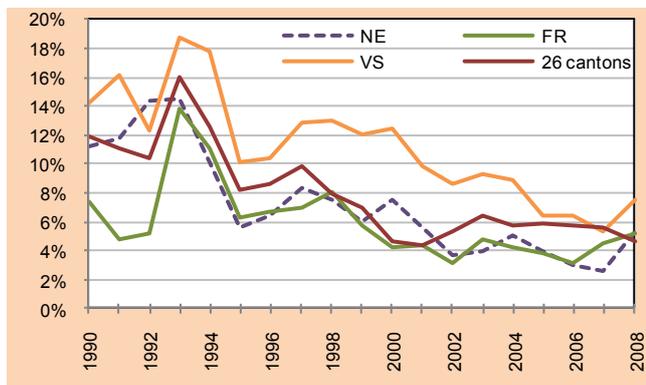
3.8 Effort d'investissement

L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit, ce qui peut traduire une priorité pour une politique d'assainissement et de lutte contre l'endettement. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.



Source : Service financier

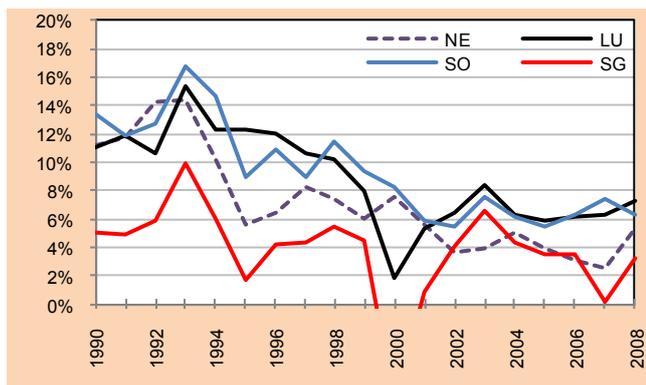
Comparaison intercantonale



Commentaires

Les investissements nets émergeant aux comptes 2009 sont de 49,8 millions de francs, soit un des niveaux les plus faibles avec les années 2006 (49,1 millions) et 2007 (43,4 millions). L'indicateur d'effort d'investissement s'élève par conséquent à 3%. Ce taux est très bas et traduit bien les difficultés rencontrées par le canton pour investir les montants nécessaires à l'acquisition ou au renouvellement de biens durables.

Les années 90 présentaient un effort d'investissement beaucoup plus élevé qu'actuellement, notamment lors des années 1990 à 1993. Cette période a vu d'importants travaux se réaliser pour améliorer les infrastructures du canton. Il en a découlé des insuffisances de financement particulièrement importantes pour l'époque.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

La tendance à la baisse de ce ratio depuis le début des années 2000 est liée aux difficultés financières de l'Etat, à la fin de gros travaux d'investissements et à l'introduction du frein à l'endettement. Si le compte des investissements 2008 présente des investissements nets un peu plus élevés que la moyenne de ces dernières années, cela est principalement dû à la décision d'anticiper le remboursement intégral, pour près de 40 millions de francs, du montant résiduel des prêts accordés par les Villes pour l'achat des

bâtiments du secondaire 2 (comptabilisation dans le compte des investissements).

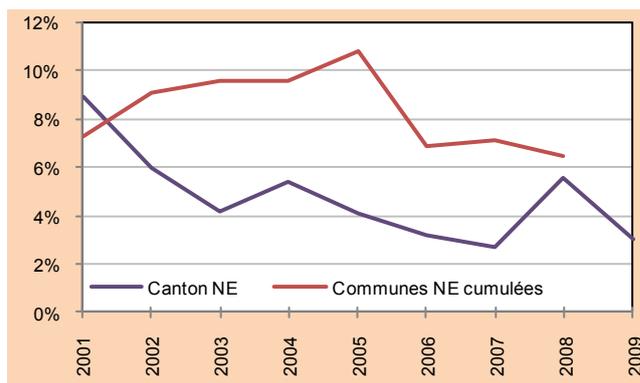
L'introduction du frein à l'endettement en 2006 impose dorénavant certaines exigences (voir indicateurs du degré d'autofinancement et du degré de couverture des revenus déterminants). Celles-ci ne permettent pas actuellement, au vu des déficits du budget de fonctionnement qui sont acceptés année après année, de dégager une marge supplémentaire pour réaliser des investissements. Dorénavant, si l'Etat entend se donner les moyens d'entretenir son patrimoine et de réaliser les grands projets qui sont prévus, il doit impérativement atteindre une situation d'équilibre entre les charges et les revenus du compte de fonctionnement.

La situation des communes

Avec un montant de 54 millions de francs d'investissement net en 2008, soit le niveau le plus faible depuis 2001, on constate que l'effort d'investissement, demeuré stable de 2003 à 2005, est en baisse constante depuis lors. Considérée de manière globale sur la décennie, l'activité d'investissement des communes doit être considérée comme peu importante au regard des valeurs indicatives définies.

En 2008, l'effort d'investissement de l'ensemble des communes atteignait le chiffre de 7,9%. Celle des trois Villes n'était pas notablement différente de celle de l'ensemble des communes. La Commune de Val-de-Travers, pour sa part, affichait, avec un taux de 15,1%, une activité d'investissement considérée comme excessive au regard des valeurs indicatives.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



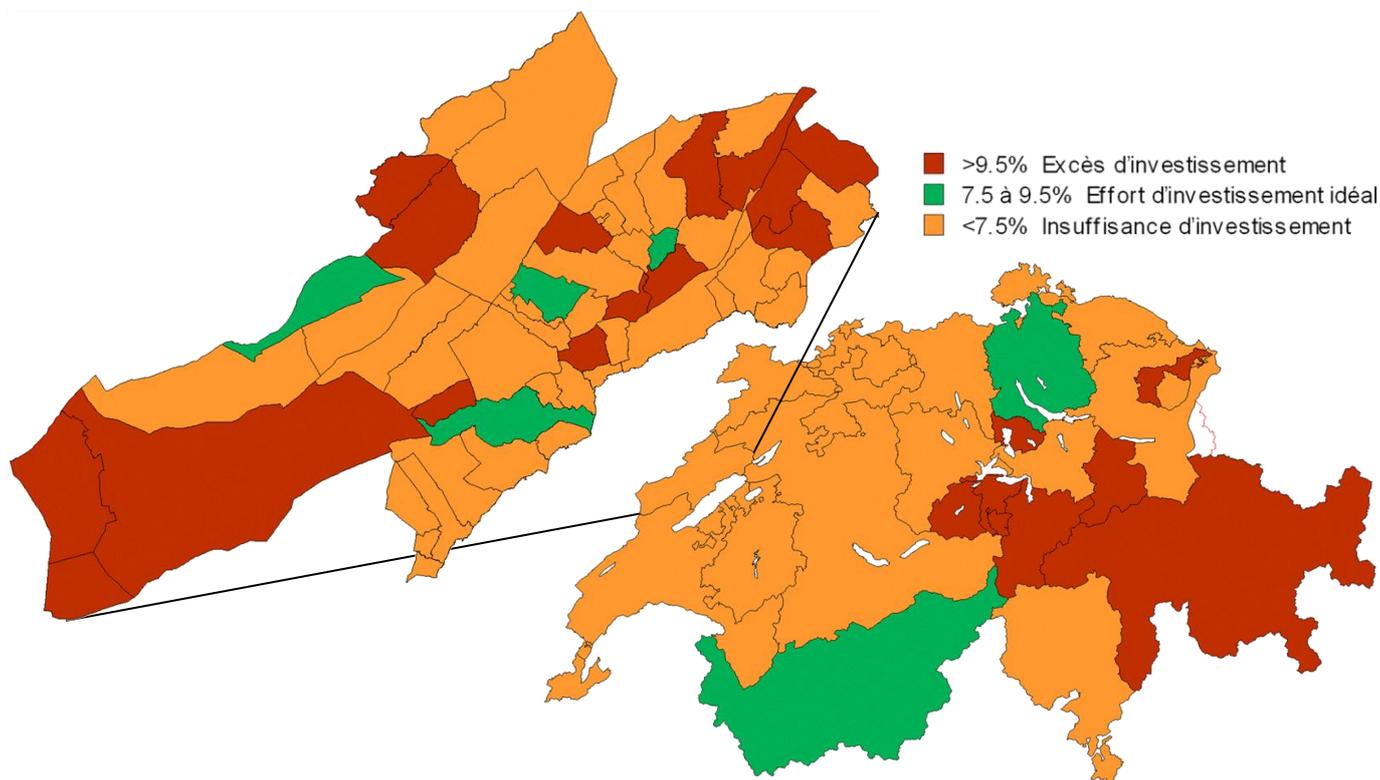
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

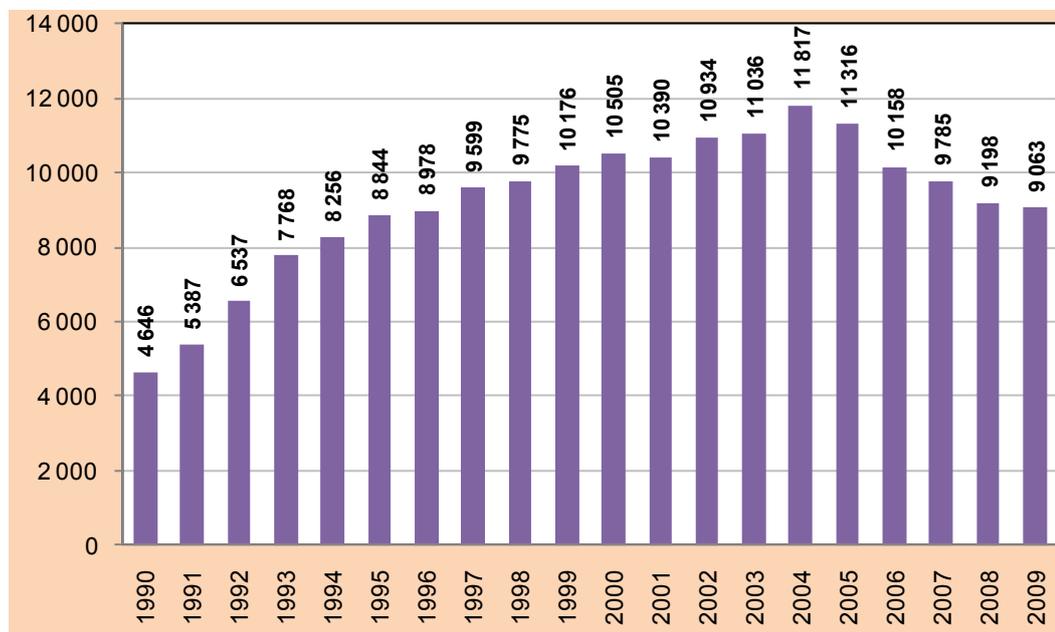
Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements
 Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Effort d'investissement des cantons et des communes neuchâtelaises en 2008



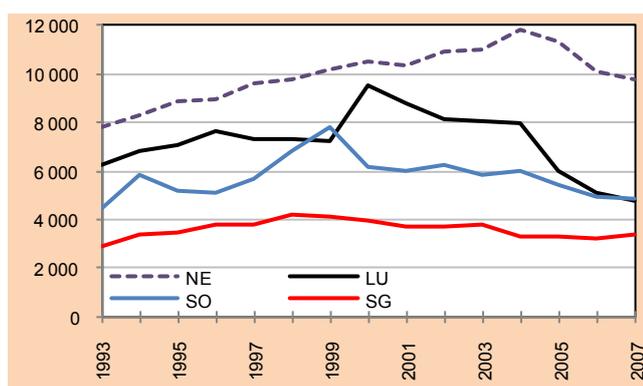
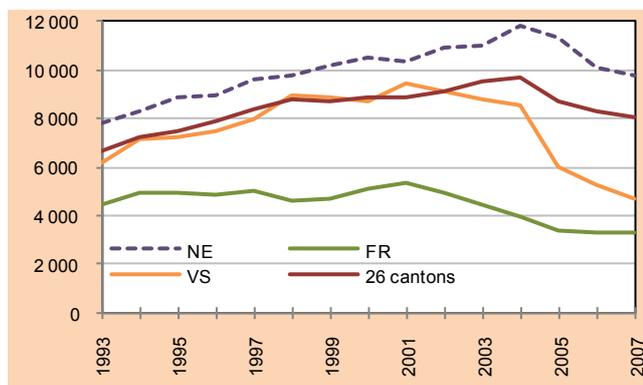
3.9 Dette par habitant

Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large, c'est-à-dire qu'à la dette au sens étroit (reconnaisances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés), on ajoute encore les engagements courants, les dettes à court terme et les engagements envers des entités particulières figurant au passif du bilan. La dette au sens large est également utilisée dans les calculs de l'administration fédérale des finances.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

Considérée au sens large, la dette totale du canton s'élève à un peu moins de 1,558 milliard pour environ 172'000 habitants. La dette du canton est par conséquent de 9'063 francs par habitant en 2009. Par rapport à la médiane des cantons suisses (5'047 francs pour l'année 2007), cela représente un niveau d'endettement plutôt élevé.

Comme déjà expliqué dans la partie concernant les données financières (voir point 2.4), la dette au sens large diminue par rapport à 2008 par le biais des catégories "Engagements envers des entités particulières" et "engagements courants". Ce sont surtout ces importantes variations qui engendrent une nouvelle diminution de la dette par habitant par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-dessus montre que la dette par habitant avait continuellement progressé jusqu'en 2004 pour atteindre 11'817 francs. Cette augmentation continue était le corollaire des déficits de fonctionnement importants et de l'insuffisance de financement qui en découlait. La situation était particulièrement critique au début des années 90 avec des dépenses nettes d'investissements très élevées (augmentation quasi exponentielle de la dette). La tendance est à la baisse depuis 2005 suite au versement par la BNS de la part cantonale au produit

de la vente d'or excédentaire, et grâce aux bons résultats des comptes 2006, 2007 et 2008 qui découlent sur un excédent de financement.

Si la dette avait été considérée au sens étroit (1,355 milliard), la dette par habitant augmenterait entre 2008 (7'691 francs) et 2009 (7'885 francs).

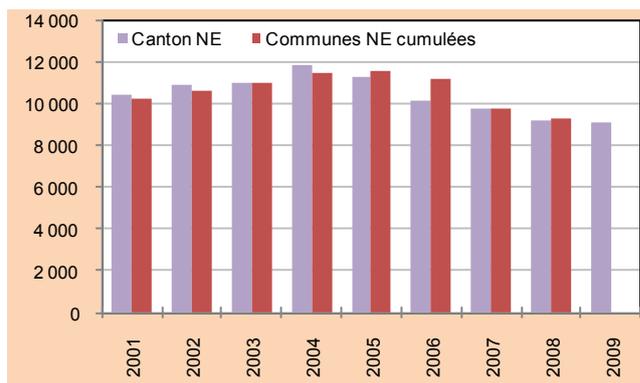
La situation des communes

La dette par habitant de l'ensemble des communes, après avoir augmenté au début de la décennie, n'a cessé de baisser depuis 2005 pour atteindre son niveau le plus bas en 2008.

Cette diminution s'explique par le transfert des hôpitaux et des bâtiments du secondaire 2 des Villes à l'Etat ainsi que par l'externalisation des services industriels et la création de Viteos en 2008. Ces opérations ont contribué à diminuer le montant de la dette des Villes, qui, par son importance, a eu une incidence significative sur la dette cumulée des communes.

En 2008, la dette par habitant moyenne de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 8'676 francs par habitant. Si elle atteint le montant de 4'962 francs à Val-de-Travers, la dette par habitant s'élève à 13'567 francs en Ville de Neuchâtel, 12'126 francs au Locle et 10'631 francs à La Chaux-de-Fonds.

Comparaison canton – 53 communes cumulées



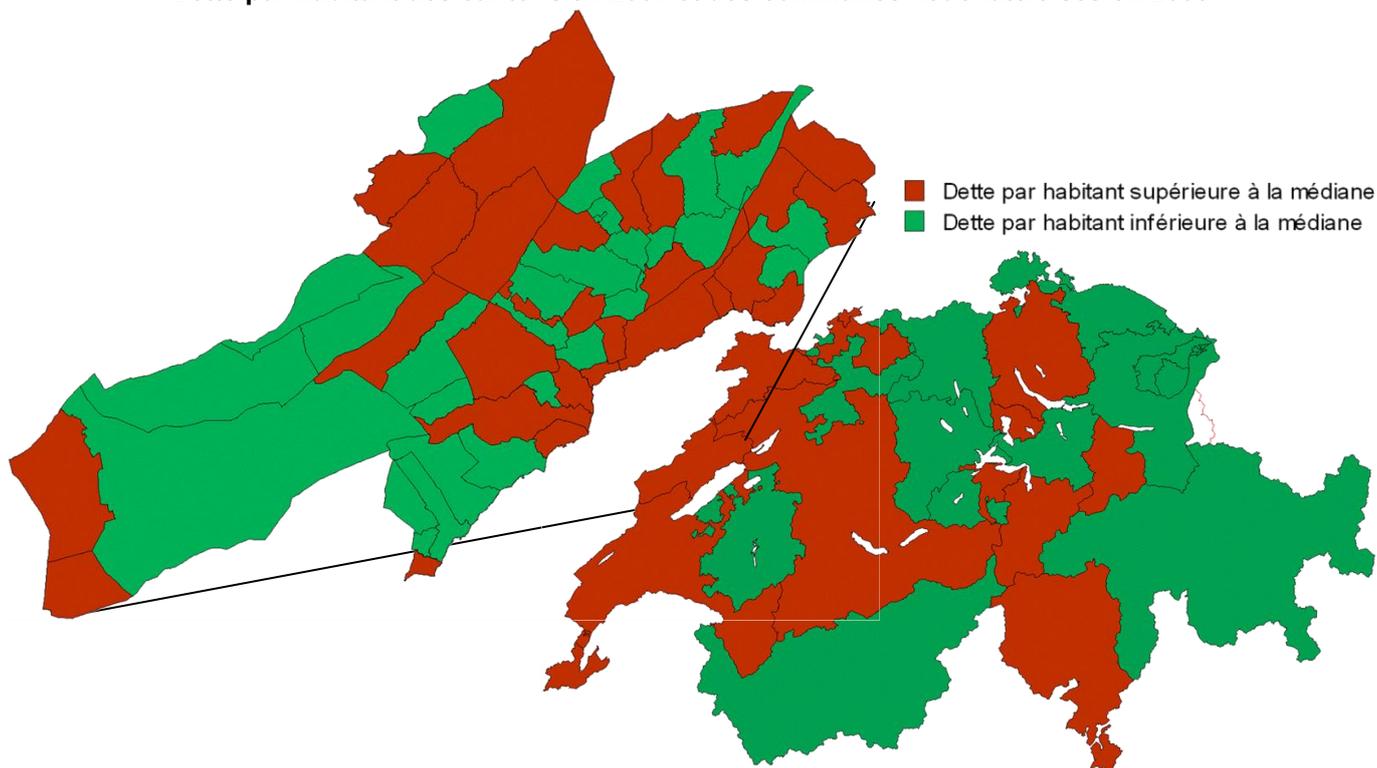
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette au sens large}}{\text{nombre d'habitants}} \times 100$$

Dette consolidée (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]
 Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12

Dette par habitant des cantons en 2007 et des communes neuchâteloises en 2008



TABLEAUX ANNEXES

1. Budget et compte de fonctionnement, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)=(5)-(4)
1990	834.51	811.94	-22.57	897.32	904.81	+7.49
1991	940.60	899.28	-41.32	970.18	922.56	-47.62
1992	1034.21	995.81	-38.40	1064.87	1002.12	-62.75
1993	1102.08	1042.80	-59.27	1101.19	1036.14	-65.06
1994	1137.38	1073.15	-64.23	1125.47	1070.04	-55.43
1995	1155.71	1103.38	-52.34	1134.97	1097.51	-37.46
1996	1209.75	1165.16	-44.59	1195.69	1167.13	-28.56
1997	1246.03	1202.88	-43.14	1229.22	1191.11	-38.11
1998	1271.01	1228.19	-42.82	1270.06	1228.36	-41.70
1999	1322.89	1280.86	-42.04	1348.88	1323.80	-25.08
2000	1373.89	1337.09	-36.80	1404.96	1392.61	-12.35
2001	1389.75	1356.56	-33.19	1422.49	1403.61	-18.88
2002	1468.44	1431.15	-37.29	1504.84	1476.20	-28.64
2003	1569.90	1512.68	-57.22	1588.29	1524.62	-63.67
2004	1656.75	1588.86	-67.88	1665.60	1566.27	-99.33
2005	1714.72	1665.97	-48.74	1726.49	1645.01	-81.48
2005*	1714.72	1665.97	-48.74	2152.27	2070.79	-81.48
2006	1755.14	1711.56	-43.58	1723.06	1768.19	+45.12
2006**	1755.14	1711.56	-43.58	1995.35	2003.82	+8.47
2007	1785.37	1742.16	-43.21	1791.47	1798.90	+7.42
2008	1844.06	1811.00	-33.05	1894.94	1908.94	+14.0
2009	1893.17	1862.98	-30.19	1912.86	1880.46	-32.40
2010	1886.74	1852.88	-33.86			

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

2. Budget et compte des investissements, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)
1990	273.55	173.74	99.81	288.79	199.80	88.99
1991	341.57	224.16	117.42	334.36	227.67	106.69
1992	388.45	255.43	133.02	385.74	244.64	141.10
1993	305.14	205.81	99.32	312.43	217.25	95.18
1994	260.28	177.71	82.57	254.77	177.34	77.43
1995	254.13	165.32	88.81	179.60	113.33	66.28
1996	170.28	92.43	77.85	175.07	106.70	68.37
1997	175.31	99.93	75.38	221.72	144.60	77.12
1998	235.42	143.92	91.50	267.38	177.37	90.02
1999	272.35	173.94	98.41	293.38	208.52	84.87
2000	279.19	177.54	101.66	316.78	198.90	117.88
2001	269.14	173.81	95.33	283.43	175.10	108.34
2002	246.23	157.00	89.23	227.85	150.73	77.13
2003	211.29	125.84	85.46	204.42	146.73	57.69
2004	208.49	113.77	94.72	214.35	136.42	77.93
2005	193.41	97.96	95.45	150.23	86.58	63.65
2006	147.81	81.59	66.22	132.65	83.59	49.06
2007	115.58	57.77	57.81	102.36	59.00	43.36
2008	161.42	97.45	63.98	141.34	50.24	91.10
2009	136.05	63.71	72.35	92.25	42.42	49.83
2010	113.46	48.74	64.72			

3. Solde de financement, en millions de francs

Année	Investissements nets	Amortissements du patrimoine administratif	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Financements spéciaux		Exc. (+) / Insuff. (-) de financement
				Attributions	Prélèvements	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)
1990	88.99	41.01	+7.49	20.12	1.47	-21.83
1991	106.69	40.55	-47.62	4.62	10.80	-119.93
1992	141.10	46.28	-62.75	5.17	12.12	-164.52
1993	95.18	55.20	-65.06	3.20	8.72	-110.56
1994	77.43	59.46	-55.43	2.60	11.47	-82.27
1995	66.28	63.74	-37.46	1.70	6.57	-44.87
1996	68.37	65.96	-28.56	6.18	9.02	-33.82
1997	77.12	68.62	-38.11	1.49	8.93	-54.04
1998	90.02	68.20	-41.70	2.23	5.73	-67.03
1999	84.87	70.92	-25.08	9.86	3.41	-32.57
2000	117.88	74.61	-12.35	15.83	5.20	-44.98
2001	108.34	81.16	-18.88	9.95	5.57	-41.67
2002	77.13	86.00	-28.64	11.70	5.37	-13.43
2003	57.69	78.18	-63.67	5.52	10.08	-47.75
2004	77.93	90.96	-99.33	7.23	12.81	-91.87
2005	63.65	77.65	-81.48	4.64	8.61	-71.46
2005*	63.65	439.62	-81.48	68.44	8.61	+354.32
2006	49.06	79.10	+45.12	8.88	44.39	+39.65
2006**	49.06	79.10	+8.47	11.94	44.91	+5.54
2007	43.36	77.33	+7.42	12.14	5.74	+47.79
2008	91.10	85.03	+14.0	42.42	25.39	+24.96
2009	49.83	80.93	-32.40	27.37	25.01	+1.06

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

4. Dette, intérêts passifs, en millions de francs et taux moyen d'intérêts, en pourcent

Année	Dette au 31.12 (sens large)	Dette au 31.12. (sens étroit)	Intérêts passifs sur la dette (sens étroit)	Taux moyen d'intérêts*
1990	744.79	567.75	24.94	4.89%
1991	874.29	683.80	27.65	5.28%
1992	1 070.88	913.20	35.90	5.86%
1993	1 281.04	1 049.45	53.27	5.80%
1994	1 366.12	1 094.20	61.06	5.76%
1995	1 470.48	1 186.95	63.19	5.65%
1996	1 495.49	1 219.13	66.40	5.50%
1997	1 599.87	1 266.30	66.75	5.36%
1998	1 629.01	1 290.53	67.46	5.15%
1999	1 697.35	1 368.95	66.34	4.83%
2000	1 748.80	1 461.38	66.04	4.42%
2001	1 731.37	1 497.50	64.02	4.12%
2002	1 829.59	1 591.50	61.83	3.93%
2003	1 854.01	1 624.00	62.73	3.78%
2004	1 989.83	1 805.50	61.76	3.39%
2005	1 912.12	1 715.00	61.22	3.24%
2006	1 716.87	1 480.00	55.52	3.26%
2006**	1 716.87	1 480.00	77.05	3.26%
2007	1 659.93	1 380.00	47.65	3.26%
2008	1 571.84	1 314.45	44.11	3.23%
2009	1 557.55	1 355.00	42.11	3.05%

* Le taux moyen d'intérêts représente la somme des intérêts annuels payés sur chaque emprunts auprès des instituts financiers divisé par la somme des emprunts qui sont en cours au 31 décembre.

** Après comptabilisation du principe d'échéance

5. Charges par nature, en millions de francs

Année	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements aux collectivités	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...(10)
1990	242.95	81.55	25.38	42.89	34.09	7.31	326.00	78.59	20.13	38.42	897.32
1991	272.69	89.16	28.96	43.53	35.26	7.93	373.30	93.76	4.62	20.97	970.18
1992	286.11	90.08	37.65	51.85	40.46	8.59	412.67	104.71	5.17	27.58	1 064.87
1993	292.37	86.07	55.42	60.69	42.08	8.59	422.97	105.26	3.20	24.56	1 101.19
1994	287.86	85.48	62.05	65.67	45.09	9.51	424.28	119.77	2.60	23.17	1 125.47
1995	290.07	89.86	64.56	71.58	43.08	9.86	434.51	115.97	1.70	13.77	1 134.97
1996	300.60	93.31	67.64	74.63	46.01	11.94	493.66	88.14	6.18	13.58	1 195.69
1997	302.94	95.82	67.60	77.41	51.19	12.82	527.59	77.65	1.49	14.71	1 229.22
1998	308.79	96.58	68.46	77.72	49.14	12.53	562.19	82.67	2.23	9.75	1 270.06
1999	319.17	101.42	66.85	81.88	51.78	30.54	590.07	83.86	9.86	13.44	1 348.88
2000	336.42	104.96	66.82	82.89	51.03	43.41	596.15	85.90	15.72	21.65	1 404.96
2001	346.27	110.35	64.59	90.90	3.06	59.15	623.12	91.79	9.95	23.31	1 422.49
2002	370.39	114.02	63.10	96.37	3.20	67.58	657.63	97.27	11.70	23.59	1 504.84
2003	399.05	113.68	63.97	96.74	3.28	75.29	712.79	96.76	5.52	21.22	1 588.29
2004	412.00	123.79	62.89	109.54	3.72	76.28	751.69	97.19	7.23	21.27	1 665.60
2005	485.20	121.22	61.99	95.75	3.35	70.85	780.61	80.03	4.64	22.87	1 726.49
2005*	485.20	121.22	61.99	457.72	3.35	70.85	780.61	80.03	68.44	22.87	2 152.27
2006	479.53	128.33	56.38	98.30	4.52	70.57	773.19	74.32	8.88	29.04	1 723.06
2006**	479.62	128.57	77.91	98.30	4.75	72.87	1 017.99	74.32	11.94	29.09	1 995.35
2007	438.09	113.14	48.58	95.26	5.86	72.94	892.01	77.27	12.14	36.18	1 791.47
2008	438.82	126.31	45.44	111.15	8.92	71.43	901.98	76.82	42.42	71.66	1 894.94
2009	419.23	126.26	43.24	107.44	9.29	79.19	971.72	82.73	27.37	46.39	1 912.86

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

6. Revenus par nature, en millions de francs

Année	Impôts	Patentes et concessions	Revenus des biens	Contributions	Part à des recettes sans affectation	Dédommagements de collectivités	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	489.82	4.59	29.35	69.04	91.54	22.23	79.76	78.59	1.47	38.42	904.81
1991	471.50	5.26	28.07	72.53	99.13	25.51	95.03	93.76	10.80	20.97	922.56
1992	498.45	4.84	31.31	75.25	109.51	28.26	110.08	104.71	12.12	27.58	1 002.12
1993	505.13	5.70	27.16	78.41	124.18	31.93	125.08	105.26	8.72	24.56	1 036.14
1994	521.16	5.67	26.94	82.76	119.53	29.10	130.48	119.77	11.47	23.17	1 070.04
1995	543.50	6.19	22.47	85.86	126.27	29.48	147.43	115.97	6.57	13.77	1 097.51
1996	562.98	6.04	24.72	86.81	130.13	25.95	219.77	88.14	9.02	13.58	1 167.13
1997	562.05	5.85	23.94	84.82	142.86	26.82	243.49	77.65	8.93	14.71	1 191.11
1998	571.75	5.88	24.66	86.43	145.16	26.76	269.57	82.67	5.73	9.75	1 228.36
1999	606.01	6.46	25.14	90.70	164.77	38.54	291.47	83.86	3.41	13.44	1 323.80
2000	647.63	6.50	30.27	97.44	163.38	41.32	293.44	85.90	5.08	21.65	1 392.61
2001	657.02	6.41	30.92	107.35	183.69	44.15	253.42	91.79	5.57	23.31	1 403.61
2002	689.11	6.23	29.21	115.26	197.72	50.22	262.23	97.27	5.37	23.59	1 476.20
2003	678.65	6.30	29.77	121.44	199.62	79.42	281.37	96.76	10.08	21.22	1 524.62
2004	683.74	6.10	31.46	131.68	199.46	83.01	299.56	97.19	12.81	21.27	1 566.27
2005	859.76	6.07	33.44	138.29	188.41	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	1 645.01
2005*	859.76	6.07	33.44	138.29	614.19	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	2 070.79
2006	918.90	5.89	38.56	142.86	208.14	66.08	240.00	74.32	9.39	29.04	1 733.19
2006**	925.00	5.93	52.81	151.00	302.85	86.38	331.53	74.32	44.91	29.09	2 003.82
2007	968.76	5.34	43.76	143.30	201.61	67.89	249.04	77.27	5.74	36.18	1 798.90
2008	991.38	5.53	48.18	149.33	270.66	64.14	205.86	76.82	25.39	71.66	1 908.94
2009	982.26	5.56	49.69	138.74	263.02	54.84	232.21	82.73	25.01	46.39	1 880.46

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

7. Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle, en millions de francs

Année	Administration générale	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture et loisirs	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protec. et amén. de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Excédents de charges (-) / revenus (+)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(10)-(1)-(2)-...-(9)
1990	48.81	46.31	181.83	11.66	73.00	94.23	31.80	13.47	26.36	534.96	+7.49
1991	48.76	53.57	203.90	10.21	79.62	99.72	33.68	17.80	12.00	511.65	-47.62
1992	51.14	58.81	206.40	11.44	81.60	115.15	39.93	18.31	11.59	531.62	-62.75
1993	49.78	60.58	207.20	11.40	84.94	112.99	42.07	18.94	9.50	532.34	-65.06
1994	48.30	58.50	200.80	11.83	81.99	114.70	44.22	19.88	9.24	534.02	-55.43
1995	51.72	57.78	202.25	11.41	81.21	111.02	43.70	20.90	9.16	551.69	-37.46
1996	52.74	62.19	220.82	11.85	87.06	84.58	70.49	23.16	16.07	600.40	-28.56
1997	55.59	63.21	221.85	12.14	96.58	87.66	67.18	21.00	17.14	604.24	-38.11
1998	58.32	63.07	227.62	12.76	95.76	99.96	63.31	12.97	28.18	620.23	-41.70
1999	60.79	62.68	236.20	11.85	102.35	104.70	66.22	15.06	31.00	665.77	-25.08
2000	65.84	65.53	252.57	12.83	99.94	120.90	70.74	17.69	34.52	728.21	-12.35
2001	70.17	69.12	265.36	14.04	115.68	169.28	71.17	17.96	36.44	810.33	-18.88
2002	73.92	72.25	290.42	16.88	118.23	176.76	69.96	19.39	39.46	848.62	-28.64
2003	77.90	68.20	296.21	16.95	133.25	190.23	70.05	18.23	32.91	840.25	-63.67
2004	82.58	70.13	311.26	17.02	144.47	203.16	70.56	19.00	30.90	849.74	-99.33
2005	80.46	63.97	333.75	15.71	256.90	230.51	70.66	18.66	28.27	1017.40	-81.48
2006	-76.45	-63.21	-324.03	-14.71	-255.18	-243.52	-72.89	-16.84	-28.04	1140.00	+45.12
2006*	-74.68	-62.87	-290.63	-14.71	-401.06	-263.85	-72.15	-21.53	-28.15	1238.08	+8.47
2007	87.48	63.98	348.13	13.85	261.12	264.00	74.49	15.39	27.00	1162.85	+7.42
2008	78.56	66.98	383.75	15.92	261.24	288.36	82.56	18.04	46.39	1255.80	+14.0
2009	81.52	66.89	400.81	14.71	272.34	287.29	87.66	14.73	34.00	1227.55	-32.40

* Après comptabilisation du principe d'échéance

8. Actif du bilan, en millions de francs

Année	Patrimoine financier			Patrimoine administratif *			Avances envers fin. spéciaux	Découvert	Total	
	Disponi- bilités	Avoirs	Place- ments	Actifs transitoires	Investis- sements	Prêts et part. permanentes				Subventions à l'investissement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)=(1)+...+(9)
1990	15.77	289.56	96.55	23.57	313.46	161.54	0.00	0.00	27.65	928.09
1991	8.61	303.15	94.82	18.60	378.21	159.59	0.00	0.00	70.63	1 033.62
1992	13.78	334.75	88.02	15.67	472.44	157.44	0.00	0.00	130.15	1 212.25
1993	24.34	369.20	86.76	16.56	513.56	206.86	0.00	0.00	193.00	1 410.28
1994	30.84	356.46	82.88	5.64	530.60	235.26	0.00	0.00	246.90	1 488.57
1995	17.42	364.37	79.05	32.72	532.50	276.36	0.00	0.00	283.37	1 585.78
1996	42.23	331.20	69.41	15.54	537.58	270.40	0.00	4.97	310.01	1 581.33
1997	47.18	361.96	68.17	20.80	545.91	287.58	0.00	5.36	348.04	1 684.98
1998	25.63	370.87	68.98	4.90	423.00	286.35	144.80	4.71	389.74	1 718.97
1999	13.76	422.32	73.96	14.99	424.54	273.80	153.68	4.39	414.82	1 796.26
2000	33.24	413.33	74.05	25.03	455.45	253.99	164.46	0.99	427.16	1 847.70
2001	25.74	400.92	73.02	46.72	468.58	216.55	178.74	0.00	446.05	1 856.31
2002	124.64	456.47	64.12	16.42	472.33	183.98	170.74	0.00	474.68	1 963.39
2003	37.80	481.89	64.20	84.57	456.84	185.72	162.95	0.00	538.35	2 012.30
2004	51.63	536.26	61.48	20.30	463.28	196.88	148.77	0.00	637.68	2 116.27
2005**	84.63	757.76	67.05	22.17	461.55	196.77	137.31	0.00	357.18	2 084.40
2006	65.05	512.70	67.96	146.50	448.84	198.75	120.55	0.00	348.71	1 909.05
2007	132.31	425.32	65.90	162.59	431.04	196.29	104.66	0.00	341.28	1 859.38
2008	68.52	490.67	62.42	113.44	400.81	198.07	142.56	0.00	327.28	1 803.79
2009	108.82	462.41	57.25	103.44	394.02	199.54	117.60	0.00	359.69	1 802.77

* Entre 1990 et 1997, les investissements et les subventions à l'investissement apparaissent dans la même colonne.

** Le versement extraordinaire de la BNS influence les avoirs (placements à terme) et le découvert (amortissement).

9. Passif du bilan, en millions de francs

Année	Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long terme	Engagements envers entités particulières	Provisions	Passifs transitoires	Engagements envers fin. spéciaux	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(1)+...+(7)
1990	127.63	0.00	610.53	6.63	20.67	45.44	117.19	928.09
1991	129.12	0.00	727.20	17.97	14.13	35.75	109.44	1 033.62
1992	101.40	0.00	957.00	12.48	10.64	31.56	99.18	1 212.25
1993	111.08	0.00	1 146.26	23.71	9.12	29.13	90.99	1 410.28
1994	108.59	0.00	1 219.59	37.93	9.11	33.18	80.16	1 488.57
1995	117.79	0.00	1 305.27	47.42	9.10	32.38	73.82	1 585.78
1996	119.15	0.00	1 340.40	35.94	11.42	9.12	65.30	1 581.33
1997	161.84	0.00	1 405.51	32.52	7.62	16.95	60.55	1 684.98
1998	158.02	13.23	1 428.87	28.89	7.00	26.02	56.94	1 718.97
1999	173.98	4.87	1 498.58	19.92	16.59	27.59	54.73	1 796.26
2000	164.50	0.01	1 572.35	11.95	16.66	19.59	62.64	1 847.70
2001	109.80	18.28	1 572.88	30.41	28.11	32.91	63.92	1 856.31
2002	150.75	0.35	1 640.03	38.46	20.37	40.50	72.93	1 963.39
2003	106.70	11.16	1 671.93	64.23	12.72	70.47	75.11	2 012.30
2004	128.69	0.01	1 853.74	36.62	6.80	16.84	73.58	2 116.27
2005*	139.62	0.00	1 767.71	4.79	7.50	30.37	134.40	2 084.40
2006	177.87	0.00	1 534.79	4.21	12.33	83.97	95.88	1 909.05
2007	204.95	0.00	1 437.87	17.11	16.29	86.04	97.13	1 859.38
2008	178.34	0.00	1 374.72	18.78	18.24	90.83	122.87	1 803.79
2009	135.68	0.00	1 418.34	3.54	33.20	99.76	112.26	1 802.77

* L'affectation du versement extraordinaire de la BNS influence les dettes à moyen et long terme (remboursements) et les engagements envers les financements spéciaux (attributions aux fonds).

PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

3 - CHARGES

4 - REVENUS

30 Charges de personnel

- 300 Autorités, commissions et juges
- 301 Personnel administratif et d'exploitation
- 302 Personnel enseignant
- 303 Assurances sociales
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance
- 306 Prestations en nature
- 305 Assurance maladie et accidents
- 307 Prestations aux retraités
- 308 Personnel temporaire
- 309 Autres charges de personnel

31 Biens, services et marchandises

- 310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel enseignement
- 311 Mobilier, machines, véhicules
- 312 Eau, énergie, combustibles
- 313 Autres marchandises
- 314 Entretien des immeubles
- 315 Entretien d'objets mobiliers
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- 317 Dédommagements
- 318 Honoraires et prestations de service
- 319 Frais divers

32 Intérêts passifs

- 320 Engagements courants
- 321 Dettes à court terme
- 322 Dettes à moyen et à long terme
- 323 Dettes envers des entités particulières
- 329 Autres intérêts passifs

33 Amortissements

- 330 Patrimoine financier
- 331 Patrimoine administratif, amortissements ordinaires
- 332 Patrimoine administratif, amortiss. complémentaires
- 333 Découvert

34 Parts et contributions sans affectation

- 340 Parts de recettes destinées à des communes
- 341 Contributions à des communes

35 Dédommagements à des collectivités publiques

- 350 Confédération
- 351 Cantons
- 352 Communes

36 Subventions accordées

- 360 Confédération
- 361 Cantons
- 362 Communes
- 363 Propres établissements
- 364 Sociétés d'économie mixte
- 365 Institutions privées
- 366 Personnes physiques
- 367 Etranger

37 Subventions redistribuées

- 370 Confédération
- 371 Cantons
- 372 Communes
- 373 Propres établissements
- 374 Sociétés d'économie mixte
- 375 Institutions privées
- 376 Personnes physiques

38 Attributions aux financements spéciaux

39 Imputations internes

40 Impôts

- 400 Impôts sur le revenu et la fortune
- 401 Impôts sur le bénéfice et le capital
- 402 Impôts fonciers
- 403 Impôts sur les gains en capital
- 404 Droits de mutation et de timbre
- 405 Impôts sur les successions et donations
- 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
- 407 Impôts sur la consommation

41 Patentes et concessions

42 Revenus des biens

- 420 Banques
- 421 Créances
- 422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)
- 423 Immeubles du patrimoine financier
- 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
- 425 Prêts du patrimoine administratif
- 426 Participations permanentes du patrimoine administratif
- 427 Immeubles du patrimoine administratif
- 429 Autres revenus

43 Contributions

- 430 Contributions de remplacement
- 431 Emoluments administratifs
- 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions
- 433 Ecolages
- 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
- 435 Ventes
- 436 Dédommagements de tiers
- 437 Amendes
- 438 Prestations effectuées par la collectivité pour ses investissements
- 439 Autres contributions

44 Parts à des recettes et contributions sans affectation

- 440 Part à des recettes fédérales
- 441 Part à des recettes cantonales
- 444 Contributions cantonales
- 445 Contributions communales

45 Dédommagements de collectivités publiques

- 450 Confédération
- 451 Cantons
- 452 Communes

46 Subventions acquises

- 460 Confédération
- 461 Cantons
- 462 Communes
- 463 Propres établissements
- 469 Autres subventions

47 Subventions à redistribuer

- 470 Confédération
- 471 Cantons
- 472 Communes
- 473 Propres établissements

48 Prélèvements sur les financements spéciaux

49 Imputations internes

PLAN COMPTABLE DU BILAN

1 - ACTIF

2 - PASSIF

PATRIMOINE FINANCIER

10 Disponibilités

- 100 Caisse
- 101 Chèques postaux
- 102 Banque

11 Avoirs

- 110 Accréditifs
- 111 Comptes courants
- 112 Impôts à encaisser
- 113 Dédommagements de collectivités publiques
- 114 Subventions de collectivités publiques
- 115 Autres débiteurs
- 116 Avoirs à terme fixe
- 118 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 119 Autres créances

12 Placements

- 120 Valeurs à revenu fixe
- 121 Actions et parts sociales
- 122 Prêts
- 123 Immeubles
- 124 Mobilier, machines, véhicules
- 125 Marchandises et approvisionnements
- 129 Autres placements

13 Actifs transitoires

- 130 Intérêts
- 131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 132 Assurances
- 139 Autres comptes transitoires

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

14 Investissements

- 140 Terrains non bâtis
- 141 Ouvrages de génie civil
- 143 Terrains bâtis
- 145 Forêts
- 146 Mobilier, machines, véhicules
- 147 Marchandises et approvisionnements
- 149 Autres biens

15 Prêts et participations permanentes

- 151 Cantons
- 152 Communes
- 153 Propres établissements
- 154 Sociétés d'économie mixte
- 155 Institutions privées
- 156 Personnes physiques
- 157 Etranger

16 Subventions d'investissements

- 160 Confédération
- 161 Cantons
- 162 Communes
- 163 Propres établissements
- 164 Sociétés d'économie mixte
- 165 Institutions privées
- 166 Personnes physiques
- 167 Etranger

17 Autres dépenses à amortir

- 170 Expropriations

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

18 Avances aux financements spéciaux

DÉCOUVERT

19 Découvert

ENGAGEMENTS

20 Engagement courants

- 200 Créanciers
- 201 Dépôts
- 202 Réserves de crise
- 203 Dédommagements à des collectivités publiques
- 204 Subventions à verser
- 205 Subventions à redistribuer
- 206 Comptes courants
- 208 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 209 Autres engagements

21 Dettes à court terme

- 210 Banques
- 211 Collectivités publiques
- 212 Entreprises publiques autonomes
- 213 Placements effectués par le personnel
- 219 Autres dettes à court terme

22 Dettes à moyen et long terme

- 220 Emprunts hypothécaires
- 221 Reconnaissances de dettes
- 222 Bons de caisse
- 223 Emprunts par obligation
- 228 Dettes en monnaie étrangère
- 229 Autres dettes à moyen et long terme

23 Engagements envers des entités particulières

- 230 Propres établissements
- 231 Caisses de pensions
- 232 Caisses d'épargne
- 233 Fonds et fondations
- 234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés

24 Provisions

- 240 Compte de fonctionnement
- 241 Compte des investissements

25 Passifs transitoires

- 250 Intérêts
- 251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 252 Assurances
- 259 Autres comptes transitoires

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

28 Engagements envers les financements spéciaux

FORTUNE

29 Fortune nette

LEXIQUE

Actif	L'actif du bilan comprend les valeurs patrimoniales (avoirs, placements financiers, investissements, prêts et participations), les avances aux fonds spéciaux ainsi que l'éventuel découvert du bilan.
Amortissement	L'amortissement est une charge sans décaissement. Il représente le paiement, sur la durée, d'un investissement. Dans la comptabilité, la diminution de valeur liée à un investissement (dépréciation) s'inscrit en tant qu'amortissement. Dans le compte de fonctionnement, elle figure dans les charges, la valeur des investissements étant adaptée en conséquence dans le bilan annuel. On distingue les amortissements du patrimoine administratif (sur les investissements réalisés) et les amortissements relevant du patrimoine financier (non valeurs fiscales ou pertes sur débiteurs). Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 33 du modèle comptable harmonisé.
Autofinancement	Amortissements du patrimoine administratif +/- résultat du compte de fonctionnement (+ si excédent de revenus et - si excédent de charges).
Autofinancement (capacité d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent du total des revenus déterminants (sans les subventions redistribuées ni les imputations internes).
Autofinancement (degré d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent des investissements nets. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Biens, services et marchandises	Ensemble des charges permettant à la collectivité de fonctionner : matériel, fournitures de bureau, mobilier, machines, énergie, loyers, déplacements, mandats, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 31 du modèle comptable harmonisé.
Bilan	Récapitulation de la situation patrimoniale de la collectivité publique au vu de ce qu'elle possède (actif) et de ce qu'elle doit (passif). Le bilan est mis à jour en fin d'année.
Budget	Acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles d'une collectivité publique. Le budget peut-être vu comme le reflet financier des décisions politiques qui sont prises.
Capital étranger	Le capital étranger apparaît au passif du bilan. Il se compose des dettes publiques, des divers engagements, des provisions, des passifs transitoires et des financements spéciaux.
Charge	Transaction de la comptabilité d'exploitation entraînant une diminution de fortune ou une augmentation du découvert (charges de personnel, charges en biens, services et marchandises, charges d'intérêt, subventions, etc.). Une charge ne donne pas forcément lieu à un décaissement (cf. amortissements).
Charges de personnel	Traitements (salaires), assurances sociales concernant le personnel administratif, les enseignants ainsi que les employés temporaires travaillant pour le compte d'une collectivité publique. Font également partie des charges de personnel les rentes, pensions, allocations de renchérissement aux retraités ainsi que les frais liés au recrutement, à la formation, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 30 du modèle comptable harmonisé.
Charge financière	Intérêts passifs + amortissements du patrimoine administratif - revenus des biens. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière.
Charge nette des intérêts	Intérêts passifs - intérêts actifs. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière et l'indicateur de la quotité des intérêts. Dans le calcul des intérêts nets, toutes les rubriques concernant les intérêts passifs sont prises en considération, ce qui n'est pas le cas des intérêts actifs.
Classification administrative ou organique	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après l'organisation de la collectivité publique (services et offices).
Classification fonctionnelle	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après les tâches et les objectifs visés par la collectivité publique : administration générale, santé, sécurité publique, prévoyance sociale, enseignement, etc.
Classification spécifique ou par nature	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après le plan comptable harmonisé applicable aux collectivités publiques : charges de personnel, biens services et marchandises, amortissements, subventions, impôts, etc.
Compte administratif	Terme générique englobant le compte de fonctionnement et le compte des investissements.

Compte de fonctionnement	Le compte de fonctionnement met en regard les charges annuelles courantes et les revenus correspondants. Cette comparaison fait ressortir soit un excédent de charges, soit un excédent de revenus. Le solde du compte fonctionnement détermine la variation de la fortune ou du découvert au bilan.
Compte des investissements	Le compte des investissements comprend toutes les dépenses et toutes les recettes (en général subventions reçues) liées à la réalisation ou à l'acquisition de biens du patrimoine administratif, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à l'exécution d'une tâche publique. Le solde obtenu par différence entre dépenses et recettes dans le compte, représente le montant des investissements nets devant être financé par la collectivité même. Lors de la clôture de l'exercice, le solde net des investissements est transféré au bilan.
Contributions	Revenus résultant des prestations et livraisons effectuées par la collectivité pour des tiers, ainsi que les recettes provenant des amendes, des émoluments et des prestations effectuées par la collectivité pour ses propres investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé.
Couverture des charges (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent du total des charges.
Couverture des revenus déterminants (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent des revenus déterminants. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Découvert	Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). Le découvert figure à l'actif du bilan. Il correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de fonctionnement. Selon le règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), le découvert doit être amorti au plus vite, mais il ne peut excéder cinq ans.
Dédommagements à des / de collectivités publiques	Compensation financière versée à une collectivité publique qui se substitue complètement ou partiellement dans l'exécution d'une tâche incombant à la propre collectivité et vice versa. Le dédommagement est calculé sur la base des coûts de la tâche (prix de revient). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 35 et 45 du modèle comptable harmonisé.
Déficit	Excédent des charges par rapport aux revenus durant un exercice. Il indique la diminution de la fortune ou l'accroissement du découvert au bilan.
Déficit conjoncturel	Part du déficit liée à l'évolution de la conjoncture. Cette part du déficit est imputable à un surcroît de dépenses essentiellement dans les domaines social et économique (qui visent à atténuer les effets de la récession) et à une diminution des recettes fiscales.
Déficit structurel	Part du déficit résultant de la surcharge durable du budget par des tâches non financées (p. ex. nouvelles tâches sans réduction simultanée de tâches existantes et, voire ou, diminution des recettes). Si le déficit structurel est important, le budget reste déficitaire même lorsque la situation conjoncturelle est favorable.
Dépenses courantes	Total des charges du compte de fonctionnement sans amortissements du patrimoine financier ni subventions redistribuées ni attributions aux financements spéciaux ni imputations internes. Notion utilisée dans le calcul de l'effort d'investissement.
Dettes publiques (dette consolidée)	Ensemble des sommes empruntées par l'Etat auprès des banques, des compagnies d'assurances, etc. pour le financement des besoins relatifs au compte de fonctionnement et au compte des investissements. Ces emprunts représentent les dettes à moyen et long terme. On distingue la dette au sens étroit de la dette au sens large suivant les postes retenus au passif pour la calculer. La dette exprimée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité publique est un indicateur fréquemment utilisé en finances publiques.
Émoluments	Montant financier exigé par une collectivité publique en contre-partie d'une prestation fournie à l'utilisateur (permis de conduire, passeport, etc.). Les émoluments sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé (contributions).
Excédent de financement	Cas résultant d'un montant des amortissements supérieur au montant des investissements nets +/- le résultat du compte de fonctionnement. Un excédent de financement permet d'utiliser des fonds pour rembourser la dette ou pour effectuer des placements.
Financements spéciaux	Affectation totale ou partielle de par la loi de revenus à des tâches publiques particulières (recettes affectées). On distingue les prélèvements aux financements spéciaux (revenu) des attributions aux financements spéciaux (charge). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 38 et 48 du modèle comptable harmonisé.
Fortune nette	Excédent des postes de l'actif du bilan par rapport aux postes du passif. Elle provient d'excédents de revenus du compte de fonctionnement et permet de couvrir d'éventuels futurs excédents de charges. Il s'agit de la situation opposée au découvert.
Frein à l'endettement	Mécanisme inscrit dans la loi sur les finances qui impose le respect de certaines valeurs limites en terme d'indicateurs financiers (degré d'autofinancement et degré de couverture des revenus déterminants) lors de la

	présentation du budget et de la clôture des comptes.
Frein aux dépenses	Mécanisme imposant une majorité qualifiée (3/5) lors des votes du Grand Conseil pour l'acceptation des dépenses importantes et l'augmentation des recettes fiscales.
Impôts	Contribution perçue par la collectivité publique sans condition (pas de contrepartie) en vertu de sa souveraineté. Pris dans son sens technique, l'impôt est perçu principalement en fonction d'une certaine situation économique réalisée en la personne de l'assujéti, soit lors de l'obtention d'une somme d'argent (salaire), soit lors de l'utilisation de cette somme (consommation). La Confédération, les cantons et les communes perçoivent des impôts dans leur domaine de souveraineté, afin d'assumer les tâches qui leur sont confiées. Les recettes fiscales sont donc des revenus importants qui sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 40 du modèle comptable harmonisé.
Imputations internes	Opérations comptables entre entités administratives faisant partie d'un même budget. Dans le compte de fonctionnement, le total des charges doit être égal au total des revenus. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 39 et 49 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Indicateurs financiers	Données quantitatives calculées sur la base de rubriques budgétaires pour une période donnée. Ils permettent des comparaisons dans le temps et entre collectivités publiques. Les principaux indicateurs financiers sont le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts, la dette par habitant, etc.
Insuffisance de financement	Moyens financiers que la collectivité doit emprunter pour exécuter les tâches publiques. L'insuffisance de financement résulte principalement du résultat du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Elle induit une augmentation des dettes figurant au passif du bilan.
Intérêts passifs	Intérêts dus pour l'emploi de fonds étrangers lorsque la collectivité publique emprunte. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 32 du modèle comptable harmonisé.
Intérêts passifs (poids des)	Indicateur financier qui exprime les intérêts passifs en pourcent des recettes fiscales directes.
Investissement	Dépense pour l'acquisition, la réalisation ou l'amélioration de valeurs patrimoniales durables (bâtiments, routes, prêts et participations, etc.). Les investissements nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques figurent dans le patrimoine administratif au bilan.
Investissement (effort d')	Indicateur financier qui exprime les investissements nets en pourcent des dépenses courantes.
Investissements nets	Dépenses d'investissements qui sont financées puis couvertes par les propres moyens de la collectivité. Le niveau des investissements nets se calcule en soustrayant les recettes d'investissements (subventions acquises ou prestations de tiers) du montant des dépenses brutes.
Modèle comptable harmonisé (MCH)	Modèle de comptabilité utilisé pour les finances publiques. Le MCH comprend le compte administratif (compte de fonctionnement, compte des investissements), le compte de financement et le bilan. Ce modèle a été amélioré à la fin des années 2000 pour laisser place au nouveau MCH2.
Parts et contributions / recettes sans affectation	Part légale d'autres collectivités / de la collectivité aux recettes et contributions encaissées par une collectivité / d'autres collectivités. L'affectation est laissée au libre choix de la collectivité bénéficiaire. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 34 et 44 du modèle comptable harmonisé.
Passif	Le passif du bilan se compose en règle générale des engagements (dettes, engagements envers les fonds spéciaux), des réserves ou provisions ainsi que de l'éventuelle fortune nette.
Patentes et concessions	Autorisation d'exploiter que la collectivité publique délivre et donnant lieu à un émolument (p. ex. établissements publics, permis de pêche, de chasse, etc.). Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 41 du modèle comptable harmonisé.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens qui sont réalisables sans nuire à un but d'utilité publique et qui sont gérés selon les usages commerciaux.
Péréquation financière	La péréquation financière porte au sens large sur tous les transferts financiers entre collectivités publiques de différents niveaux, que ces transferts aient pour but d'inciter à accomplir des tâches étatiques (p. ex. octroi de subventions afin d'encourager la construction et l'entretien du réseau routier) ou de compenser des disparités de capacité financière (réduction des disparités entre cantons riches et cantons pauvres). Au sens étroit, la péréquation vise à une redistribution plus équilibrée des ressources entre collectivités, et à une compensation des charges structurelles excessives de ces dernières (p. ex. régions de montagne et villes).
Plan financier	Instrument accompagnant le programme de législature qui oriente sur le développement probable à moyen terme (3 ans) des charges et des revenus du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Alors que le budget porte sur les ressources nécessaires l'année suivante, le plan financier définit les besoins

	pour les années ultérieures, en fonction des priorités politiques. Il indique également comment pourvoir à ces besoins (impôts existants, hausses d'impôts, surcroît d'endettement). S'appuyant sur diverses hypothèses concernant l'évolution de l'économie, il montre quelle est l'évolution des finances et s'il y a lieu d'intervenir pour atteindre l'équilibre budgétaire.
Point d'impôt (valeur du)	Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des contribuables d'une commune, ce dernier est calculé sur le produit de l'impôt des personnes physiques uniquement. Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la catégorie de ses contribuables (marié, célibataires, etc.) et de la structure des revenus de sa population (commune rurale ou commune urbaine), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre. Afin de permettre une comparaison intercommunale le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.
Principe d'annualité	En vertu du principe d'annualité, les crédits budgétaires ne sont généralement disponibles que pour un exercice et échoient à la fin de l'année en question.
Principe d'échéance	Comptabilisation des charges au moment où elles sont engagées et au moment où les revenus sont facturés. Ce principe s'oppose au principe de caisse qui prévoit la comptabilisation des charges au moment où elles sont payées et les revenus au moment où ils sont encaissés.
Principe de spécialité	En vertu du principe de spécialité, les crédits budgétaires doivent être dépensés conformément à leur destination initiale et dans les limites autorisées.
Quotité de la charge financière	Indicateur financier qui exprime les amortissements du patrimoine administratif et les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Quotité des intérêts	Indicateur financier qui exprime les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Recettes fiscales directes	Impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques et impôts sur le bénéfice et le capital versés par les personnes morales.
Revenu	Opération qui induit une augmentation de la fortune ou une diminution du découvert.
Revenus des biens	Intérêts actifs sur les placements, revenus des biens mobiliers et immobiliers des patrimoines financiers et administratifs. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 42 du modèle comptable harmonisé.
Revenus déterminants	Total des revenus du compte de fonctionnement sans les subventions à redistribuer ni les imputations internes. Notion utilisée pour calculer plusieurs indicateurs.
Subventions accordées	Prestations financières à fond perdu de la collectivité, inscrites dans la loi et versées à d'autres collectivités publiques, à des organisations semi-étatiques et privées ainsi qu'à des personnes physiques. On distingue les aides financières qui incitent des tiers à poursuivre dans la direction souhaitée, les aides financières individuelles qui sont accordées aux personnes en difficulté (aide matérielle) et les indemnités, qui sont versées à des particuliers, des entreprises publiques et privées, aux cantons et aux communes, et qui permettent d'atténuer ou de compenser complètement la charge résultant de l'exécution de tâches publiques prescrites ou déléguées. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 36 du modèle comptable harmonisé.
Subventions acquises	Prestations financières reçues d'une autre collectivité publique, servant à la couverture de charges spécifiques du compte de fonctionnement ou à stimuler la réalisation et l'acquisition de biens concernant le compte des investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 46 du modèle comptable harmonisé.
Subventions redistribuées / à redistribuer	Prestations financières provenant d'une collectivité et destinées intégralement à une autre collectivité ou à un tiers. Comptablement, le total des subventions redistribuées (charges) est égal au total des subventions à redistribuer (revenus). Les montants ne font donc que transiter par le compte de fonctionnement de la collectivité concernée. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 37 et 47 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Taxe	Contribution publique spéciale perçue par une collectivité ou un établissement pour une activité déterminée (p. ex. déchets, eaux usées). Son montant est dans la règle proportionnel à la prestation demandée mais peut couvrir l'ensemble des frais de la prestation fournie.
Trésorerie	Moyens financiers pour maintenir constamment la capacité de paiement d'une collectivité.